Triomphe des sinistrés du « week-end rouge »

■ En refusant d'entendre l'appel logé par l'Association des pompiers de Montréal, la Cour suprême du Canada a confirmé une fois pour toutes, hier, le triomphe des sinistrés du « week-end rouge » dans cette guérilla judiciaire qui dure depuis près de 10 ans.

ANDRÉ CÉDILOT

Le vice-président de l'Association des pompiers, Yvon Bernard, a déclaré à LA PRESSE, hier, que le syndicat entend se conformer à la décision du plus haut tribunal du pays, en dédommageant les 139 citoyens qui ont perdu leurs biens dans des incendies survenus lors de la grève illégale de novembre 1974.

En se fondant sur le fait que la réclamation de M. Léo Parent, le plaignant dans cette cause-type, avait été réduite de près de 40 p. cent par le juge de première instance, l'officier syndical estime qu'il en coûtera à peu près $600 000 pour régler toutes les causes en suspens. En tout, si l'on ajoute les frais juridiques, le syndicat s'attend à engloutir plus de $1 million dans cette affaire.

« Nous avons les moyens de payer. Et ce, sans qu'on ait à hausser les cotisations syndicales », d'affirmer M. Bernard. Il se pourrait que l'Association conteste devant les tribunaux les réclamations jugées « nettement exagérées » qu'elle ne pourra régler à l'amiable. Déjà 23 dossiers ont été fermés à la suite de règlements hors cour. Le total des ré-

voir TRIOMPHE en A 2



photothèque, LA PRESSE

la presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

LA MÉTÉO : PARTIELLEMENT ENSOLEILLÉ, VENTS MODÉRÉS, MIN. : 5°, MAX. : 18°.
DEMAIN : GÉNÉRALEMENT ENSOLEILLÉ. DÉTAILS PAGE A 2

Magasiner à Laval, c'est magasiner au
CENTRE LAVAL
Autoroute des Laurentides, sortie 17 au boul. Saint-Martin

35 cents
HORS DE LA ZONE METROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, MERCREDI 8 JUIN 1983, 99e ANNÉE, n° 132, 114 PAGES, 9 CAHIERS •



photo UPC
Le leader libéral en Chambre Fernand Lalonde est flanqué du whip libéral Michel Pagé (à droite) et des députés libéraux John Ciaccia et Pierre Bourbeau.

DÉCISION DU PRÉSIDENT RICHARD GUAY

Les libéraux ne pourront accuser le premier ministre

■ QUÉBEC — Les députés libéraux ne pourront mettre le premier ministre en accusation devant la commission de l'Assemblée nationale, le Président Richard Guay ayant décidé hier que le comportement qu'ils lui reprochent — avoir induit l'Assemblée en erreur — ne brime aucun des privilèges des parlementaires et ne peut donc le rendre indigne de siéger.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Au contraire, précise M. Guay, le règlement présume qu'un député dit la vérité et défend qu'on mette sa parole en doute ou qu'on lui prête des motifs indignes. S'il abuse de cette présomption, il peut être confondu par ses collègues au moyen de questions, de discours, d'échanges et de confrontations. Et, ajoute-t-il, «s'il doit y avoir sanction pour un tel geste, elle est politique et appartient, en définitive, au peuple».

On se rappellera que la veille les huit députés libéraux qui avaient participé à l'enquête sur le règlement hors cour des poursuites consécutives au saccage de la Baie James avaient voulu présenter une question de privilège dans le but de mettre le premier ministre en accusation, en lui reprochant d'avoir induit l'Assemblée nationale en erreur dans les réponses données le 20 février 79 à ce sujet. Mais le président avait tout de suite soulevé des doutes quant à l'existence du privilège invoqué et pris toute l'affaire en délibéré.

Lalonde déçu

Le leader libéral Fernand Lalonde s'est dit surpris et extrêmement déçu de la décision rendue hier, qui l'empêche de mettre son siège en jeu. S'il n'en conteste pas le bien-fondé, il craint

voir LIBÉRAUX en A 2

SPORTS

Langway, le meilleur défenseur

pages 4 à 7

PIRATES 3 EXPOS 2

pages 2 et 3

AUJOURD'HUI

• VANDALISME

Deux photographes à la solde du RCM rapportent de Terre des Hommes une série de photos qui témoignent éloquemment de l'état de délabrement des lieux.

page A 2

• REPRÉSAILLES

En guise de représailles pour l'expulsion de trois diplomates américains de Managua, Washington ordonne la fermeture de six consulats du Nicaragua aux États-Unis.

page B 3

• ÉDITORIAL

Jean-Guy Dubuc approuve la démarche des maires en lutte contre la pornographie, mais il suggère qu'on commence par bien en définir les termes.

page A 6

ET CE N'EST PAS FINI!

Canadair: pertes de $1,4 milliard en 82

Littéralement au bord de la faillite, Canadair a subi des pertes de $1,4 milliard en 1982 et continuera d'accumuler les déficits pendant des années en raison des mésaventures de son avion Challenger. Ottawa doit se préparer à y engloutir plusieurs centaines de millions de dollars avant que la société ne retrouve la rentabilité. C'est ce qu'a expliqué hier devant un comité parlementaire le sénateur et ministre responsable, M. Jack Austin, qui accuse les administrateurs de cette entreprise fédérale d'être responsables de la situation.

page D 1

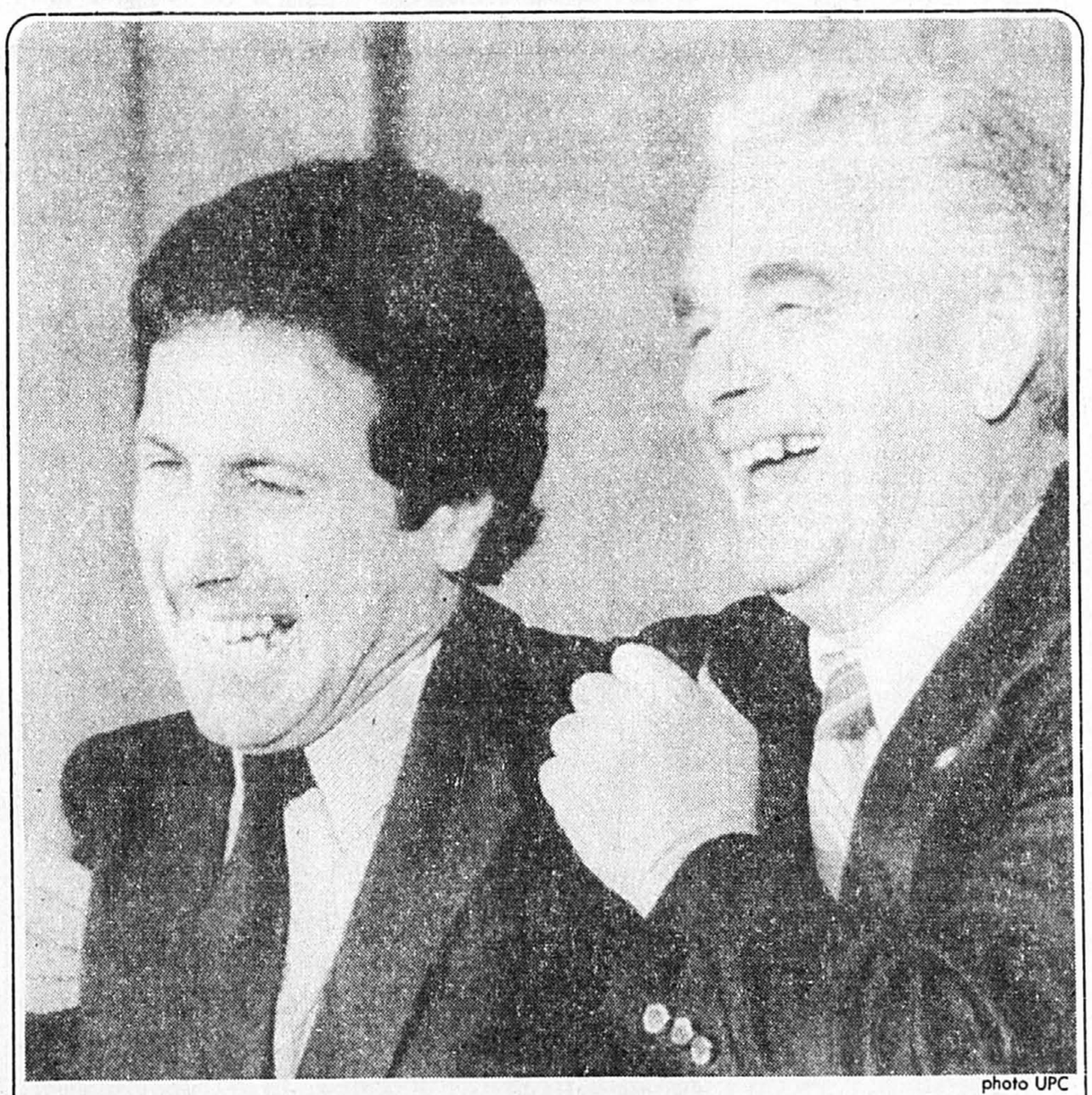


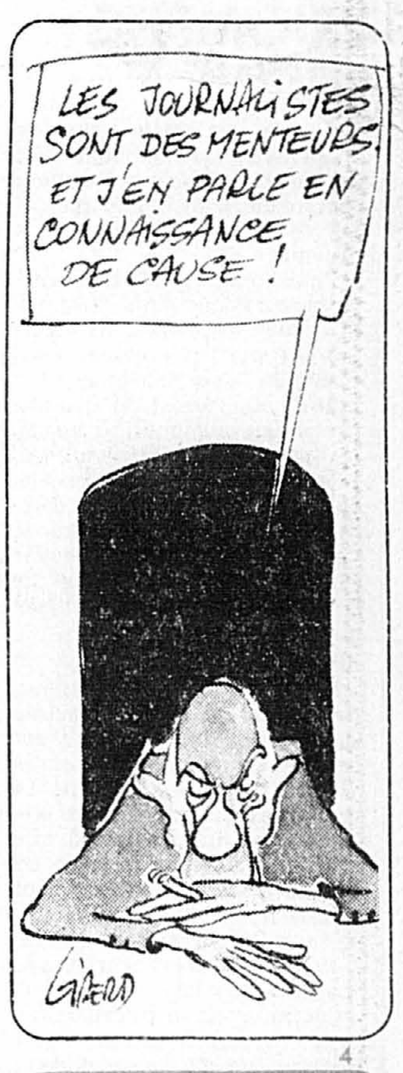
photo UPC

EN DÉPIT DE LEUR EXPÉRIENCE TRAUMATISANTE

Ouimet et Cameron veulent toujours piloter ensemble

La recherche d'un aéroport caché par des collines alors qu'il fallait atterrir de toute urgence, a été le moment le plus dramatique pour les deux pilotes du DC-9 d'Air Canada qui s'est posé en catastrophe à Cincinnati, jeudi dernier, faisant 23 morts. C'est ce que Claude Ouimet et Donald Cameron ont déclaré hier, en conférence de presse. Les deux hommes étaient tellement préoccupés par les manoeuvres, se dirigeant au « pifomètre », le système électrique ayant été détruit par le feu, qu'ils n'ont guère eu le temps de penser à la mort. Et l'expérience, aussi traumatisante soit-elle, qu'ils viennent de vivre, ne les empêche pas de vouloir continuer de piloter ensemble.

page A 3



4

SOMMAIRE

Annonces classées ..... D 2, D 7 à D 9, E 13 à E 20
Arts et spectacles ..... G 1 à G 5
— Cinéma ..... B 2
Bridge ..... F 3
Carrières et professions . F 1 à F 3
Décès, naissances, etc. ..... E 21
Économie ..... D 1 à D 6
Êtes-vous observateur? ..... E 14
FEUILLETON ..... E 15
Horoscope ..... E 14
Le monde ..... B 1, B 3, B 6, B 7
Mots croisés ..... B 2
Quoi faire aujourd'hui ..... B 2
Télévision ..... G 1
— Télé-câble ..... G 1
Tribune libre ..... A 7, I 1, I 2
Vivre aujourd'hui ..... E 1 à E 10
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées 14
Mots croisés 14

METRO
LES BAS PRIX SONT DANS L'AIR!
Voir page D-10
LE BLITZ DE PRIX SPÉCIAUX
CONSULTEZ NOTRE CAHIER PUBLICITAIRE

LIBÉRAUX

SUITE DE LA PAGE A 1

néanmoins qu'elle ait des conséquences graves pour le système parlementaire québécois, particulièrement en ce qui à trait à la crédibilité et à l'intégrité de l'Assemblée nationale.

Il trouve anormal que la totale immunité dont jouissent les députés ne s'accompagne pas de l'obligation stricte et sanctionnable de dire la vérité. (Il note au passage que les parlementaires sont donc bien moins « imputables » que les journalistes contre lesquels ils peuvent faire toutes les colères qu'ils désirent sous la protection absolue de leur immunité !)

Il se demande également quelles en seront les conséquences par rapport à la « nécessaire transparence » qu'on est en droit d'attendre des députés et particulièrement des ministres. Puisqu'ils ne sont pas sanctionnables, demande-t-il, pourront-ils davantage « escamoter » des parties de la vérité, répondre « encore plus mal » aux questions ? « Je ne voudrais pas, dit-il, qu'on conclue qu'on peut mentir impunément à l'Assemblée. »

D'autres moyens

Il a ajouté que son parti allait maintenant examiner les autres moyens dont il dispose pour mettre en cause la conduite du premier ministre, tout en reconnaissant qu'ils ne seraient certes pas aussi efficaces et qu'ils constitueraient tous un « anti-climax » par rapport à la mise en accusation formelle assortie de la spectaculaire mise en jeu des sièges des huit accusateurs. Ils vont également songer à la possibilité de modifier le règlement en conséquence.

En fait, la décision du président semble priver totalement les libéraux de moyens, dans la mesure où M. Guay dit clairement qu'on ne peut, en aucune circonstance, mettre en doute la parole d'un député et que le faire constitue un motif justifiant une question de règlement. M. Lalonde peut bien affirmer que, tout en respectant le règlement, il ne cessera de dire que le premier ministre a induit l'Assemblée en erreur en cachant délibérément des faits, on voit mal comme il pourra le faire au Parlement même sans être l'objet d'un appel au règlement.

Dans sa décision, le Président reconnaît qu'il a été surpris de constater, à la lectures des lois, des règlements, de la doctrine et de la jurisprudence, qu'on n'y trouvait aucune référence pouvant établir qu'un parlementaire qui donne une réponse incomplète, inexacte, ou qui induit l'Assemblée en erreur (c'étaient les termes employés dans les questions de privilège des libéraux) « commet un viol ou bris d'un privilège qu'aurait l'Assemblée ou chaque membre individuellement ». « Nous avons tellement pris l'habitude d'abuser de la question de privilège lors d'un désaccord avec les propos d'un intervenant, que nous avons tous (c'est même le cas d'un de ses prédécesseurs) tenu pour acquis qu'il y a malgré tout, en toile de fond quelque part, un privilège pertinent. »

Mais ce n'est pas le cas. Les seuls privilèges reconnus ont trait à la libre capacité de réunion, au libre exercice du droit de parole, de débat et de décision, et au maintien de l'autorité collective de l'Assemblée ainsi que de la sécurité de ses membres.

Par contre, poursuit le Président, si le règlement interdit à la fois de mettre en doute la parole d'un député et d'attaquer sa conduite, il ne prévoit une exception que pour ce dernier cas, où on ajoute « sauf à l'occasion d'une motion mettant sa conduite en question ». Il en déduit donc qu'on ne peut mettre sa parole en cause par pareille motion, comme voulaient le faire les libéraux.

Divergences normales

Et ce n'est pas nécessairement à cause d'un oubli du législateur. Il est possible que ce soit plutôt, suggère M. Guay, parce que « la notion même d'induire la Chambre en erreur est à tout le moins aussi subjective qu'objective. Dans le vif du débat politique, ce qui paraît incomplet à un paraît souvent complet à l'autre, ce qui semble exact à l'un est perçu comme inexact par l'autre. » Il fait aussi valoir que les divergences d'opinion sont normales en politique, que la règle voulant qu'on doive accepter sa parole ne veut pas dire que ce que dit le député est toujours complet et d'une exactitude absolue. Un député peut même se tromper, l'erreur étant humaine, souligne-t-il.

Si on croit qu'il s'est trompé, « on peut corriger le tout en le confondant avec une autre version des faits ». Et en dernière analyse, la sanction du mensonge sera politique, c'est-à-dire que les électeurs ne réélironts pas le menteur.

Le Président n'a trouvé qu'un précédent où un mensonge a valu à un député d'être trouvé coupable d'un grave outrage à l'endroit de la Chambre. C'est le cas célèbre de John Profumo, en 63, en Grande-Bretagne, mais il s'agissait alors d'une déclaration délibérément trompeuse et reconnue telle par son auteur. Dans ce cas, l'aveu faisait disparaître la présomption voulant qu'il dise la vérité, ce qui n'a rien à voir avec le reproche que voulait faire l'opposition au premier ministre.

TRIOMPHE

SUITE DE LA PAGE A 1

clamations des sinistrés se chiffraient originalement à près de $1 million, lequel montant doit presque être doublé, si l'on tient compte des frais et des intérêts qui se sont accumulés depuis décembre 1975.

Pour l'exécutif des 1944 pompiers syndiqués de la métropole, la décision de la Cour suprême est particulièrement frustrante du fait qu'elle blanchit la ville de Montréal. L'Association prétendait qu'elle et les autorités municipales devaient conjointement être tenues responsables des incidents et des dommages causés à la suite de l'échec des négociations pour le renouvellement du contrat de travail des pompiers, à l'époque.

Illégale et interdite

Selon le juge Châteauguay Perrault, de la Cour d'appel du Québec, dont le jugement vient par le fait même d'être maintenu par la Cour suprême, la grève des pompiers était non seulement illégale, mais elle était interdite par le Code du travail. Il s'agit par conséquent d'un délit, « lequel, avait-t-il dit, ne saurait faire naitre des obligations nouvelles et accrues à la charge de la ville ».

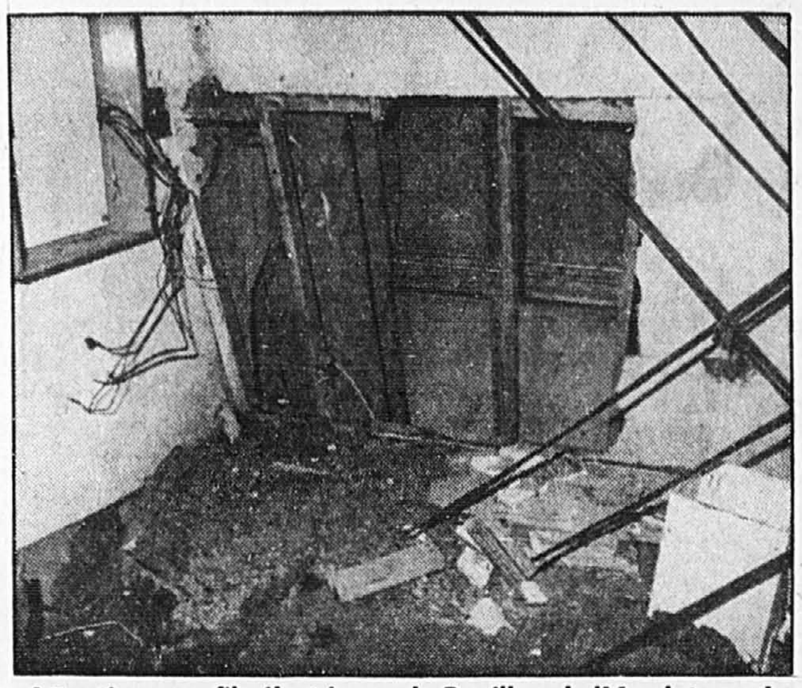
Comme c'est la tradition, les juges Brian Dickson, Jean Beetz et Julien Chouinard, de la Cour suprême, n'ont pas expliqué les raisons pour lesquelles ils ont refusé d'entendre l'ultime appel de l'Association des pompiers de Montréal.

Du côté des grands vainqueurs, seul Me Normand Lord, de l'Aide juridique, a accepté de commenter la décision de la Cour suprême. « La cause semblait perdue à l'avance, et voilà que nous remportons une victoire sur toute la ligne. C'est dire que les faits mis en preuve ont clairement démontré que la grève de 1974 n'était pas le fait d'une geste spontané des pompiers, mais bien une opération orchestrée par l'exécutif du syndicat », a dit l'avocat, visiblement fier de cette victoire acquise de longue lutte.

Léo Parent

Le principal intéressé, Léo Parent, aujourd'hui âgé de 75 ans et dont l'état de santé est instable, a pour sa part refusé de parler aux journalistes. Le jugement de la Cour suprême oblige l'Association à lui verser $10644 avec intérêts, en plus de certaines indemnités additionnelles.

« Il s'agit d'une grande victoire pour les gagne-petit. Cette décision démontre qu'il faut toujours se battre jusqu'au bout quand vient le temps de défendre nos droits », a déclaré Roméo Lizotte, qui se présente comme candidat indépendant dans le comté de Saint-Jacques aux élections complémentaires du 20 juin. L'un des nombreux citoyens qui ont pris la relève des pompiers en grève, lors de la série d'incendies du « week-end rouge », M. Lizotte s'est lui aussi cogné le nez à la porte de M. Parent, hier après-midi. Comme d'autres, il voulait le remercier d'avoir tenu bon si longtemps.





Attention aux fils électriques du Pavillon de l'Angleterre. Les employés de cuisine du Pavillon Thématique, d'autre part, ont préféré faire venir leurs repas de l'extérieur.

Le RCM dénonce l'incurie de Montréal à Terre des hommes

Aux yeux de deux photographes à la solde du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, Terre des Hommes est apparu comme *Terre des ruines*. Ils en ont rapporté, au cours d'une visite à la mi-avril, une série de photos qui témoignent éloquemment de l'état délabré des lieux et du vandalisme qui y a eu libre cours durant la saison morte.

DENIS MASSE

Le RCM dénonce l'incurie des autorités et demande à quoi ont été consacrés les $5,7 millions qui étaient prévus au budget de 1982 pour l'aménagement, l'entretien et la sécurité des lieux.

Au cours d'une conférence de presse donnée hier, le conseiller RCM Pierre-Yves Melançon s'est dit d'avis que « le RCM ne peut que condamner les responsables d'une telle négligence qui laissent à l'abandon un patrimoine pour lequel la Ville de Montréal a investi près de $130 millions au cours des quinze dernières années ».

Beaucoup de photos montrent des fils électriques pendants, des planchers gelés qui ressemblent à des patinoires, des murs et plafonds éventrés, des serrures qui ne retiennent plus les portes fermées, des équipements brisés, un fouillis indescriptible de l'intérieur de plusieurs pavillons, une malpropreté et un délabrement généralisés des extérieurs.

Plusieurs des pavillons visités par les vandales sont situés dans l'île Sainte-Hélène qui a été fermée depuis l'automne 1981 et qui ne doit pas être rouverte non plus cet été.

Comme la Ville prendra cette année à sa charge l'entretien des sites et des bâtiments, certains travaux d'infrastructure et une partie des coûts affectés à la sécurité, le RCM se plaint de ne pouvoir savoir combien d'argent sera dépensé à Terre des Hommes, au frais des contribuables.

Réévaluer TDH

Déjà, rappelle le RCM, cette formation politique avait demandé au cours de la dernière campagne électorale, que la vocation de Terre des Hommes soit réévaluée et qu'une priorité soit accordée aux activités de plein air ainsi qu'aux sports d'été et d'hiver.

Le RCM avait même formulé le voeu que certains pavillons délabrés soient démolis.

Conscient du potentiel extraordinaire que représentent les îles de l'Expo, soucieux de ne pas priver la population montréalaise d'un site qu'elle avait adopté et privilégié, inquiet d'y voir engloutir des millions de dollars chaque année, le RCM y va de quelques recommandations.

Recommandations

Premièrement, il souhaite que le Conseil municipal puisse visiter les lieux et que cette visite soit également proposée aux médias d'information.

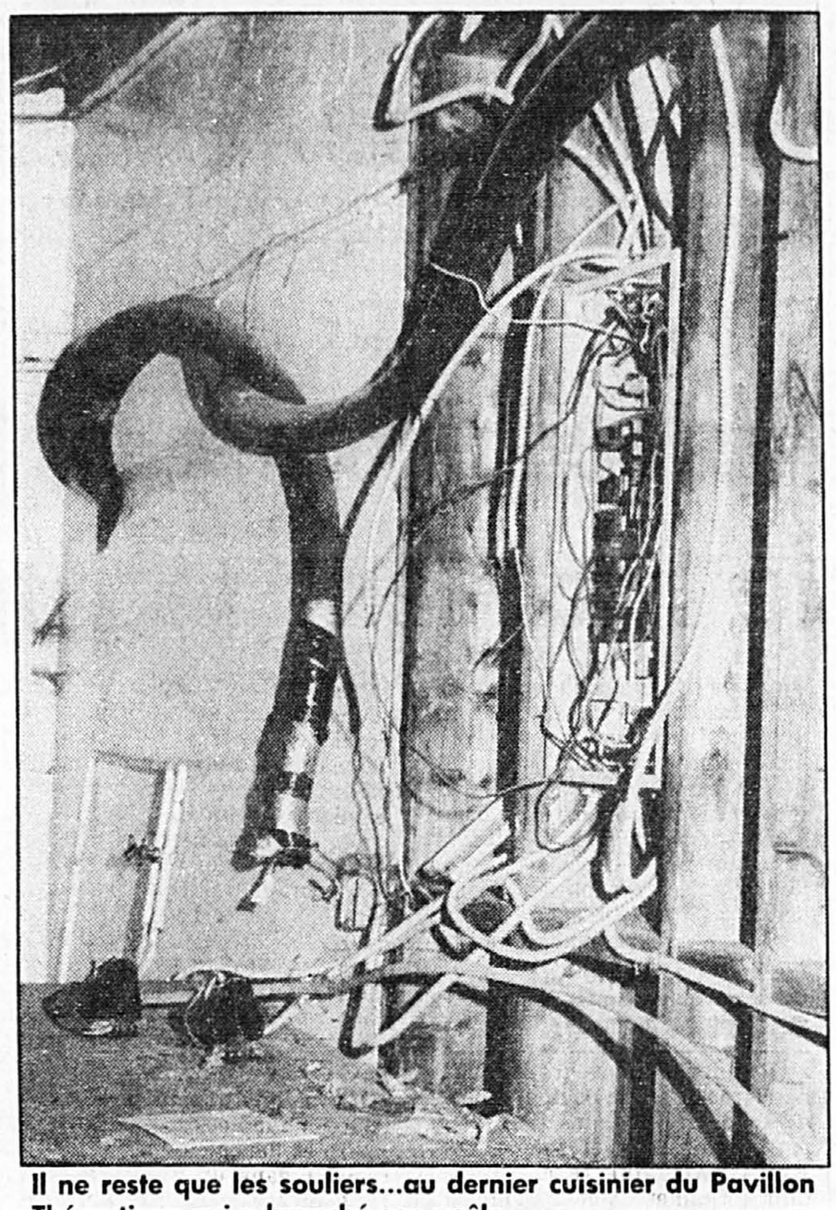
Il souhaite que l'AMARC propose une programmation estivale tenant compte de tous les groupes d'âge et rentabilise les équipements actuels.

Il demande que la lumière soit faite sur la participation financière réelle de la Ville de Montréal à Terre des Hommes cette année.

Enfin, le RCM réclame qu'un comité de fonctionnaires fasse un rapport complet sur l'état des bâtiments et propose des solutions quant à leur éventuelle utilisation.

Il demande, pour terminer, qu'une commission du conseil municipal composée d'élus de tous les partis représentés à l'hôtel de ville, soit formée afin de procéder à une vaste consultation publique sur la vocation de Terre des Hommes.

Rejoint hier par téléphone, le président de l'AMARC, M. Luc Beauregard, a rappelé que La Ronde était ouverte depuis mai et que l'Ile Notre-Dame serait ouverte à compter du 22 juin. « Nous laissons à l'appréciation des Montréalais de nous dire dans quel état ils trouveront les lieux », a ajouté l'administrateur de l'AMARC. « Quant à l'île Sainte-Hélène, son cas est à l'étude et continue d'être à l'étude », a-t-il commenté en précisant qu'il préférait ne pas s'impliquer dans les débats politiques.



Il ne reste que les souliers...au dernier cuisinier du Pavillon Thématique qui a branché son poêle...



Une exposition de gravures qui a soulevé peu d'intérêt ou trop!

AU PROCÈS DUBOIS-DUBEAU

Le juge Boilard va «se reprendre»

Le juge Jean-Guy Boilard, qui s'est montré d'une patience à toute épreuve et d'un calme presque déconcertant, au cours des dernières journées, alors que les quatre avocats au procès Dubois-Dubeau y allaient de leurs plaidoiries, va «se reprendre», et ...les reprendre, si l'on peut dire, dès aujourd'hui.

LÉOPOLD LIZOTTE

Peu après que le procureur d'Adrien Dubois, Me Léo-René Maranda, eut mit fin prématurément à son intervention, hier après-midi (compte tenu de la durée générale de ses plaidoyers), le magistrat a immédiatement donné congé au jury jusqu'à ce matin. Mais il a retenu tous les procureurs en cour.

Soit Me André Vincent pour la Couronne, Mes Robert La Haye, Jacques Bouchard et Me Maranda pour la défense. Et il leur a immédiatement indiqué qu'au cours de ses directives, il entendait bien corriger les erreurs ou les excès qu'ils avaient commis dans leurs commentaires sur la preuve, et, dans le cas de la défense surtout, sur les qualificatifs dérogatoires utilisés à l'endroit de plusieurs témoins. Et des délateurs-vedettes en particulier. Il leur reprochera également des prétentions qui ne s'appuyaient pas sur la preuve et des conclusions qui n'avaient pas plus de fondement juridique.

Ces messieurs se sont évidemment rebiffés, devant ce projet de «correction» généralisée, et ils ont même réussi à engager la discussion avec le tribunal sur plusieurs points. À certains moments, tous se levèrent en même temps pour intervenir sur la même question, chacun soutenant même qu'il avait été le premier à surgir de son fauteuil, pour avoir le droit de parole.

Le projet du juge Boilard-(et on peut nettement deviner qu'il le mènera à bien) va presque certainement chambarder la situation, et risque de faire voler les dés, d'autant plus qu'étant le dernier à s'adresser aux jurés avant leurs délibérations, ces «corrections» pourraient bien faire basculer la balance des opinions. Et d'irréversible façon. La fin abrupte du plaidoyer de Me Maranda, d'autre part, permet maintenant de prévoir comme possible un verdict avant la fin de la présente semaine, pour ce procès qui en est à son deuxième exemplaire en quelques mois, on le sait, la première instruction ayant débouché sur un désaccord, en mars dernier.

Un prêtre retrouvé assassiné à Chicoutimi

Un prêtre de 45 ans, l'abbé Jean-Noël Filion, animateur du centre étudiant Chabanel, à Chicoutimi, a été retrouvé assassiné, tard dimanche soir. Au moment de sa découverte, la victime était décédée depuis plusieurs heures.

L'abbé Filion est mort par strangulation. Le premier rapport d'enquête indique qu'il a aussi été mordu à une joue. Les enquêteurs de la police locale ont interrogé plusieurs résidants du centre et plusieurs connaissances de la victime, mais avouent ne détenir aucun suspect. Ils ne peuvent par ailleurs indiquer, avec certitude, le mobile du crime.

Un enquêteur, M. Clermont Cloutier, a indiqué à LA PRESSE que M. Filion avait, avant sa mort, dissimulé plusieurs de ses objets personnels, ce qui élimine, selon lui, l'hypothèse que le vol soit le mobile de l'assassinat.

Au cours de la soirée samedi, M. Filion s'est rendu chez des amis dans la région. Selon des témoins, son automobile n'était pas au centre Chabanel, à minuit. Les policiers tentent de déterminer si le prêtre n'aurait pas fait monter quelqu'un durant le trajet de retour au centre.

Durant la nuit du drame, personne n'a remarqué quoi que ce soit d'anormal aux appartements de l'abbé Filion. Les enquêteurs ne suivent donc aucune piste dans ce dossier. Le coroner de la région ne peut procéder à une enquête immédiatement; il devra attendre que l'enquête policière donne des résultats.

M. Filion, très actif dans la région de Chicoutimi, n'a jamais eu de démêlés avec la police, indique-t-on chez les enquêteurs locaux.

La Quotidienne — Tirage d'hier

à trois chiffres	à quatre chiffres
734	7080

LA MÉTÉO

23 3 01

DATE: Mercredi le 8 juin 1983
AUJOURD'HUI: Min.: 5 Max.: 18
ENSOLEILLÉ, PÉRIODES NUAGEUSES
DEMAIN: GÉNÉRALEMENT ENSOLEILLÉ

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	1	10	
Outaouais	2	18	
Laurentides	4	15	
Cantons de l'Est	5	18	
Mauricie	5	17	
Québec	3	18	
Lac-Saint-Jean	5	16	
Rimouski	8	16	
Gaspésie	8	14	
Baie-Comeau	5	14	
Sept-Iles	7	14	

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	10	21	
Edmonton	9	23	
Regina	5	22	
Winnipeg	5	22	
Toronto	8	19	
Fredericton	10	18	
Halifax	10	19	
Charlottetown	10	18	
Saint-Jean	8	19	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	20	28	N.-Orléans	22	24
Buffalo	10	16	Pittsburgh	11	26
Chicago	11	25	S. Francisco	15	31
Miami	24	32	Washington	21	28
New York	14	23	Dallas		

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	9	29	Madrid	16	33
Athènes	19	30	Moscou	8	17
Acapulco	26	38	Mexico	16	27
Berlin	6	20	Oslo	7	19
Bruxelles	15	28	Paris	17	28
Buenos Aires	5	15	Rome	16	32
Copenhague	10	17	Séoul	13	26
Genève	15	23	Stockholm	11	18
Hong Kong	25	29	Tokyo	17	25
Le Caire	19	34	Trinidad	24	31
Lisbonne	14	30	Vienne	15	30
Londres	13	25			



Des dizaines de journalistes, photographes et cameramen venus de partout au pays et même des États-Unis, assistaient hier à la conférence de presse des pilotes du DC-9. photo Robert Mailloux, LA PRESSE

CONFÉRENCE DE PRESSE DES PILOTES DU DC-9

La recherche de l'aéroport a été le moment le plus dramatique

« La recherche d'un aéroport à midi droit devant nous et que nous ne voyons pas à cause des collines entourant l'aéroport de Cincinnati, a été sûrement le moment le plus dramatique pour nous. À ce moment-là, il était évident que nous ne pouvions plus demeurer en l'air, plusieurs possibilités s'offraient à nous, dont celle de nous poser sur une autoroute, on y a songé... »

GEORGES LAMON

C'est devant plusieurs dizaines de journalistes, de photographes, de caméramen venus d'un peu partout au pays et même des États-Unis, que le co-pilote Claude Ouimet, en compagnie du commandant Donald Cameron et de représentants d'Air Canada, a raconté au cours de cette première conférence de presse dans un hôtel de Montréal les instants dramatiques que l'équipage et les passagers avaient vécu jeudi soir dernier à Cincinnati.

Les représentants d'Air Canada, tout en rendant hommage « au courage de l'équipage et au personnel de bord, et à la fierté de tous les pilotes », avaient tenu à préciser dès le début de la conférence de presse que les questions aux pilotes ne pourraient porter sur les aspects techniques.

On oublie très vite

Rappelons que 23 personnes dont 21 Canadiens sont mortes asphyxiées durant le vol 797 d'Air Canada dans un avion de type DC-9 qui été envahi par la fumée et les flammes.

Les deux pilotes étaient tellement préoccupés par ces manoeuvres d'urgence pour poser l'appareil au sol descendant 9 500 m en 9 minutes, qu'ils n'ont pas tellement songé à l'idée d'y mourir. Le co-pilote Ouimet, avoue pourtant que durant un bref instant, il a pensé que « c'était fini, tout le monde il a eu peur, mais on a tellement de procédures à faire qu'on oublie vite », a-t-il admis.

Pour sa part, le pilote, Donald Cameron, tout en précisant qu'il n'avait jamais vraiment entretenu de doutes sur la possibilité de s'en sortir, a néanmoins précisé qu'il a fallu voler un peu « au pifomètre » puisque les instruments de vol avaient été court-circuités par l'incendie à bord. Il n'a pas tari d'éloges envers le radariste de l'aéroport de Cincinnati qui l'a amené à faire atterrir son avion sans instruments. Et aussi au personnel de bord chargé de la sécurité des passagers, qui semblaient calmes. « Mon rôle consistait à piloter l'appareil, a précisé M. Cameron, j'ai dû me battre avec l'avion qui descendait à la vitesse de 2 000 pieds à la minute; l'avion allait vite et moi je lui disais de ralentir. »

Il lui sauve la vie

Quant au co-pilote Ouimet, il a précisé que peu après l'atterrissage, son pilote a perdu connaissance. Il a eu le temps de se glisser hors de l'appareil et de demander à un pompier de l'asperger et de sortir son collègue de la cabine de pilotage par la suite, pour ainsi lui sauver la vie.

Comment le feu s'est-il déclaré à bord? Aucun des deux pilotes n'a pu le préciser. Ils se sont bornés à parler des mesures prises au moment de la déclaration du feu : tout a été fait pour circonscrire le début d'incendie dans la toilette en vidant un extincteur. Ce fut peine perdue puisque le feu s'était déjà propagé au plancher. Un équipement plus important aurait-il permis de maîtriser ce début d'incendie? « Non!, a indiqué M. Ouimet, puisque les flammes n'étaient absolument pas visibles; il y avait beaucoup de fumée. »

Une très mauvaise chose

Et la possibilité pour les passagers d'utiliser les masques à oxygène? « Ça aurait pu activer les flammes, a insisté M. Ouimet.. Il n'y aucun doute dans mon esprit que ça aurait été une très mauvaise chose. »

Après être pourtant passés si près de la mort, ce qui leur paraissait « irréel et pourtant véridique » les deux hommes se disent néannmoins désireux de retravailler ensemble... car la vie continue.

Rappelons enfin que le pilote Donald Cameron, 51 ans, est au service d'Air Canada depuis le 28 mars 1966; il a à son actif 9 600 heures de vol, dont 3 920 sur DC-9. Quant au co-pilote Claude Ouimet, 34 ans, il est entré à Air Canada le 3 janvier 72 et compte 5 150 heures de vol dont 2 500 sur DC-9. Ces deux pilotes n'ont jamais eu d'accident.

La navette spatiale survolera Montréal à 15 h 50

La navette spatiale *Enterprise* de la NASA survolera le ciel de Montréal aujourd'hui vers 15 h 50, en route pour Ottawa où elle fera escale pendant trois jours.

Montée sur un Boeing 747, elle bouclera le tour de la ville en passant par Ville Mont-Royal, Hampstead, Chomedey, Vimont, Montréal-Nord et Longueuil pour ensuite longer le fleuve Saint-Laurent. Ce survol durera dix minutes, à une vitesse de 265 milles à l'heure et à une altitude de 2 500 pieds.

L'arrivée à Ottawa est prévue pour 16 h 30. Si les conditions atmosphériques se présentent mal, le survol sera cependant annulé.

L'appareil survolera avant la ville de Québec vers 15 h 15 où il décrira un cercle complet qui le conduira à Sillery, Lévis, Les Saules, Charlesbourg, Lévis.

Deux membres du Congrès réclament un accroissement des exigences de sécurité

WASHINGTON (PC, UPI) — Deux membres du Congrès américain ont demandé à l'Administration fédérale de l'aviation américaine d'améliorer ses exigences de sécurité pour les sociétés aériennes, à la suite de l'incendie du DC-9 d'Air Canada qui a coûté la vie à 23 personnes. Les deux représentants sont à la tête des comités qui ont juridiction sur la sécurité aérienne.

Selon eux, l'incendie fatal qui s'est déclaré à bord du vol 797 d'Air Canada révèle l'importance d'une action immédiate pour diminuer le caractère inflammable et toxique des matériaux contenus dans les avions.

Par ailleurs, le seul des 23 survivants de l'accident encore hospitalisé, Richard Forrest, de Toronto, devrait recevoir son congé cette semaine. Il a été intoxiqué par la fumée et a dû être soigné à l'unité des malades cardiaques d'un hôpital de Cincinnati.

D'autre part, des scientifiques utilisent actuellement l'ordinateur pour découvrir des données qui permettront peut-être d'éviter des tragédies comme celle qui s'est produite à Cincinnati. Des chercheurs de l'Université de Notre Dame, à South Bend, Indiana, recueillent des données qui leur permettront de déterminer comment le feu et la fumée se répandent dans les avions. À partir d'un programme d'ordinateur qui simule un avion en flammes, ces scientifiques modifient par exemple la hauteur des sièges, les matériaux des fauteuils afin de découvrir les éléments de design qui sont le plus susceptibles d'améliorer la sécurité des passagers en cas d'incendie à bord des avions.



Guy Pinard

Un pas dans la bonne direction à la SAQ

Lorsque le ministre Rodrigue Biron a décidé, à l'automne de 1981, que le moment était venu de faire le point sur les activités de la Société des alcools du Québec par le biais d'une table ronde, certains informateurs du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme m'avaient assuré que le ministre voulait aller loin.

Et effectivement, le projet de loi 29, connu sous le nom de *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Québec et d'autres dispositions législatives*, s'avère un pas dans la bonne direction, même si le projet de loi en décevra plusieurs sur deux plans.

L'administration de la SAQ

Pour apprécier à sa juste valeur, et sans faire de procès à ceux qui seront remplacés à la direction de la SAQ, il faut se souvenir que la table de concertation de février 1982 découlait des relations de plus en plus tendues entre la SAQ et l'industrie. L'administration actuelle de la société d'État était parvenue, pour son malheur d'ailleurs, à obtenir ce que personne d'autre n'avait réussi jusque là, c'est-à-dire à forcer tous les intervenants privés à se regrouper à l'intérieur de l'*Association de l'industrie manufacturière des boissons alcoolisées du Québec (AIMBAQ)*. La SAQ avait réussi ce « tour de force » en faisant preuve de beaucoup d'arrogance et d'ambition à l'endroit et au détriment de l'entreprise privée. Sans l'intervention du ministre donc, il est clair que le dossier aurait tourné au vinaigre.

Dans ce contexte, la décision de scinder en deux les responsabilités actuellement assumées par le président directeur général Daniel Wermenlinger répond à une situation que la SAQ a créée de toutes pièces pour son grand malheur. Cependant, les fervents défenseurs de la cause de l'entreprise privée ne manqueront pas de souligner que la société sera plus dépendante que jamais des politiques gouvernementales et des exigeances du ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, impression renforcée par l'augmentation de sept à neuf du nombre des membres du Conseil d'administration.

Reste à voir maintenant quels sont les deux hommes que le ministre choisira pour succéder à M. Wermenlinger comme président du Conseil d'administration, puis comme président directeur général, et quelles seront les victimes de l'inévitable coup de balai qui suivra aux échelons supérieurs de la SAQ. Il ne suffira pas en effet de remplacer M. Wermenlinger pour que la paix revienne entre la SAQ et l'entreprise privée, loin de là!

Les producteurs de vins québécois

Ce sont évidemment les consommateurs et les producteurs de vins québécois qui profiteront le plus de l'importante brèche pratiquée dans l'armure de la SAQ.

Jusqu'à ce jour en effet, la SAQ occupait seule le marché des vins importés en vrac et embouteillés au Québec, avec le résultat que les 11 détenteurs d'un permis de production de vins québécois n'utilisaient leurs lignes d'embouteillage qu'à 30 p. cent à peine de leur capacité. Dorénavant, ces 11 détenteurs de permis pourront embouteiller non seulement les produits québécois, coupés ou non, mais aussi les vins de table importés et commercialisés sous leurs propres marques, voire les vins d'appellation contrôlée commercialisés sous la marque de l'exportateur, un marché qu'ils disputeront âprement sans doute à la société.

À très court terme, cette réforme risque d'entrainer la disparition des vins dits « québécois », mais l'autorisation par le projet de loi de lancer de nouveaux produits à base de pommes ou autres fruits du Québec pourraient corriger partiellement cette conséquence inévitable de la réforme.

Ce changement est d'autant plus intéressant qu'on assistera à une amélioration assez importante dans la gamme des produits offerts en épicerie où la loi de l'offre et de la demande jouera beaucoup plus librement qu'actuellement.

La conclusion voulant que le consommateur sorte gagnant de cet aspect de la réforme parait par conséquent fort logique, car devant la prolifération inévitable des vins importés par les producteurs locaux, il faut s'attendre à ce que tout le monde, SAQ comprise, fasse des efforts afin d'améliorer la qualité des vins de table.

Le projet de loi prévoit aussi que les distillateurs pourront dorénavant embouteiller des produits importés en vrac et ces derniers sont heureux de constater que la mesure se limite aux boissons de type non distillées au Canada, comme le scotch whisky, mesure qui permet de protéger l'industrie locale. Mais l'impact de la réforme sera sans doute ressenti moins fort chez les distillateurs que chez les producteurs de vins québécois.

Deux « oublis » de taille

En fait, cette première étape vers une libéralisation complète (il est permis de rêver, n'est-ce pas?) de la vente des alcools au Québec déçoit sur deux plans seulement.

En premier lieu, il est regrettable que le ministre n'ait pas jugé bon de démarquer le Laboratoire de contrôle de la qualité par rapport à la SAQ. L'entreprise privée ne demandait pas l'abolition de ce laboratoire dont la compétence n'est mise en doute par personne, mais elle aurait apprécié que le laboratoire passe sous la responsabilité du ministère plutôt que de rester dans le giron de la SAQ, de manière à ce qu'il ne soit plus juge et partie dans l'évaluation d'un produit. Le ministre a cependant corrigé quelque peu cet inconvénient par la création d'un « tribunal d'appel », en l'occurrence le futur comité interprofessionnel.

En deuxième lieu, il est malheureux que le ministre n'ait pas retenu l'idée de forcer la SAQ à établir une démarcation très nette entre la majoration fiscale et la majoration commerciale.

Comme on l'a souvent dit, le principe d'une taxe élevée sur ce produit de consommation de luxe qu'est la boisson alcoolique n'est contesté par à peu près personne, et en outre, la démarcation proposée n'aurait entraîné aucune baisse de revenus pour le ministre des Finances. Il faudra donc trouver une autre raison pour expliquer ce refus.

Quant aux avantages d'une telle démarcation, on en connait deux et les deux sont « gênants » pour le gouvernement et la SAQ. Primo, elle aurait permis de juger vraiment de l'efficacité administrative de la SAQ, et secundo, elle aurait permis au consommateur de savoir exactement quelle partie du prix d'une bouteille va au fonds consolidé de la province. C'est justement ce genre de détail qu'on ne veut pas fournir au consommateur.

POIGNARDÉE 48 FOIS AVANT D'ÊTRE ÉVENTRÉE, ELLE A TENTÉ DE SE DÉFENDRE

Suzanne Lauzon a connu une fin horrible

VALLEYFIELD — Impassible durant la première journée de son procès, Jocelyne Dupras-Deschambeault a pleuré tout doucement, sans un sanglot,

MARTHA GAGNON

en entendant le pathologiste raconter hier la fin horrible qu'a connue Suzanne Lauzon, 24 ans, enceinte de huit mois, qui a été poignardée et éventrée. Sur son corps on a compté 48 plaies, dont certaines démontrent qu'elle a souffert avant de mourir.

L'assistance semblait sidérée, gelée, par la lecture interminable du rapport d'autopsie dont les détails répugnants donnaient le frisson. Quelques personnes assises au premier rang avaient le visage noyé de pleurs. Un malaise indéfinissable envahissait la grande salle froide et obscure.

Pour les sept hommes et cinq femmes du jury cette période a été particulièrement éprouvante. À plusieurs reprises, ils ont dû regarder les albums de photos montrant le corps mutilé de la jeune victime, transpercé comme une passoire. La gorge serrée, ils ont écouté attentivement le Dr André Lauzon leur explique que la mort n'avait sûrement pas été instantanée.

Plusieurs plaies démontrent que Suzanne Lauzon a tenté en vain de se défendre, de se protéger. Elle a essayé de s'emparer de la lame tranchante de couteau qui mesurait environ six pouces. Une vingtaine des 48 plaies pourraient être considérées comme mortelles. Mais leur grand nombre ne permet pas au pathologiste de déterminer celles qui ont causé la mort. Le coeur et les poumons ont été transpercés à 11 reprises.

On retrouve également une longue incision de 16 centimètres au niveau de l'utérus. Les coupures font penser que l'on a voulu « scier » la peau pour pratiquer ce que le Dr Lauzon a appelé une « césarienne artisanale » pour extraire le bébé du ventre de la mère.

C'est au moment où le médecin a parlé de l'autopsie pratiquée sur le corps du bébé que l'accusée Jocelyne Dupras-Deschambeault, s'est mise à pleurer, la tête baissée, sans jamais regarder dans la salle. De l'avis du Dr Lauzon, l'enfant est décédé par asphyxie alors qu'il était encore dans le corps de sa mère. On n'a décelé aucune marque de violence traumatique sur son corps. Au sens médical du terme, il n'a donc jamais respiré par lui-même. Le médecin ne peut dire quand il a été retiré du ventre tout comme il est incapable d'établir la chronologie des blessures causées à la mère.

Au cours de la journée, des policiers sont venus déposer plusieurs pièces à conviction qui ont été saisies dans la maison de l'accusée où s'est déroulé le drame. Ils ont retrouvé un couteau de boucherie et un autre de cuisine et un couteau pour la tapisserie, ainsi qu'une paire de ciseaux qui auraient peut-être servi à couper le cordon ombilical.

Il y avait aussi au même endroit les vêtements de la victime que l'on avait mis dans un sac. En voyant ces objets, deux femmes n'ont pu retenir leurs larmes.

Selon l'agent Guy Beaudin de la SQ qui s'est rendu sur les lieux après le meurtre, la maison était propre, bien rangée et il n'y avait aucune trace de sang. Le pathologiste a pour sa part affirmé que la victime avait perdu une quantité énorme de sang lors du drame. On avait dû faire un grand nettoyage.

Il a fallu un certain temps aux policiers avant de découvrir le cadavre caché sous les escaliers, ficelé et enveloppé dans une couverture et un sac de couchage, au sous-sol. Une pile de journaux dissimulant le tout.

Toujours dans la maison de Jocelyne Dupras-Deschambeault, les policiers ont également trouvé plusieurs accessoires de bébé : un petit bain, un moïse, une boite de couches Pampers et des vêtements pour un nouveau-né qui se trouvaient dans un bureau près du lit.

Le soir de l'incident, le 11 mars dernier, Mme Dupras-Deschambeault, 40 ans, était arrivée en ambulance au centre hospitalier de Valleyfield, accompagnée de son mari. Elle tenait dans ses bras un bébé mort-né et affirmait avoir accouché. À la demande d'un médecin, les policiers ont été appelés à venir la rencontrer. Après un court interrogatoire, ils se sont immédiatement rendus à sa résidence où ils ont découvert le corps de Suzanne Lauzon.

Cet avant-midi, les jurés pourront se reposer à la maison pendant que les avocats, Me Jean-Pierre Proulx, procureur de la Couronne, et Me Gilles Hébert pour la défense, débattront certains points de droit devant le juge Jacques Ducros. Depuis le début, la salle d'audience est bondée, même les journalistes ont de la difficulté à se trouver un siège.

SELON UN SONDAGE DU TORONTO STAR

Joe Clark ne serait qu'à un cheveu de la victoire

OTTAWA — A quatre jours du congrès au leadership du Parti conservateur, le chef démissionnaire M. Joe Clark n'est plus qu'à un cheveu de la victoire si l'on se fie au plus récent sondage sur le sujet publié ce matin par le quotidien Toronto Star, et dont LA PRESSE a obtenu les grandes lignes.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Le sondage accorde 41 p. cent des votes à M. Clark, contre 25 p. cent à M. Mulroney, 23 p. cent à M. Crosbie, quatre p. cent à MM. Crombie et Wilson, trois p. cent à M. Pocklington et un p. cent à John Gamble.

Les résultats de ce sondage risquent cependant de porter à confusion puisque seulement 10 p. cent des délégués québécois ont répondu aux questions du journal torontois, qui a obtenu une participation beaucoup plus élevée en Ontario. Dans l'ensemble du pays, environ le tiers, soit 1041 délégués ont répondu à la lettre-questionnaire du Star. La faiblesse de la réponse québécoise donne à penser que MM. Clark et Mulroney sont beaucoup plus fort que ne l'indiquent ces chiffres. Si c'est le cas, M. Clark serait tout près de la majorité absolue.

Le sondage du Toronto Star contraste cependant avec celui effectuée au début de juin pour le compte de l'organisation Mulroney, et publié hier matin par le quotidien The Globe and Mail. La consultation, effectuée au téléphone auprès de 250 délégués, accorde 36,8 p. cent des voix à M. Clark, contre 28 p. cent à M. Mulroney et 17,6 p. cent à M. Crosbie. Ces résultats ont toutefois été mis en doute par l'expert du Parti conservateur en la matière, M. Allan Gregg, qui a révélé que le sondage a été mené en réalité par une filiale de Gallup, et que l'échantillonnage de 250 personne n'était pas suffisant pour donner des résultats vraiment scientifiques. M. Gregg s'en est pris à M. Mulroney et au Globe and Mail, pour avoir publié de tels résultats.

Quoi qu'il en soit, ces chiffres sur les chances des candidats devraient être confirmés ou infirmés demain, lors de la publication d'un autre sondage préparé par l'école en journalisme de l'Université Carleton, pour le compte de Southam News et du réseau de télévision Global. Le mois dernier, le même groupe avait publié un premier sondage donnant 36 p. cent à M. Clark, 19 p. cent à M. Mulroney et 14 p. cent à M. Crosbie.

Les délégués qui commenceront ce soir à arriver dans la capitale nationale, ne manqueront d'ailleurs pas de chiffres pour choisir leur nouveau chef. En même temps que le sondage de Southam News jeudi matin, ils prendront également connaissance des résultats du dernier sondage Gallup sur la popularité des partis politiques. Les conservateurs étaient à 52 p. cent le mois dernier, tandis que les libéraux étaient tombés à moins de 30 p. cent.

Même si le congrès commence officiellement ce soir, ce n'est que demain que la majorité des délégués arriveront dans la capitale nationale. Dès 14:30 jeudi, les candidats défileront à tour de rôle devant trois ateliers de travail, l'un portant sur l'économie, l'autre sur les politiques sociales, et le troisième sur la politique internationale. Vendredi soir, les candidats prononceront leurs discours, et le scrutin se tiendra samedi.

Seuls Crosbie et Crombie répondent aux francophones hors Québec

OTTAWA — Les francophones hors-Québec, qui espéraient obtenir des garanties ou à tout le moins des précisions des candidats au leadership du Parti conservateur, devront prendre leur mal en patience.

Seuls MM. David Crombie et John Crosbie ont cru utile de leur répondre de façon détaillée.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Un adjoint de M. Joe Clark leur a retourné un accusé de réception dans lequel il leur promet une position précise « dans les plus brefs délais ». Quant à M. Brian Mulroney, il leur a fait parvenir une petite lettre dans laquelle il les assure de son appui, et ajoute que sa position à leur endroit se résume ainsi : « Il ne peut y avoir de citoyens de deuxième ordre au Canada ». Il ajoute aussi que ce même sentiment l'anime en ce qui concerne la minorité anglophone « de plus en plus harcelée au Québec ».

Dans sa réponse, en français, M. John Crosbie s'attache point par point à chacune des questions soulevées par la FFHQ. Il dit appuyer les principes et les dispositions de la loi sur les langues officielles ainsi que les droits relatifs à la langue de la minorité et à l'éducation enchâssés dans la constitution. Il annonce qu'il refuserait de placer le gouvernement sous une obligation légale vis-à-vis les langues officielles à laquelle il ne pourrait se soumettre de façon réaliste, mais il déclare qu'il ferait de son mieux pour faire appliquer la loi.

M. Crosbie demeure vague, par ailleurs, au plan des mesures à prendre pour accroître la participation des francophones à la Fonction publique fédérale, et il refuse de s'engager, comme l'avait fait Robert Stanfield, à refuser l'investiture de son parti à des candidats opposés au bilinguisme. Il répond à ce chapitre qu'il ne prévoit aucune opposition à cet égard des membres de son parti ou du caucus parlementaire...

M. David Crombie répond de son coté qu'il appuie totalement les recommandations du dernier rapport du Comité sur les Langues officielles du Sénat et de la Chambre des Communes, et il réitère que les minorités francophones et anglophones devraient jouir des mêmes droits. Il évite par ailleurs de faire savoir s'il refuserait les candidats opposés au bilinguisme. Tout comme M. Crosbie, il se dit encouragé par les derniers progrès accomplis par les minorités francophones en Ontario, tout en signalant que cet exemple prouve que les provinces peuvent agir d'elles mêmes à ce chapitre et en laissant entendre que les mots d'ordre du fédéral ne sont pas la solution.



Jacques Bouchard

Le bilinguisme : un facteur majeur

OTTAWA — La Capitale nationale a commencé à vivre au rythme du congrès à la direction du Parti conservateur. Il semble bien évident que la question du bilinguisme sera l'un des thèmes majeurs qui marquera la fin de cette campagne dont le point culminant sera l'élection d'un nouveau leader où la reconfirmation de **Joe Clark** dans ses fonctions samedi.

Les deux principaux adversaires en présence, l'ex-premier ministre et son rival **Brian Mulroney** tenteront d'exploiter au maximum la gaffe commise récemment pas **John Crosbie**, considéré comme bon troisième dans cette course.

Ici c'est le grand sujet de conversation, dans les restaurants, dans les hôtels et sur la Colline parlementaire. On a évidemment de la difficulté à s'expliquer la déclaration malheureuse du candidat terreneuvien à l'effet qu'il n'était pas plus utile pour lui d'apprendre le français, que le chinois ou l'allemand.

Il a bien tenté depuis de corriger cette erreur en promettant d'apprendre la langue de Molière une fois élu à la direction du Parti conservateur. Mais cette affirmation n'a pas réussi à corriger la situation et n'a été prise au sérieux par personne. Lundi soir, lors d'un « big party » où il y avait des fruits de mer à profusion et de l'alcool pour griser la population d'Ottawa au grand complet, **John Crosbie** a bien dit quelques mots en français, qu'il avait visiblement appris par coeur. Ce qui était loin de convaincre qu'il avait déjà commencé des cours du soir chez Berlitz...

L'approche des délégués

C'est donc une occasion en or pour les candidats bilingues à la direction du PC. Ces derniers ont bien l'intention d'exploiter au maximum la gaffe de Crosbie.

Joe Clark, l'ex-président de l'Iron Ore, **Brian Mulroney** et l'ex-maire de Toronto, **Michael Wilson**, qui lui aussi est bilingue, pourront donc continuer à taper sur le clou et tenter de convaincre les délégués en faveur de **John Crosbie** de les appuyer samedi. Ce qui pourrait apporter des revirements surprenants.

Une émission réalisée par une chaîne de télévision anglophone au sujet de la nécessité ou non des candidats à la direction d'être bilingue a donné des résultats étonnants. Les appels téléphoniques étaient logés dans des endroits publics dans les quatre provinces de l'Ouest du pays. Environ les deux-tiers des personnes interrogées ont répondu qu'il était essentiel pour le nouveau chef du PC de pouvoir s'exprimer dans les deux langues officielles du pays. Cette réalité ne saurait donc échapper totalement aux délégués.

Masse était au party

Pour sa part, l'ex-ministre de l'Union nationale et ancien candidat du PC, **Marcel Masse**, a presque réussi à tirer son épingle du jeu en se faisant nommer président de l'atelier du congrès qui portera sur les affaires extérieures.

Après avoir travaillé ardemment à convaincre le premier ministre de l'Ontario, **William Davis**, à être candidat à la direction du PC, il avait finalement donné son appui, en désespoir de cause, à **Brian Mulroney**. Avant d'accéder à la présidence de cette commission qui lui confère le statut « d'impartialité », son travail pour le candidat Mulroney avait été marqué au coin de la plus grande discrétion, sinon d'une absence totale de sa personne sur le terrain.

Reconnu pour la versatilité de ses prises de position à l'image du seul député conservateur du Québec, **Roch LaSalle**, Marcel Masse a participé à la réception donnée par **John Crosbie**. Au cours d'une conversation avec des journalistes, il a continué à prétendre qu'il n'était pas nécessaire pour le prochain chef du PC d'être bilingue. Un anglophone unilingue, selon lui, serait très bien placé pour négocier un nouveau « deal » avec le Québec francophone.

A des proches, il a aussi confié que **John Crosbie** serait un excellent chef et éventuellement un bon premier ministre du Canada, malgré le fait qu'il ne parle pas français. Pour lui, les jeux seraient plus clairs ainsi. Un représentant anglophone négociant avec un premier ministre francophone, cela éviterait toutes les confusions et ambiguités possibles...

Reconnu autrefois comme un ardent nationaliste, cette nouvelle approche de **Marcel Masse** est difficilement justifiable. Ses amis d'ailleurs ne comprennent plus son cheminement, sinon qu'il agit tout simplement par opportunisme politique, en se ménageant une porte dans toutes les entrées!

Les tracs imprimés

Après la guerre d'affichage des posters des candidats sur tous les pans de murs, les poubelles, les rampes d'escaliers, etc, il ne restait plus mardi un pouce de libre pour ce genre de publicité au Centre civique d'Ottawa où se déroulera le congrès conservateur.

Par ailleurs, les tracs publicitaires de certains candidats sont déjà imprimés. La machine à photocopie a été mise largement à contribution. Ainsi on a déjà commencé à glisser sous les portes des chambres des délégués la reproduction des articles de journaux relatant largement les déclarations de **John Crosbie** au sujet du français.

Les organisateurs de ce dernier ont une riposte préparée d'avance. On distribue et on fera distribuer des photographie de **Joe Clark**, et du premier ministre du Québec, **René Lévesque**. Inutile de préciser que les deux hommes sont très souriants et qu'il n'y a aucune animosité dans leur regard...

Mais force est de constater que les couteaux ne volent pas encore très bas. Les nuits promettent d'être de plus en plus longues, les réceptions de plus en plus nombreuses... Une chose demeure impossible à évaluer cependant: les coûts de cette manifestation en période de récession économique.

Quelle caractéristique assure la qualité et la longévité d'une résidence?

LA CONSTRUCTION

Avant d'acheter une propriété, il est bon de «lire entre les murs». Et d'examiner sérieusement **la qualité de la construction.**

À cet égard, le Sanctuaire du Mont-Royal est **insurpassable.**

Le Sanctuaire est entièrement bâti à l'aide d'éléments de **béton précontraint**, fabriqués en usine.

Cette technique de construction, réservée aux immeubles de prestige, offre des avantages remarquables. Elle diminue les coûts. Produit une structure d'une solidité à toute épreuve. Permet une finition beaucoup plus soignée. Élimine l'entretien extérieur. Permet de poser l'isolant dans des conditions idéales. Fait disparaître le pont thermique créé par les balcons. Et assure une insonorisation de beaucoup supérieure.

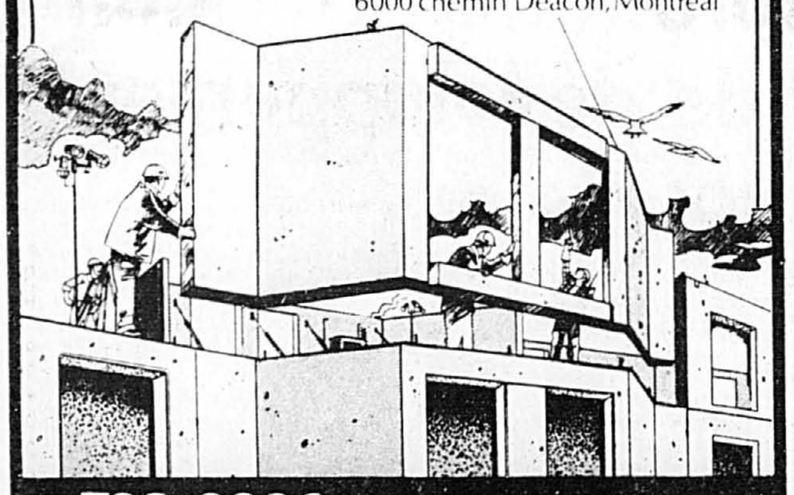
Enfin, elle réduit le nombre de colonnes de soutènement, vous permettant d'aménager votre intérieur en fonction de **vos besoins.**

À prix égal, pourquoi ne pas habiter une résidence garantissant votre qualité de vie... pendant longtemps?

UNE CONSTRUCTION INCOMPARABLE.

le sanctuaire du mont-royal

6000 chemin Deacon, Montréal



738-6000

SEMAINE: 10H. À 18H.
WEEK-END: 11H. À 17H.
(De préférence sur rendez-vous)

- PHASE 1 - OCCUPATION IMMÉDIATE
- HYPOTHÈQUE - 3 ANS - 11⅞%
- 2 CH. À C. - 1400 PI.CA. ET PLUS
- 3 CH. À C. - 1800 PI.CA. ET PLUS

Habitas 1983



UN GROS PLAISIR COÛTE PARFOIS PEU

Faites-vous plaisir souvent tout en économisant, avec l'interurbain automatique à tarif réduit.

1/3 DE MOINS DU LUNDI AU VENDREDI DE 18H À 23H.

Par exemple, pour un appel de 10 minutes entre **Montréal** et	Tarif ordinaire	Tarif réduit de 1/3	**Vous économisez**
Québec	5,61 $	3,74 $	**1,87 $**
Ottawa	5,41 $	3,61 $	**1,80 $**
Sherbrooke	5 $	3,33 $	**1,67 $**
Saint-Jérôme	3 $	2 $	**1 $**
Chicoutimi	5,91 $	3,94 $	**1,97 $**

Ce tarif réduit s'applique dans toutes les régions desservies par Bell Canada au Québec et en Ontario.

L'interurbain Bell



Un futur délégué au congrès des conservateurs apprend sa leçon, juché sur le dos de sa mère.



Téléphotos CP

Dans le sprint aux pancartes, les partisans de Joe Clark n'ont pas fait de discrimination et ont envahi même les lieux de méditation.

Une firme spécialisée confirme les « données » économiques optimistes de Brian Mulroney

■ (d'après PC) — Une firme spécialisée dans les prévisions économiques a confirmé, hier, que les projets de Brian Mulroney pourraient pratiquement éliminer le déficit fédéral de $31 milliards et créer 520 000 emplois d'ici à 1990.

Cette entreprise, Data Resources of Canada, tient toutefois à préciser que ses prévisions sont basées sur des présomptions « parfois optimistes ».

Le vice-président de Data Resources, William Empey, a signalé en particulier qu'il était peu probable que la productivité s'améliore autant que M. Mulroney le croit.

De plus, a-t-il ajouté, même s'il est possible d'augmenter les exportations d'énergie, il faudrait alors abaisser considérablement les prix du pétrole et abandonner les limites fixées à l'exportation des ressources non renouvelables.

Enfin, a-t-il conclu, il n'est pas aussi certain que M. Mulroney l'assure que l'industrie énergétique va réinvestir les $20 milliards nécessaires pour assurer un surplus en 1990.

Projets

Les projets de M. Mulroney sur lesquels se sont basés les spécialistes sont de réduire de 5 pour cent l'impôt sur le revenu des entreprises, d'augmenter les crédits d'impôt pour les nouveaux investissements et d'améliorer les mesures incitatrices pour le matériel nouveau.

Il y aurait également un plan d'investissements énergétiques de $20 milliards, financé par l'industrie par l'intermédiaire d'exportations accrues et de dépenses plus élevées pour la recherche et le développement d'ici à 1990.

PC LEADERSHIP

M. Mulroney a promis, enfin, de limiter les dépenses du gouvernement et les subventions aux sociétés d'État.

Les prévisions de Data Resources ont été rendues publiques par le député conservateur Sinclair Stevens, un partisan de M. Mulroney.

Le Devoir

Entre-temps, le quotidien montréalais Le Devoir a opté conditionnellement pour Joe Clark dans la course au leadership conservateur qui se concrétisera samedi.

Sous la signature de Jean-Louis Roy, en page éditoriale, le journal affirme que, sous réserve d'événements qui pourraient l'amener à modifier son évaluation dans les prochains jours, « la candidature de M. Clark nous semble répondre mieux que celle de ses adversaires aux aspirations et aux besoins du Québec et du Canada ».

En lui confiant un nouveau mandat, les délégués au congrès d'Ottawa consacreraient en même temps une conception plus souple du pays et une vision généreuse de la place du Québec au sein du Canada.

Cet avis ne semble aucunement partagé par le quotidien de Trois-Rivières, Le Nouvelliste, qui affirme qu'un seul choix s'imposera pour la direction du Parti conservateur, celui de Brian Mulroney.

Dans un éditorial signé de Sylvio Saint-Amant, le journal souligne que pour redevenir chef de son parti, Joe Clark devra prendre une confortable avance au premier tour ou même l'emporter, ce qui n'est aucunement acquis. Or, on ne voit pas comment M. Clark pourrait conduire à nouveau les conservateurs avec une majorité simple ou une majorité inférieure à celle qu'il avait obtenue à Winnipeg.

Enfin, 23 citoyens québecois bien connus qui n'ont aucun lien avec le Parti conservateur ont rédigé une lettre ouverte à l'intention des 800 délégués du Québec au congrès d'Ottawa, pour leur suggérer d'appuyer Joe Clark.

La lettre, qui souligne « la vision de M. Clark des relations fédérales provinciales et sa capacité de comprendre la spécificité du Québec », est signée, entre autres, de Gil Rémillard, de l'Université Laval, Solange Chaput-Rolland, qui fit partie de la commission Pépin-Robarts, Alfred Rouleau, ex-PDG du Mouvement Desjardins et André Tremblay, vice-doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Chercheurs d'Ayerst: Québec a reçu le plan de relocalisation

■ QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec vient de recevoir un plan pour relocaliser les 182 chercheurs à l'emploi de la compagnie pharmaceutique Ayerst.

C'est ce qu'a fait savoir hier le ministre de la Science et de la Technologie, Gilbert Paquette.

Répondant à l'Assemblée nationale aux questions du député de Saint-Laurent, M. Germain Leduc, M. Paquette a dit que des éléments de solution dont il a refusé de révéler le contenu, seront étudiées très prochainement.

La compagnie Ayerst de Ville Saint-Laurent a décidé de déménager son centre de recherche aux Etats-unis à cause des exigences de la loi fédérale sur les brevets.

M. Paquette a dénoncé cette loi fédérale mais dit avoir reçu l'assurance qu'elle sera modifiée sous peu.

« Je pense qu'il faut le plus tôt possible offrir aux 182 chercheurs de Ayerst la possibilité de rester au Québec et d'y contribuer au développement scientifique et technologique », a-t-il dit.

Bien que rien ne soit officiel, on parle dans les milieux scientifiques d'intégrer une partie des chercheurs à l'Institut Armand-Frappier de Montréal ou encore à Bioméga, une filiale de la Société générale de financement spécialisée dans la recherche scientifique.

Ottawa approuve la création d'un fonds de développement pour les autochtones

■ OTTAWA (PC) — Le cabinet a approuvé un fonds de développement économique de $345 millions pour les minorités indienne, inuit et métis, a annoncé le ministre des Affaires indiennes, M. John Munro, à un comité de la Chambre des Communes hier.

Le fonds, dont le conseil de gestion comprendra des autochtones, dépendra du ministre des Petites entreprises, M. William Rompkey, a dit M. Munro au comité des Affaires indiennes. M. Rompkey dévoilera les détails de sa gestion quand le conseil consultatif autochtone sera constitué.

Le budget fédéral du 12 novembre 1981 avait suggéré la création d'un tel fonds. Depuis lors, les groupes autochtones attendaient avec impatience les sommes promises.

Le député progressiste-conservateur de la circonscription de Prince George — Rivière-la-Paix (Colombie-Britannique), M. Frank Oberle, a affirmé au comité que des fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes lui avaient confié que le fonds serait axé sur les entreprises plutôt que vers des programmes d'habitation ou de développement social.

M. Oberle a par la suite dit dans une entrevue qu'il croyait que les objectifs du fonds ont subi peu de modifications depuis la fuite d'un document du cabinet. Ce document insistait entre autres pour que les sommes soient allouées à des projets « rentables » afin de prouver aux autochtones qu'il leur est possible d'appartenir à « la classe des entrepreneurs urbains ».

Le document stipulait aussi que le fonds devrait être géré par des « autochtones appartenant au Parti libéral qui ont l'expérience des affaires et qui ne sont pas des représentants d'organisations politiques autochtones ».

Dans une entrevue hier, M. Munro a nié que le comité de direction du fonds serait noyauté par des autochtones libéraux. Par ailleurs, il n'a pas spécifié si le fonds serait géré comme une compagnie de la Couronne.

Modifications à la loi des douanes

■ OTTAWA (PC) — Les contribuables n'auront plus à prouver qu'ils sont innocents d'importation illégale.

Ce sera l'accusation qui devra dorénavant prouver ses avancés, indique un projet de révision de la Loi des douanes présenté en Chambre, hier.

De plus, l'utilisation de mandats d'assistance par les agents des douanes (qui leurs donnent le droit de fouiller les édifices et autres endroits en rapport avec la saisie de produits), a été remplacée par des mandats de perquisition beaucoup plus restreints.

Par contre ce changement n'affecte pas l'utilisation des mandats d'assitance par les agents de la Gendarmerie royale du Canada, lors d'enquêtes en rapport avec la Loi des douanes.

Les dispositions du fardeau de la preuve en vertu de la présente Loi des douanes sont remplacées par des dispositions compatibles avec la Charte des droits et libertés, a précisé le ministre du Revenu, M. Pierre Bussières.

M. Bussières prévoit que la nouvelle législation sera bien accueillie puisque plusieurs suggestions des milieux d'affaires et de la population en général y ont été incorporées.

Ce projet de loi est le premier changement majeur à une loi vieille de 136 ans, a révélé le ministre.

L'UNIQUE CLUB D'ESCOMPTE À L'ÉCHELLE CANADIENNE

Économisez jusqu'à 50% sur vos voyages

avec le THE ORIGINAL STANDBY CLUB SEULEMENT!

Nous sommes actuellement dans notre 6e année d'opération. Le club Standby offre à ses membres jusqu'à 50% de réduction sur les forfaits* publiés ou les vols* charter, sur une base de réservation de dernière minute.

Vous avez pu faire connaissance avec le Club au cours de l'émission de TV «Live It Up», ou dans des articles parus dans Châtelaine, le Globe & Mail, le Toronto Sun et de nombreuses autres publications, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Ne nous confondez pas avec nos imitateurs!

EXEMPLES RÉCENTS:

HAWAII — 2 semaines	600 $
ACAPULCO — 2 semaines	650 $
CUBA (3 repas) — 1 semaine	350 $
PORTO RICO — 1 semaine	500 $

Renseignements sur affiliation

287-9649

1117 Ste-Catherine ouest, suite 420
Montréal, Québec H3B 1H9

Arrangements de voyages en association avec Elite Tours

Permis du Québec 13663778-0241

* *De la plupart des grossistes*

BONI

OFFRE EXCEPTIONNELLE
3 JOURS — 2 NUITS
ou
4 JOURS — 3 NUITS
DE VACANCES POUR 2

HÉBERGEMENT PAYÉ AU COMPLET

dans l'une des 40 stations réputées au Canada, aux Etats-Unis ou dans les Antilles; incluant Laurentides, Mont Ste-Anne, Stowe, Vermont et la Floride. Nous vous offrirons ces vacances GRATUITES lors de votre affiliation au Club Standby durant les 30 prochains jours. Appelez-nous pour obtenir des détails.

Veuillez m'inscrire comme membre du Club Standby pour 1 an, et veuillez également me faire parvenir mon certificat de VACANCES GRATUITES.

☐ 25 $ — membre individuel
☐ 60 $ — cotisation familiale

Nom.....
Adresse..... app.....
Ville..... Code postal.....
Prov..... No de tél.....

RÉNOVATIONS GÉNÉRALES

• cuisines chêne ou style moderne
• salles de bains
• salles de jeu

Balcons de ciment ou bois
Démolition de hangar
(Subvention de la Ville de Montréal)
Gouttières sans joint
Revêtement d'aluminium

SUBVENTION DU FÉDÉRAL jusqu'à 3 000 $ (si éligible)

Évaluation gratuite

ESTIMUM INC.

388-5731

25 années d'expérience professionnelle

Giroux & DesLauriers INC.

6914, RUE SAINT-HUBERT 273-2813 MÉTRO JEAN-TALON
1500 EST, RUE MONT-ROYAL 521-3164 MÉTRO MONT-ROYAL
4029, RUE ONTARIO 521-9414 MÉTRO PIE-IX

Quelle élégance

Le modèle «Celebrity» pour vos sorties. Fait entièrement de cuir dans les tons de blanc et beige. Fabriqué spécialement pour Giroux & DesLauriers



64,95$

choix de grandeurs
largeurs AA - B - C
choix de sacs à main pour coordonner

(ne manquez pas la vente de trottoir, rue Mont-Royal)

VISA

PERSONNEL COMPÉTENT POUR VOUS SERVIR
CHÈQUE PERSONNEL ACCEPTÉ

MasterCard

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

MICHEL ROY
éditeur adjoint

Nouvelle lutte à la pornographie

Huit maires représentant autant de grandes villes canadiennes ont décidé de faire front commun contre la pornographie: «Nous unissons nos efforts, dit le maire Jean Drapeau, pour forcer le Code pénal à nous aider dans notre préoccupation d'assainissement de nos villes.» L'idée est bonne et l'initiative opportune: on pourra peut-être, ainsi, éliminer certaines ombres sur ce sujet mal éclairé.

Leurs efforts doivent porter sur trois aspects, qui ont évidemment des liens mais qui répondent à des définitions et à des problèmes différents: la pornographie, la prostitution et l'affichage public. Quand on aura bien cerné et défini ces trois réalités, on pourra peut-être leur faire face de façon adéquate.

La question de la pornographie vise, dans cette démarche des maires, l'importation de vidéo-cassettes et de magazines que l'on appelle «à caractère pornographique agressif» ou, selon l'expression anglaise mieux connue, «hard core».

Tant qu'on ne peut définir cette réalité ancienne, mais commercialement répandue de façon nouvelle, dans le Code pénal lui-même, il va de soi qu'on ne peut miser sur la loi pour établir des critères. D'ailleurs, même si les mots avaient une certaine acception dans un passé récent, ils doivent exprimer un contexte sociologique en évolution constante. Tout le monde admet que la décence des tenues de plage ne peut se définir, aujourd'hui, avec les mêmes termes ou références qu'en 1925; l'évolution du costume s'adapte à la réalité sociale. Pas surprenant qu'il faille, aujourd'hui, donner un sens actuel aux mots *obscène, indécent, pornographique* ou autres du même genre.

Que le législateur précise sa propre référence avec sagesse: il invitera ainsi la société à réfléchir sur ses tendances et à choisir les valeurs qu'elle veut protéger. La loi oblige; mais aussi, elle éduque. La loi vieillotte engendre le ridicule et l'absence de loi peut malheureusement conduire à l'anarchie.

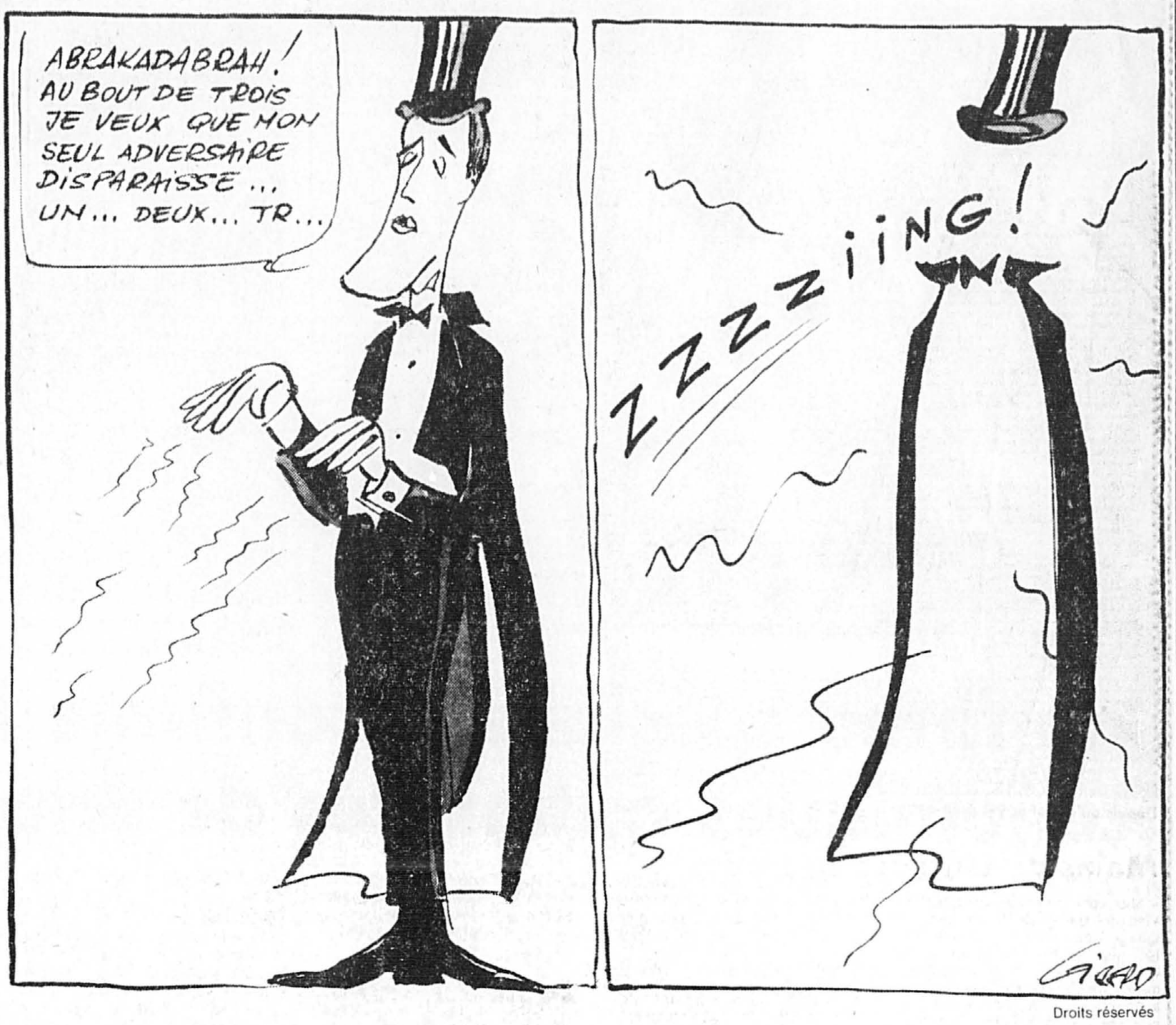
Quant à la prostitution, elle fait partie de la sollicitation publique. On sait que les tentatives de Vancouver pour abolir ce genre de sollicitation ont échoué. Depuis, le gouvernement fédéral a mis sur pied un comité qui pourrait suggérer des amendements à la loi actuelle, permettant ensuite aux villes d'adopter des règlements municipaux réalistes et applicables. Encore ici, il faut bien définir la réalité et son expression extérieure: on sait que là où l'on condamne à l'amende ou à la prison celui ou celle qui offre le service, on ne se permet jamais d'inquiéter celui ou celle qui utilise le service. On punit la victime et on rit avec le profiteur.

Enfin, l'affichage présente un autre problème: celui du respect des droits du public auquel personne ne peut imposer la vulgarité et le mauvais goût. Cet affichage ne concerne pas uniquement les revues: il faut y inclure l'annonce des spectacles sur la rue ou dans les journaux, dans ses images comme dans ses descriptions.

Mais qui va définir vulgarité et mauvais goût? Voilà qui est plus difficile à cerner que tout ce qui précède: autant de notions que de milieux, de villes ou de groupes sociaux. Pourtant, sans définition ou identification, pas de critère de référence.

Il faudrait établir certains consensus sociaux; mais il y a longtemps que l'unanimité est morte chez nous. Il faudra donc trouver une possibilité d'accord sur la dignité qui nous reste.

Jean-Guy DUBUC



Droits réservés



Gilbert Lavoie
(de notre bureau d'Ottawa)

Ces petites pancartes jaunes qui dérangent...

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Joe Clark ne manque pas d'audace. Sur les murs du Centre municipal d'Ottawa, tapissés d'affiches où prédominent le bleu et le blanc, son organisation a apposé de petites pancartes jaunes au lettrage noir, qui contrastent, par leur couleur, avec le reste de l'affichage...qui choquent l'oeil même.

Le message fait également contraste avec les autres slogans publicitaires : « QUÉBEC + CLARK = CANADA ».

Quelques bons mots pour le Québec en politique fédérale, c'est normal, mais les petites pancartes jaunes de Joe Clark vont plus loin : la couleur et le message sont agressifs. Les délégués ne pourront pas les ignorer, il y en a partout.

M. Clark est le seul des candidats à avoir décidé de faire passer un message politique précis dans son affichage au Centre municipal d'Ottawa. Et c'est un message qui impose un choix difficile aux conservateurs qui sont nombreux à croire que le parti pourra un jour prendre le pouvoir sans le Québec.

C'est à cette opinion que s'attaque le message véhiculé par les pancartes de M. Clark. L'initiative est-elle le fruit d'un savant calcul ou d'une simple erreur de jugement? On ne saurait le dire. Mais déjà les adversaires du chef démissionnaire font valoir que l'opération est risquée : dès lundi soir, un organisateur de M. John Crosbie affirmait que les petites pancartes jaunes de M. Clark risquaient d'offusquer de nombreux délégués anglophones qui ne veulent plus entendre parler du Québec, un point c'est tout.

L'affaire n'est pas sans importance au sein de ce parti qui n'a jamais eu de racines au Québec.

Seulement deux des huit candidats au leadership ont mené une campagne véritable dans cette province : M. Joe Clark, qui a suivi le chemin tracé par Robert Stanfield et qui s'est mérité la confiance de nombreux Québécois, et M. Brian Mulroney, qui fait valoir que c'est avec raison que les francophones boudent les conservateurs depuis 75 ans et qui prédit plusieurs autres années dans l'opposition si le parti ne se donne pas un premier leader québécois bilingue.

Cette donnée de la campagne au leadership du Parti conservateur constitue un dilemme de taille pour les délégués québécois : devront-ils voter en bloc derrière l'un de ces deux candidats si l'autre tombe après le premier tour de scrutin ?

La question n'est pas nouvelle : elle s'est posée avec plus d'acuité encore au congrès de 1976, alors que M. Brian Mulroney a dû s'avouer vaincu devant l'avance de Claude Wagner et la montée imprévue de Joe Clark.

Les observateurs politiques de cette époque avaient prévu un tel scénario. M. Claude Ryan, entre autres, avait mis la délégation du Québec en garde : « Les délégués québécois doivent se rendre compte qu'il pourrait y avoir de nombreux avantages à ce qu'ils évitent de se présenter à Ottawa à la manière d'un monolithe. Une défaite de leur candidat, dans l'hypothèse où ils feraient bloc derrière lui, risquerait d'être interprétée comme un soufflet à la face du Québec : ce serait mauvais autant pour le Québec que pour le reste du pays. » Il faut signaler ici que M. Ryan avait une autre préoccupation : il était carrément opposé à M. Wagner.

Quoi qu'il en soit, l'histoire semble avoir suivi son conseil. Défait au troisième tour de scrutin, M. Mulroney a résisté à l'invitation de l'organisation Wagner qui lui demandait un appui public. M. Joe Clark l'a emporté avec 65 voix d'avance. Brian Mulroney eût-il appuyé publiquement M. Wagner que ce dernier aurait probablement obtenu la majorité des votes au quatrième tour.

M. Wagner n'aurait pas nécessairement été un meilleur leader que M. Clark, mais il aurait été le premier Québécois francophone à diriger ce parti.

Sept ans plus tard, la délégation du Québec devra se poser la même question si M. Clark ou M. Mulroney sont éliminés de la course avant le dernier tour de scrutin. Les conservateurs de la Belle Province sont partagés entre ces deux candidats qui sont le plus au fait de la réalité québécoise. En dépit de leurs bonnes intentions, MM. Michael Wilson, John Crosbie ou David Crombie partent à zéro sur le sujet.

En principe, le seul souci des conservateurs québécois devrait être d'appuyer le candidat qui leur semble le plus compétent pour diriger le pays. Mais il faut bien admettre que les choses se passent différemment dans la réalité politique canadienne. La tradition d'alternance anglophone-francophone observée par les libéraux dans le choix de leurs leaders en offre un exemple éloquent.

Si le pouvoir les intéresse, les conservateurs du Québec peuvent difficilement refuser de se regrouper derrière un seul homme si la lutte finale ne se fait pas entre MM. Clark et Mulroney. S'ils ne le font pas, ils risquent de se retrouver à nouveau derrière un chef dont ils diront eux-mêmes ensuite qu'il n'est pas « vendable » auprès de l'électorat québécois.



Élections sans suspense

Tout semble joué d'avance pour Maggie. Tous les sondages annoncent une victoire impressionnante de Mme Margaret Thatcher et de son parti conservateur aux élections générales du 9 juin (jeudi). Le seul point qui reste à éclaircir, c'est l'étendue de sa majorité. Sera-t-elle absolue? On parle d'une majorité possible de 150 sièges. Un triomphe naturellement, si les résultats sont conformes aux prévisions.

Comment expliquer cet emballement dans un territoire où le chômage reste extrêmement élevé (plus de 3 millions)? Comment expliquer cet engouement pour une morale grincheuse, pour les styles anachroniques de l'ère victorienne, pour une femme qui, quoi qu'il en soit de ses qualités personnelles, ne symbolisera jamais «Merry Old England»? Car, il faut bien convenir que depuis une trentaine d'années la Grande-Bretagne avait renoué avec une certaine légèreté d'allure, qu'on retrouve épisodiquement dans sa longue histoire. Si l'éteignoir peut atteindre en Grande-Bretagne un degré de perfection rare, la Grande-Bretagne n'est pas la patrie unique de l'éteignoir.

On n'a pas toutes les réponses à ce genre de questions. Quant au succès de Mme Thatcher, il tient à deux causes dont il est relativement facile de rendre compte. D'abord, le système anglais (comme le nôtre du reste), s'il donne l'illusion de permettre à l'électeur de choisir son député, sert principalement à élire un premier ministre. On fait semblant d'élire des députés, mais on élit un premier ministre.

Or, entre Margaret Thatcher, Michael Foot et David Steel, chef d'une coalition formée de libéraux et de travaillistes en rupture de ban, l'électeur, si les sondages sont corrects, préfère d'emblée jeter son dévolu sur Maggie. Elle plaît incontestablement et plaît à des multitudes énormément.

Parce que le chef de l'opposition travailliste, M. Foot, déplaît? Ce n'est pourtant pas un homme désagréable ou dépourvu d'intelligence. Mais son programme apeure. La conviction de beaucoup d'électeurs (et probablement encore plus d'électrices) est que le Labour est devenu «communiste». Il ne faut pas oublier que même aux époques où le Labour jouissait d'une grande popularité (sous Harold Wilson notamment) une fraction notable des masses ouvrières votait pour les conservateurs.

Puis, intervient le phénomène des «Falkland», cette brillante et dérisoire victoire remportée sur l'Argentine. Dans quelle mesure cette épopée dont le sens échappera aux historiens de l'avenir, a-t-elle contribué à la fois à sauver Maggie et à cimenter l'unité du royaume? Quand on s'aventure à réfléchir là-dessus on s'engage (du moins en Angleterre) sur une pente glissante. M. Dennis Healey, le bras droit de M. Foot dans le Labour, a fait scandale quand il a dit publiquement que Thatcher construit sa fortune politique sur les massacres des îles Falkland.

Nationaliste, dès lors, la Grande-Bretagne? Mais, bien sûr! Si le patriotisme suranné de Mme Thatcher peut assurer la cohésion de la Grande-Bretagne, voilà au moins un maillon de la chaîne «atlantique» qui n'est pas au point de rupture.

Il sera toujours temps, après le scrutin, c'est-à-dire après-demain, de supputer les chances de l'avenir, de consulter les oracles à la lumière de résultats qui ne sont tout de même pas acquis à l'heure actuelle. À supposer que la victoire des conservateurs ait effectivement l'ampleur prévue, l'unanimité ne sera pas faite dans un pays où la dissidence n'a pas l'habitude de quêter les permissions avant de s'exprimer. Multiforme et dispersée, l'opposition à la personne de Mme Thatcher et à ses politiques est réelle. Quels que soient les résultats de demain, elle trouvera les moyens de se faire entendre.

Guy CORMIER

LIBRE OPINION

Les Pêcheurs Unis du Québec dans la tourmente

Secrétaire général des Pêcheurs Unis du Québec (PUQ) depuis trois ans, Marc Millette livre aujourd'hui son évaluation de la situation qui a conduit à la restructuration actuelle du réseau coopératif des pêches au Québec. Cet article fait suite à plusieurs reportages parus dans les médias sur le dossier des PUQ.

Depuis leur création en 1939, les Pêcheurs Unis du Québec ont toujours constitué un point de mire qui n'a laissé personne indifférent: gouvernements, médias, populations, etc.

Or, les difficultés actuelles de l'industrie des pêches maritimes dans l'Est du Canada et plus particulièrement les problèmes financiers de la fédération coopérative PUQ contribuent à amplifier ce phénomène sous l'effet conjugué de diverses manoeuvres destinées à renverser ce «colosse aux pieds d'argile».

Responsabilité collective

Tout le monde connaît les résultats déficitaires des PUQ depuis les trois dernières années. Comme d'aucuns le reconnaissent, ces résultats ne sont pas uniques dans l'industrie canadienne des pêches maritimes, puisque des entreprises comme Fishery Products Ltd, Nickerson, PUM, The Lake Group ont eu leur part de difficultés. Mais, dans le cas des PUQ, à qui doit-on attribuer ces résultats?

À l'équipe restreinte de gestionnaires d'un siège social partiellement décentralisé qui totalise plus d'un siècle d'expérience dans l'industrie de la pêche? Aux dix-sept pêcheurs professionnels qui agissent comme administrateurs bénévoles de la fédération et en contrôlent les orientations, tout en devant représenter les intérêts de leurs coopératives locales? Aux quelque 450 pêcheurs-propriétaires des PUQ toujours mis au défi de fournir des produits marins de première qualité? Aux quelque 2,000 employés syndiqués constamment mis au défi d'améliorer la productivité de leur travail?

Aux clients et consommateurs des produits des PUQ plus portés à consommer du poulet ou du porc parce que moins coûteux à l'achat? Au gouvernement provincial qui a constaté la prolifération des usines de pêche au Québec malgré la sous-utilisation des capacités existantes de production? Au gouvernement fédéral qui a gelé les permis de pêche pour les bateaux de plus de 60 pieds malgré les manques flagrants d'approvisionnement des usines existantes? À quelques représentants de médias empressés d'éclabousser avec sensationalisme une entreprise que deux générations de pêcheurs et travailleurs ont bâtie à force d'entraide et de responsabilité personnelle et collective?

Il sera toujours facile dans l'histoire récente des PUQ de trouver un bouc émissaire et de le noyer au cours de la tempête. De plus, le risque est gros que certains veuillent faire table rase d'une économie régionale axée sur une activité dite semi-artisanale employant 2,500 personnes au profit d'une pêche industrielle, hautement mécanisée, dite moderne.

Les particularités des PUQ

Au moins trois facteurs doivent être retenus pour comprendre la situation unique de la fédération coopérative de pêcheurs au Québec.

D'abord, les PUQ sont pratiquement le seul fabricant de produits congelés à base de poisson de fond dans la province, alors que les autres fabricants sont orientés vers la production de crustacés ou de morue salée-séchée, activités pour lesquelles les tendances de marché ont été depuis 1977 nettement plus favorables.

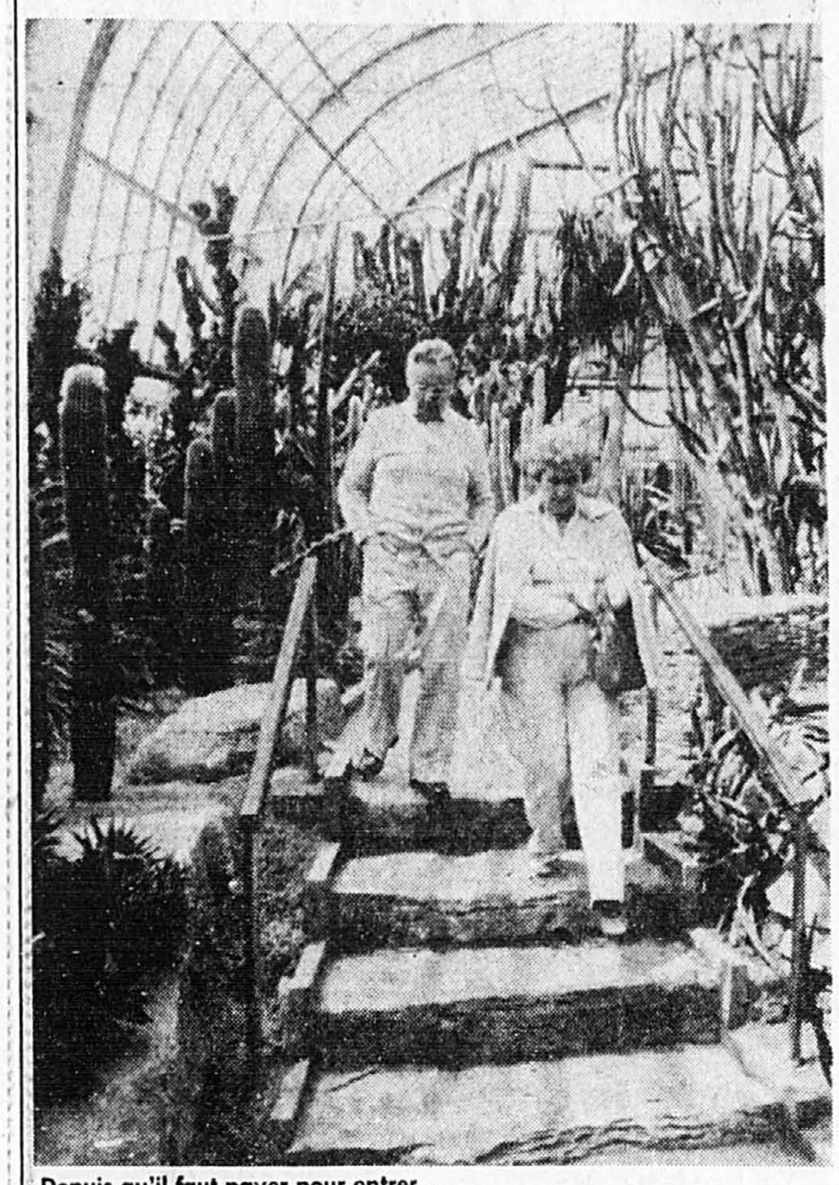
Ensuite, désireuse de contrer les effets cycliques d'une production foncièrement saisonnière et d'étendre ses services aux pêcheurs-membres, la fédération est la seule entreprise de pêche à s'être engagée au profit d'une bureaucratisation inévitable et d'une gestion plus complexe dans des activités relativement diversifiées, pratiquant des intégrations qui l'ont amenée dans la distribution au gros et au détail ainsi que dans la construction navale.

Enfin, agissant comme coopérative provinciale plutôt que comme fédération de coopératives, les PUQ ont géré des centres de pêche où les pêcheurs-coopérateurs ont tôt fait de se sentir déresponsabilisés, préférant revendiquer plutôt que coadministrer des prix et des services au sein de structures de participation peu fonctionnelles.

Ajoutons à cela le faible niveau

(suite en page A 7)

EN VRAC



Depuis qu'il faut payer pour entrer...

Moins de visiteurs au Jardin

Mon épouse et moi sommes des visiteurs fidèles du Jardin botanique de Montréal, particulièrement lors des expositions du printemps et de Noël. Nous sommes d'opinion que la pièce centrale changeante, ainsi que les serres adjacentes, se classent favorablement parmi les attractions semblables que nous avons visitées dans plusieurs parties du monde.

À chacune de nos visites, il y avait foule. Hélas, depuis que la Ville de Montréal, à la recherche de revenus, exige un prix d'entrée et des frais de stationnement accrus, le Jardin est souvent quasi désert.

Quel dommage! Au cours d'une récente fin de semaine, au lieu de la foule habituelle de familles, photographes, couples, personnes seules, etc., l'assistance se composait d'une troupe d'éclaireuses («girl scouts») de l'État de New York (environ 10), deux couples de touristes et nous. Toutes ces gens étaient de langue anglaise. Les deux surveillants dans la cabine du stationnement, les préposés à la vente et à la collection des billets égalaient presque le nombre de visiteurs!

Quelle honte que les efforts magnifiques et la créativité des gens doués du Jardin botanique soient gaspillés à cause d'une soif d'argent de la part de la ville! Quelle perte pour les enfants et adultes de cette ville, privés des plaisirs gratuits de ce site enchanteur!

Sydney PHILLIPS, c.r.
Montréal

Un gouvernement impitoyable

Les femmes victimes de violence sont maintenant violentées par le gouvernement du Québec! C'est du moins ce que porte à croire cette mesure incroyable que le gouvernement du Québec, soi-disant social-démocrate, essaie d'implanter dans les maisons d'hébergement, rare ressource pour des femmes victimes de violence.

Selon cette mesure, que je qualifie de démesurée, les femmes s'abritant dans un de ces 23 centres d'accueil visés devront, si elles bénéficient de l'aide sociale ($399 par mois), débourser $309 mensuellement afin de couvrir les frais de pension. Il leur restera un «fantastique» montant de $90 pour tenter de se réinsérer dans notre cohue sociale, et ce avec, souvent, un ou des enfants à leur charge.

Mais, chers ministres (et le mot «cher» est pesé), lequel d'entre vous pourrait survivre même avec le double de ce montant? Lequel d'entre vous aurait même l'audace de se mettre à l'essai (et sans enfants)? Étrange, je ne vois aucune main levée, et pour cause!

Ces maisons d'hébergement sont des lueurs d'espoir pour ces femmes (et leurs enfants) victimes de violence conjugale ou familiale. Votre attitude, M. le ministre des Affaires sociales, en est une de punition plutôt que d'aide (sociale ou non) et nous porte à croire que votre intention à moyen terme est de bafouer l'essence même de l'existence de ces maisons: quelle femme, seule ou non, osera se jeter dans une aventure déjà déchirante avec un revenu aussi minime? Ces femmes ne seront-elles pas portées plutôt à endurer plus longtemps les supplices moraux et physiques au lieu de tenter de nouvelles solutions?

Cette mesure violente encore plus les femmes déjà plus que meurtries par la vie. Ce n'est pas d'hier que les femmes sont les boucs émissaires des erreurs d'administration des gouvernements... mais là, vous poussez un peu loin l'arrogance!

Anne Richer, dans son article du 26 mai dernier dans LA PRESSE mentionne que les femmes, dans ces maisons tentent de gagner une certaine autonomie financière et refaire leur existence... mais comment ce but peut-il être atteint, avec une mesure aussi ridicule? Couper dans le maigre, messieurs, n'apporte que de maigres résultats. Lorsque vous aurez besoin de coton, ôterez-vous la chemise sur le dos de l'enfant ou tenterez-vous de lui procurer une couverture? Selon votre présente orientation, j'entrevois votre réponse. Quand pigerez-vous directement dans nos tirelires?

Cette mesure est inacceptable, vous touchez les plus démunies. Le dernier mot n'est pas dit; les femmes ne se laisseront pas écraser par des bureaucrates incapables. Et je compte fortement sur Madame Nicole Kirouac, présidente du Regroupement des maisons d'hébergement et de transition, pour vous le faire savoir.

Chantale de MONTIGNY
Montréal

Quand le curé prend parti

Le dimanche 5 juin, en la paroisse Saint-Pascal-Baylon, dans le quartier Côte-des-Neiges, on se serait cru aux plus beaux jours du duplessisme. Le curé, du haut de sa chaire, invitait ses fidèles à voter pour une candidate en particulier, omettant délibérément de mentionner l'autre candidature, celle de Roger Bourbonnais — moi, en l'occurrence, qui suis sur les rangs depuis le 5 mai.

Le 1er juin, j'avais pourtant visité monsieur le curé afin de lui faire part de ma candidature; au moment de cette visite, il n'y avait pas d'autre candidat en lice.

Étant catholique, paroissien de Saint-Pascal depuis trente-trois ans et payeur de taxes scolaires depuis de nombreuses années, je trouve inadmissible qu'un curé tente d'influencer le vote des paroissiens; cela est antidémocratique. Faut-il appartenir au Mouvement confessionnel pour être apte à remplir les fonctions de commissaire scolaire? Je suis chrétien mais non borné. Je me demande si c'est seulement en étudiant la religion catholique que nos enfants seront préparés à affronter la vie. À mon avis il y a bien d'autres problèmes majeurs auxquels l'éducation devrait faire face.

Il faut par exemple revaloriser l'enseignement du français et celui des mathématiques, afin que nos étudiants sachent mieux écrire, parler et compter. Il faut aussi rattraper le temps perdu dans le domaine de l'informatique, une priorité pour que nos jeunes puissent affronter la vie quotidienne de demain.

J'ose espérer que les citoyens sont capables de faire la part des choses. Je crois que le Mouvement confessionnel n'a aucun programme à mettre de l'avant, sa publicité est axée sur le passé et le refus du changement. À l'inverse, *MON* programme en est un de progrès scolaire dans tous les domaines.

Roger BOURBONNAIS
Montréal

La fin du «star system»

Depuis le 10 mai dernier, les vestiges du passé hantent les murs de l'ancien édifice où logeaient M. Guy Latraverse et son «écurie» nommée Kébec-Spec. En trois semaines, on n'a fait que répéter que la chanson québécoise se meurt et agonise, qu'elle ne porte plus en elle la belle illusion des années 70. Cela m'apparaît fort discutable; car expliquer ces constatations en attribuant la faute à la fermeture de Kébec-Spec, c'est faire largement abstraction de la réalité.

Pourquoi pleurer la mort d'une maison de production qui n'a fait que limiter, depuis trois ans, la chanson à trois grands noms: Claude Dubois, Diane Dufresne et Diane Tell? Je ne cache pas cependant mon fanatisme envers ces trois personnalités que je trouve très fascinantes, mais il me semble que la machine Kébec-Spec fut championne dans la fabrication sur mesure de grands héros. Comme si, pour survivre, la chanson n'avait besoin que de légendes. Il lui faut de bons acteurs, de bons compositeurs et de bons interprètes pour assurer son avenir.

La disparition de Kébec-Spec, loin de me réjouir toutefois, aura servi à remettre en question ce que le mot «chanson» veut dire. Et lorsqu'on cessera de faire de la «business» avec le show, alors que les moyens financiers sont très restreints, on comprendra enfin que la culture n'est pas seulement un moyen de consommation, mais aussi un moyen de communication de nos aspirations collectives.

Marc PRATT,
Québec

John Crosbie et ses interprètes

Cher M. Crosbie,

Ceci n'a rien de personnel car je ne vous connais pas, mais je suis étonné qu'une personne véhiculant des idées comme les vôtres espère être élue comme premier ministre du Canada. Si cela arrive, c'est que le parti conservateur est un parti anglo-canadien.

Dans LA PRESSE du 27 mai, page A5, vous dites que vous utiliseriez des interprètes pour communiquer avec les Québécois, comme si le Québec était un pays étranger. Avez-vous songé à la réaction des Québécois, considérés comme des étrangers dans leur propre pays? Cela donnerait un sérieux coup de pouce à la thèse indépendantiste du Parti québécois.

J'espère, M. Crosbie, que si jamais vous êtes élu, vous aurez la décence d'apprendre le français et, ainsi, de nous respecter.

Robert DOUVILLE TOUPIN
Ingénieur électrique
Montréal

N.B.

- *Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrite à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

Lettre d'un Québécois en Israël

Il est intéressant de suivre l'évolution d'un problème lorsqu'on est à l'extérieur de celui-ci. Il est également beaucoup plus facile de faire la part des choses. Lorsqu'on n'est pas impliqué émotivement ou monétairement dans un conflit. C'est présentement la situation que je vis et que je voudrais faire partager. J'ai reçu quelques journaux du Québec récemment et, après avoir pris connaissance de la situation sociale qui y prévaut, j'ai eu le goût de dire quelque chose aux gens de chez nous.

J'ai travaillé comme psychologue scolaire dans la région de Montréal de 1975 à 1979. Durant cette période j'ai connu deux renouvellements de conventions collectives (mises à part celles qui se sont déroulées lorsque j'étais étudiant). Pour différentes raisons qu'il n'est pas opportun de citer ici, j'ai décidé en 1979 de quitter ma sécurité afin de vivre autre chose. J'ai d'abord travaillé pendant un an comme instructeur de squash et de racquet-ball au Québec puis, avide de satisfaire une curiosité dévorante, j'ai tenté l'expérience de la vie militaire: une année en tant qu'officier dans les Forces canadiennes. En juillet 1981, à 29 ans, je prenais la route de l'aventure. Avec $150 en poche je quittais le Québec en direction de l'Ouest; puis ce fut l'Europe et le Moyen-Orient. Près de deux ans plus tard, je suis encore «sur la route»; je suis volontaire dans un kibboutz en Israël.

Ces années de vagabondage seront sans doute perçues par plusieurs comme un trou, un vide, du temps perdu lorsqu'elles figureront dans mon prochain curriculum vitae. Par contre, ceux qui, un jour, ont choisi de tout laisser derrière eux pour «aller voir ailleurs», comprendront que ce sacrifice de quitter le confort, la famille et la sécurité rapporte des dividendes incalculables.

Tous n'ont pas la possibilité de prendre une telle distance par rapport à la société dans laquelle ils ont toujours vécu. C'est dommage! Il est indéniable qu'un séjour prolongé à l'étranger nous fait voir notre propre société sous un jour différent, d'une façon plus objective, plus tolérante, moins exigeante. C'est le sentiment qui m'habite présentement. Mon intention n'est pas de faire la morale mais d'apporter un regard de l'extérieur qui, je l'espère, touchera quelques consciences.

En lisant quelques coupures de journaux de LA PRESSE («De la liberté», par Lysiane Gagnon, et «Godin pense aux boat-people de l'intérieur...» par Jacques Bouchard), j'ai tout de suite pensé aux gens que j'aime et qui vivent au Québec. D'abord à ma mère, veuve depuis deux ans, qui devrait avoir droit à une vieillesse heureuse et à l'abri des problèmes mais qui voit l'avenir sombrement et qui se fait du souci pour les siens à cause du contexte social agité qui secoue le Québec. Je pense à Stéphanie, ma petite nièce de 6 ans, à sa première année dans le système scolaire, qui subit déjà les effets néfastes de conflits de travail. Peut-elle comprendre que sa jardinière, pour qui elle a une vénération sans borne comme toutes les petites filles de 5 et 6 ans pour leur première institutrice — peut-elle comprendre que sa jardinière défie les lois et usent de violence? Qui réussira à convaincre ma mère et ma petite nièce que la violence verbale et physique que connaît présentement le Québec a pour but d'assurer leur bonheur?

Je pense également à mon défunt père et je me dis qu'il est bien là où il est présentement. Il n'aurait jamais pu supporter l'idée que des gens plus favorisés que lui débrayent illégalement alors que ses compagnons de travail sont encore chanceux de travailler quatre jours par semaine. Et ces travailleurs, même après plus de 30 ans à l'emploi de la même industrie, ne sont pas assurés de conserver leur emploi jusqu'à l'âge de la retraite.

Certains, et ils sont nombreux, ont ridiculisé la série de trois discours du Premier ministre Trudeau l'automne dernier. Si je ne m'abuse, ce dernier faisait appel au bon sens des gens; il annonçait des temps difficiles durant lesquels Québécois et Canadiens auraient à se serrer la ceinture, auraient à s'entraider. On a beaucoup critiquer ces allocutions parce qu'elles n'apportaient pas de réponses concrètes aux problèmes actuels. Peut-être n'y a-t-il tout simplement pas de solution possible sans un changement de mentalité au sein de la population... C'est une prise de conscience personnelle que chacun d'entre nous doit faire au lieu de se laisser emporter par des mouvements de masses qui conduisent parfois malheureusement à des actes regrettables.

En ces temps de crise, on devrait peut-être se poser la question: «Qu'est-ce que je suis prêt à faire pour mon pays (pour mes voisins)?» Au lieu de: «Qu'est-ce que mon pays peut faire pour moi?»

Est-il possible de faire confiance au gouvernement? Est-il possible de se faire confiance mutuellement, nous Québécois? Est-il possible de se parler, de s'écouter, de se comprendre et de se tenir tous ensemble pour se sortir de l'ornière dans laquelle on s'enlise?

Je réponds OUI à ces questions! Si l'on accorde encore une certaine importance aux valeurs morales et si l'on arrête de se regarder le nombril, tout est possible. La critique et la contestation ont pris une telle place dans la société québécoise qu'on semble avoir oublié que la recette du bonheur ne réside pas dans les guerres et la violence. On a également oublié à quel point on est gâté.

C'est un appel au réalisme que je lance. Pour Stéphanie 6 ans, Louis-Eric 4 ans, Marie-Eve 3 ans, Emmanuelle 2 ans et tous les autres qui ne savent pas encore écrire et qui aspirent au bonheur.

Michel PARENT
Actuellement en Israël

la presse

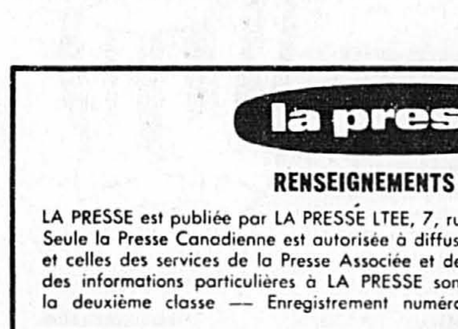
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30.		Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

VENTE

TERMES FACILES
PAYER EN 90 JOURS
sans intérêt ni frais de crédit
ACHETEZ MAINTENANT AU PRIX DE L'AN DERNIER



AUVENTS de FIBRE DE VERRE TRANSLUCIDE OU TOUT ALUMINIUM POUR BALCON ou PATIO

FABRIQUÉS SUR MESURE

Votre choix entre plusieurs teintes de fibre de verre et 14 teintes d'aluminium cuit. Longueur 96", projection 48", pente 26". Grandeurs plus petites à plus bas prix.

499,95$ CHACUN INSTALLÉ

GARANTIE MORRIS DEPUIS PLUS DE 58 ANS
MARCHANDISE SATISFAISANTE POUR 5 ANS ou REMPLACÉE SANS FRAIS CONTRE LES MATÉRIAUX DÉFECTUEUX

Profitez de cette vente spéciale du printemps pour vous doter d'une protection à l'année contre les intempéries avec les magnifiques auvents imperméables W.M. Morris & Fils Ltée. Votre maison fera l'envie de votre entourage.
Les auvents MORRIS sont les seuls qui possèdent les caractéristiques habituelles plus des perfectionnements techniques exclusifs qui en font un achat des plus judicieux. Le nouveau fini émaillé anodisé, peint au rouleau et cuit au four, est de loin le meilleur et le plus durable de tous. Le nouveau système a emboîtement assure la meilleure protection qui soit contre les infiltrations. Et le plus important fabricant au monde de matériaux pour auvents en aluminium offre une garantie complète contre la rouille, l'affaissement, la décoloration ou l'effondrement.
Demandez une démonstration gratuite, sans obligation par un de nos gentils représentants.
Il vous montrera nos auvents sur mesure pour fenêtres, portes, balcons, patios, marquises, devantures de magasins, etc. N'OUBLIEZ PAS: W. M. MORRIS & FILS est le précurseur. AUSSI DISPONIBLES: FENÊTRES, PORTES-PATIOS ET LAMBRIS D'ALUMINIUM DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Wm MORRIS & FILS LTÉE
LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

• ESTIMATION GRATUITE •
382-6810

SOIR, JOUR FÉRIÉ ET FIN DE SEMAINE
737-1960

9172, BOUL. SAINT-LAURENT (entre Legendre et Chabanel)

Découper et conserver pour références futures.

Application faite pour droit d'auteur

LIBRE OPINION

(suite de la page A 6)

de capitalisation de la fédération ainsi que le haut degré de syndicalisation de ses effectifs d'employés et un contexte de relations de travail particulièrement difficile au cours des ans, et il est facile de comprendre pourquoi et comment les PUQ sont devenus un univers complexe, vaste et turbulent, éminemment vulnérable aux aléas de la conjoncture commerciale et financière mondiale.

Le statu quo est impossible

Devant une telle situation, la restructuration actuelle des PUQ s'avère une nécessité impérieuse que reconnaît le gouvernement québécois et que les administrateurs de la fédération veulent assumer. Elle propose d'abord une désintégration de la fédération, en cherchant à rétablir la relation, l'autorité et le contrôle du pêcheur-coopérateur sur son centre de pêche et son usine de transformation, lesquels relèveront dorénavant d'une coopérative qui ne sera pas vidée de son contenu économique. La restructuration suggère également de se départir des activités non essentielles, telles les activités de distribution au gros et au détail, et de concentrer l'activité des coopératives de base sur la transformation des produits marins.

Elle repose aussi sur l'idée qu'une coordination minimale est essentielle au fonctionnement des coopératives régionales qui auront un intérêt économique à se doter d'un organisme de coordination, dispensant, s'il y a lieu, des services-conseils en administration financière, gestion de la production, relations de travail et dynamique coopérative ainsi que fournissant, s'il y a lieu, des services de vérification comptable et d'achat.

Enfin, la restructuration doit signifier un rapprochement des centres de décision vers les populations des régions maritimes, une capitalisation adéquate dans chacune des entités coopératives ainsi qu'une révision en profondeur du régime des relations de travail, laquelle révision s'inscrit dans le contexte d'une participation financière des travailleurs syndiqués au financement des coopératives.

En résumé, la restructuration équivaut à une véritable reconstruction de l'édifice coopératif des pêches au Québec et signifie non seulement la rationalisation des activités de production, mais aussi la réalisation d'un processus de responsabilisation à tous les niveaux: pêcheurs, employés, coopératives de base et nouvelle union de coopératives.

Or, dans ce contexte, chacun des centres de pêche existants a droit à son avenir coopératif et, si la volonté de survie par la formule coopérative existe, tout devrait être mis en oeuvre pour satisfaire les attentes ou besoins des pêcheurs et ne pas interférer avec ceux-ci.

D'autre part, la restructuration pour être réaliste et ne pas entraîner un éclatement fatal doit tenir compte des aspects financiers de la situation actuelle ainsi que des contraintes qu'impose le déroulement normal d'une saison de pêche.

L'intervention du fédéral

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'intervention financière du gouvernement fédéral qui a proposé le 28 avril dernier et mis en oeuvre depuis le début du mois de mai une solution provisoire et opérationnelle destinée à rouvrir immédiatement la plupart des usines des PUQ.

Cette intervention est non seulement généreuse, mais encore elle est nécessaire, logique et respectueuse. Elle est généreuse parce qu'elle ne s'attarde pas à la faiblesse de l'importance des pêcheries québécoises dans l'Est du Canada et qu'elle fournit au Québec les chances d'un rattrapage significatif; elle est logique parce qu'en pleine saison de pêche, elle sert de pontage et de complément à la réalisation de l'intervention du gouvernement provincial, tout en permettant d'enrichir le plan de restructuration d'une vision atlantiste des problèmes de l'industrie des pêches au Québec. Elle est enfin respectueuse des pêcheurs et des employés, en leur permettant de reprendre immédiatement leurs activités, de perfectionner, d'enrichir ou de réviser leur plan de restructuration et d'assumer plus librement les décisions fondamentales qui touchent leur avenir.

La vision Kirby et la restructuration des PUQ

Il est par ailleurs permis de croire que le scénario coopératif de la restructuration des PUQ ne s'oppose pas à la vision Kirby des problèmes des pêcheries canadiennes; car la nouvelle politique des pêches de l'Atlantique propose des objectifs qui semblent conciliables avec l'objet de la restructuration du réseau coopératif des pêches du Québec.

Ainsi, la coopérative de pêcheurs incarne concrètement l'interdépendance économique entre pêcheurs et producteurs mise en valeur dans le rapport Kirby puisque les sociétaires de la coopérative agissent comme pêcheurs et producteurs et qu'ils sont responsables à la fois de la qualité des produits capturés, de la détermination des prix du poisson, de la répartition des profits, etc. De plus, fondée en partie sur la participation financière des travailleurs, la nouvelle coopérative constitue une voie de solution aux problèmes des relations entre pêcheurs et travailleurs. Ainsi la restructuration des PUQ donne sa pleine valeur à l'interdépendance entre pêcheurs, producteurs et travailleurs.

Par ailleurs, la recoopérativisation de l'industrie des pêches au Québec fournit le cadre idéal pour une plus grande professionnalisation de celle-ci, telle que préconisée par le rapport Kirby; car, constamment préoccupées de leur viabilité économique, les coopératives devront introduire des mécanismes de contrôle plus rigoureux et consentir des efforts plus soutenus de gestion au sein de leurs entreprises de transformation.

Enfin, l'intercoopération que devront pratiquer les coopératives dans leurs efforts de mise en marché est une façon concrète de discipliner la commercialisation, ainsi que le recommande l'approche Kirby.

Conclusion

Pour que la restructuration du réseau coopératif des pêches au Québec ne fasse pas problème, il faut que les pêcheurs assument leurs responsabilités de coopérateurs selon une optique de rationalisation et de modernisation qui leur permet d'agir comme propriétaires et usagers d'une entreprise concurrentielle.

Il faut également que tous les intervenants concernés se tournent résolument vers l'avenir, en respectant la vision du milieu.

Il faut enfin que la concertation et la coopération prennent le pas sur les règlements de comptes et les procès d'intentions.

Marc MILLETTE
Secrétaire général
Pêcheurs Unis du Québec

MODIFICATIONS AU CODE DU TRAVAIL

Le patronat et les syndicats diffèrent complètement d'avis

■ QUÉBEC — Les modifications que le gouvernement veut apporter au code du travail par le projet de loi 17 ne font pas l'unanimité. Le patronat et les municipalités le trouvent insatisfaisant pour des raisons différentes tandis que les centrales syndicales l'accueillent avec sympathie même si elles auraient préféré une réforme en profondeur.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

Pour le Conseil du Patronat, les amendements au Code du travail ne sont ni mineurs ni neutres, ils sont nettement prosyndicaux. Ce sont surtout les dispositions ayant pour objet de reserrer les mesures anti-briseurs de grève qui font le plus sursauter l'organisme patronal.

Un entrepreneur électricien, M. Alexandre Beaulieu, qui faisait partie de la délégation du Conseil n'a pas mâché ses mots pour décrier ces restrictions qui vont empêcher l'utilisation de la sous-traitance ou de cadres lors d'une grève ou d'un lock-out. « Avec ce projet de loi, n'importe quel 'tarlais' va pouvoir nous faire fermer les portes. Nous, de la PME, on va 'fouter' notre camp ailleurs si cela demeure. Je ne sais pas quelle idéologie se cache derrière le projet mais j'en ai ras-le-bol de ces lois préparées dans les officines. »

Le directeur général, M. Ghislain Dufour, a été plus mesuré dans ses propos allant même jusqu'à dire que l'organisme était d'accord avec les articles de la loi visant à raccourcir les délais pour obtenir une accréditation.

Cependant, par principe, il demeure opposé à la loi anti-briseur de grève qui impose la paralysie totale d'une entreprise alors que les grévistes peuvent toujours se trouver un emploi temporaire ailleurs.

M. Dufour est également opposé à deux autres amendements au code du travail, notamment celui qui permet à un arbitre unique de déterminer le contenu de la première convention collective s'il en vient à la conclusion que les parties ne puissent en arriver à une entente dans un délai raisonnable. Le CPQ se dit aussi contre le fait qu'au moment où plus de deux associations syndicales se disputent la représentativité des travailleurs, la majorité simple soit suffisante pour obtenir l'accréditation.

L'Association des manufacturiers canadiens est allée encore plus loin en signalant qu'au sortir de la crise économique, le projet de loi 17 était inapproprié et qu'il aurait mieux valu attendre la réforme en profondeur du Code du travail prévue pour l'automne.

Quant à la Chambre de Commerce de la Province, ses réflexions vont dans le même sens que le Conseil du Patronat et elle se réjouit que le gouvernement n'ait pas imposé un régime de négociations multisectorielles.

L'UMQ prise au dépourvu

Les représentants de l'Union des municipalités du Québec, tout en rappelant que le projet de loi ne répondait pas à son attente notamment en ce qui concerne les tribunaux d'arbitrage pour les policiers et les pompiers, ont été placés sur la défensive lorsque l'adjoint parlementaire du ministre du Travail, M. Robert Dean, eut prouvé que les moyennes d'augmentation de salaire accordées aux pompiers et aux policiers étaient sensiblement égales à ceux des autres secteurs syndiqués.

Ainsi, en 1982, les associations de pompiers et policiers ont obtenu des augmentations de 12,4 p. cent et au premier semestre 1983 une moyenne de 7,6 p. cent comparativement à 12,8 en 1982 et 7,3 p. cent pour les autres secteurs syndiqués.

Le président de l'UMQ, M. Francis Dufour, insistait pour que les arbitres soient contraints de tenir compte de la capacité de payer des municipalités avant d'émettre une décision en notant que l'un d'entre eux avait accordé une augmentation de 51 p. cent pour une seule année aux policiers de Charlemagne. De plus, il aurait voulu que le rattrapage salarial soit limité à un an afin de ne pas débalancer le budget des municipalités.

Laberge tonitruant

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, ne s'en est pas laissé imposer par les attaques patronales à l'endroit du projet de loi 17. Au représentant des PME qui se plaignait que les modifications au Code du travail signifiaient presque la mort de la PME, il a répliqué que cela le surprendrait puisqu'il faut presque compter sur les doigts de la main les entreprises syndiquées dans ce secteur.

Pour la FTQ, le projet constitue une nette amélioration même si la centrale syndicale aurait préféré une réforme en profondeur qui aurait permis à des centaines de milliers de travailleurs et travailleuses d'avoir accès au syndicalisme.

M. Laberge estime que le resserrement des dispositions antibriseurs de grève était nécessaire pour forcer certains employeurs à négocier sérieusement. Il a cité le cas des employés en grève du stationnement de Place-Québec, propriété de Trizec, qui a accordé en sous-traitance l'opération du stationnement.

La FTQ a relevé quelques faiblesses au projet de loi. Ainsi, elle estime que le gouvernement aurait dû s'attaquer au problème des injonctions qui constituent des négations de droits dûment reconnus par le Code du travail et elle dénonce le manque de courage du gouvernement à intégrer le secteur de la construction dans la juridiction du Code du travail.

Bravo...Un repas qui ne termine pas en queue de poisson!



Précisons tout de suite que nous aimons le poisson. Nous pourrions même vous donner deux ou trois recettes qui vous mettraient l'eau à la bouche.

Mais il est bon de changer de temps en temps, n'est-ce pas?

C'est pourquoi nous avons pensé rendre au homard l'hommage qui lui est dû et vous offrir *deux* homards bouillis ou grillés à la perfection, au prix parfaitement incroyable de $11.95

Cela comprend les petits pains chauds, une salade croustillante, une grosse pomme de terre au four, des frites ou du riz.

Après, si vous avez encore un creux, vous pourrez vous offrir l'un de nos délicieux desserts.

Alors venez vous changer les idées et rendre hommage au goût succulent de deux homards ou de l'un de nos fameux biftecks de côte de 16 oz, biftecks de contre-filet de 18 oz ou filets mignons de 12 oz, vieillis à point et superbement apprêtés...

Parce que au Bifthèque, un bon plat en attire toujours un autre.

2 homards frais avec toute la garniture habituelle seulement $11.95

2 homards frais avec toute garniture habituelle seulement $11.95

Nos spéciaux cette semaine du 8 au 14 juin

LE BIFTHEQUE — La Boucherie — Filet Mignon — Boeuf de tout premier choix, vieilli à point. — $13.21/kg $5.99/lb

LE BIFTHEQUE — La Boucherie — Poitrine de boeuf fraîche — Rôtie au four, braisée ou apprêtée selon votre recette préférée. — $5.05/kg $2.29/lb

LE BIFTHEQUE — La Boucherie — Côtes levées de boeuf — Rien de mieux pour le barbecue. — $3.73/kg $1.69/lb

NOS SALLES DE RÉCEPTION — Réceptions privées? Occasions spéciales? Renseignez-vous sur nos trois très belles salles de banquet. Nous pouvons accueillir de 25 à 200 personnes.

LE BIFTHÈQUE

La plus grande maison du bifteck en ville.

6705 Côte de Liesse · Ville St-Laurent · 739-6336

QUÉBEC

Double citoyenneté : Morin récidive

■ Non seulement Jacques-Yvan Morin n'a-t-il pas nié avoir confié à un journaliste québécois en poste en France qu'il verrait d'un bon oeil que les Québécois aient, un jour, la double nationalité québécoise et française, mais, en plus, il a réaffirmé sa foi en un tel projet, hier.

« Pourquoi pas ? Pourquoi, un jour, les citoyens du Québec et de la France n'auraient-ils pas la double nationalité ? Un jour, on verra. C'est une possibilité », a déclaré, hier, à l'Assemblée nationale, le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec.

Le libéral Jean-Claude Rivest, qui prennait un malin plaisir à interroger le ministre sur cette embarrassante déclaration faite à Paris la semaine dernière, a ensuite voulu savoir du premier ministre ce qu'il en pensait. Qualifiant la déclaration de son ministre de « projection futuriste », M. Lévesque devait dire qu'il s'agit là « d'une idée généreuse, probablement très spontanée, mais que, pour l'instant et jusqu'à nouvel ordre, c'est une idée que le gouvernement ne peut pas partager. »

Voilà ce que c'est une grande ouverture sur le monde...

Mais comment peut-on concilier indépendance du Québec, association économique avec le Canada, marché commun avec les Etats-Unis et maintenant cette citoyenneté française ?, s'est soudainement demandé le libéral Reed Scowen, qui a dit avoir bien du mal à se retrouver dans les déclarations des péquistes indépendantistes, celles des souverainistes-associationnistes, celles de Bernard Landry sur une union économique Québec-USA et maintenant ce voeu de Jacques-Yvan Morin de doter éventuellement les citoyens québécois de la double nationalité. Eh bien !, répond en boutade le premier ministre Lévesque, voilà qui s'appelle une large ouverture du Québec sur le monde, ce dont on parle depuis des années...

Un Québec indépendant serait plus populeux

Si le Québec était indépendant moins de citoyens que maintenant auraient envie de déménager vers d'autres provinces canadiennes ou vers d'autres pays, et plus d'étrangers qu'en ce moment voudraient venir s'installer chez nous.

C'est ce qu'a soutenu, hier, en Chambre, le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles. Gérald Godin répondait alors aux libéraux qui voulaient établir que c'est par la faute de la loi 101 si le Québec a un déficit migratoire plus grand que celui de l'Ontario. Pour le ministre Godin, il s'agit là d'un simple phénomène de mobilité de main-d'oeuvre : « In the room women come and go talking of Michelangelo... » En somme, les citoyens se déplacent vers les régions où la situation économique se porte le mieux, mais, s'interroge du même coup Gérald Godin : « Est-ce qu'il y a un lien entre le fait que l'économie du Québec soit sous-développée (dans l'actuel régime fédéral) et le fait que nous sommes dans un régime qui avantage l'Ontario ? »

Le ministre déposera une troisième étude, la semaine prochaine, sur les répercussions des politiques linguistiques pratiquées au Québec depuis la fin des années 70.

T'es plus mon ami...

Les libéraux n'auront désormais plus droit à l'appellation de « nos amis d'en face » de la part du Premier ministre.

Se souvenant probablement d'avoir qualifié les députés de Gérard-D. Lévesque de « bande de puants », la veille, devant une assemblée partisane dans Saint-Jacques, le chef du gouvernement a sans doute voulu être logique avec lui-même. Alors qu'il commençait une réponse au libéral Michel Gratton en parlant, comme il le fait toujours depuis 1976, de ses amis d'en face pour désigner les députés de l'opposition, M. Lévesque a fait une pause, hésité un peu, pour finir par dire : « Non, j'ai fini d'employer ce terme ! »

A l'avenir, le premier ministre interpellera les libéraux par un « ces gens-là ». Michel Gratton lui a rétorqué qu'il se sentira, quant à lui, plus à l'aise de ne plus avoir droit au traitement d'ami...

Des excuses avant les réponses !

Mais tout cela n'empêcha pas un autre libéral, Pierre Fortier, de revenir à la charge auprès de son « bon ami d'en face », le ministre de l'Energie, Yves Duhaime, pour savoir où en est le dossier de Produits forestiers du Saguenay, dont on promet la réouverture pour bientôt. Pour ça, comme pour d'autres questions sur l'amiante que Pierre Fortier lui a déjà adressées, Yves Duhaime continue de s'enfermer dans un mutisme total. En effet, ce dernier refuse obstinément de répondre au député libéral tant que ce dernier ne se sera pas publiquement excusé pour l'avoir accusé d'avoir menti, au sujet d'une soi-disant promesse d'installer une usine de magnésium à Thetford Mines.

PIERRE VINCENT

ACCÈS À L'INFORMATION

Il y a eu moins de résistance que prévu

■ QUÉBEC (PC) — Les obligations créées par la loi 65 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ont été accueillies avec moins de résistance que prévu par les organismes publics.

C'est ce qu'a indiqué hier le président de la Commission d'accès à l'information, M. Marcel Pépin, au cours d'une conférence de presse dans le cadre d'une tournée de consultation portant sur le projet de calendrier d'implantation des différentes dispositions de la loi.

Cette tournée des représentants du ministère des Communications et de la Commission a débuté le 11 mai dernier et se terminera la semaine prochaine à Montréal.

Elle a pour but d'obtenir l'avis des quelque 1 500 représentants des quelque 5 000 organismes publics ou ministères du gouvernement du Québec touchés par la loi et de leur fournir des éclaircissements sur les obligations concrètes posées par la loi.

Selon M. Pépin, il semble que les craintes exprimées devant la Commission Paré et devant la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi se sont dissipées.

« Tout changement suscite évidemment de la résistance, a-t-il précisé. Mais dans le cadre de cette tournée, du moins de ce que j'en ai vu, cette résistance là est contre-balancée par un désir très fortement exprimé d'appliquer la loi et de collaborer à son application ».

M. Pépin estime que les administrateurs des organismes publics ont réalisé après examen de la loi que celle-ci est applicable et vient leur donner un cadre de référence susceptible de régler de nombreux problèmes qui existaient auparavant, soit à cause de l'absence de critères ou parce que ces critères étaient imprécis ou arbitraires.

« Maintenant, ils ont un corridor un peu mieux dessiné pour savoir où se situer », a souligné M. Pépin.

Le projet de calendrier d'implantation actuellement à l'étude doit être soumis au gouvernement pour approbation avant le 1er octobre 1983.

Il prévoit l'entrée en vigueur le 1er janvier 1984 des articles permettant l'accès aux documents de tous les organismes publics, ceux assurant la confidentialité des renseignements nominatifs détenus par les organismes publics et ceux autorisant la communication de ces renseignements à la personne concernée et leur correction s'il y a lieu.

Entreront également en vigueur le 1er janvier 1984 les articles définissant les fonctions et les pouvoirs de la Commission d'accès à l'information de même que ceux prévoyant le recours à la Commission pour révision et l'appel devant la cour provinciale.

Selon le projet, les dispositions concernant la collecte, la conservation et l'utilisation des renseignements personnels de même que l'établissement des fichiers devraient entrer en vigueur le 1er janvier 1985. Quant aux dispositions obligeant les organismes à classer leurs documents et à dresser une liste de classement, elles s'appliqueraient à compter du 1er janvier 1986.

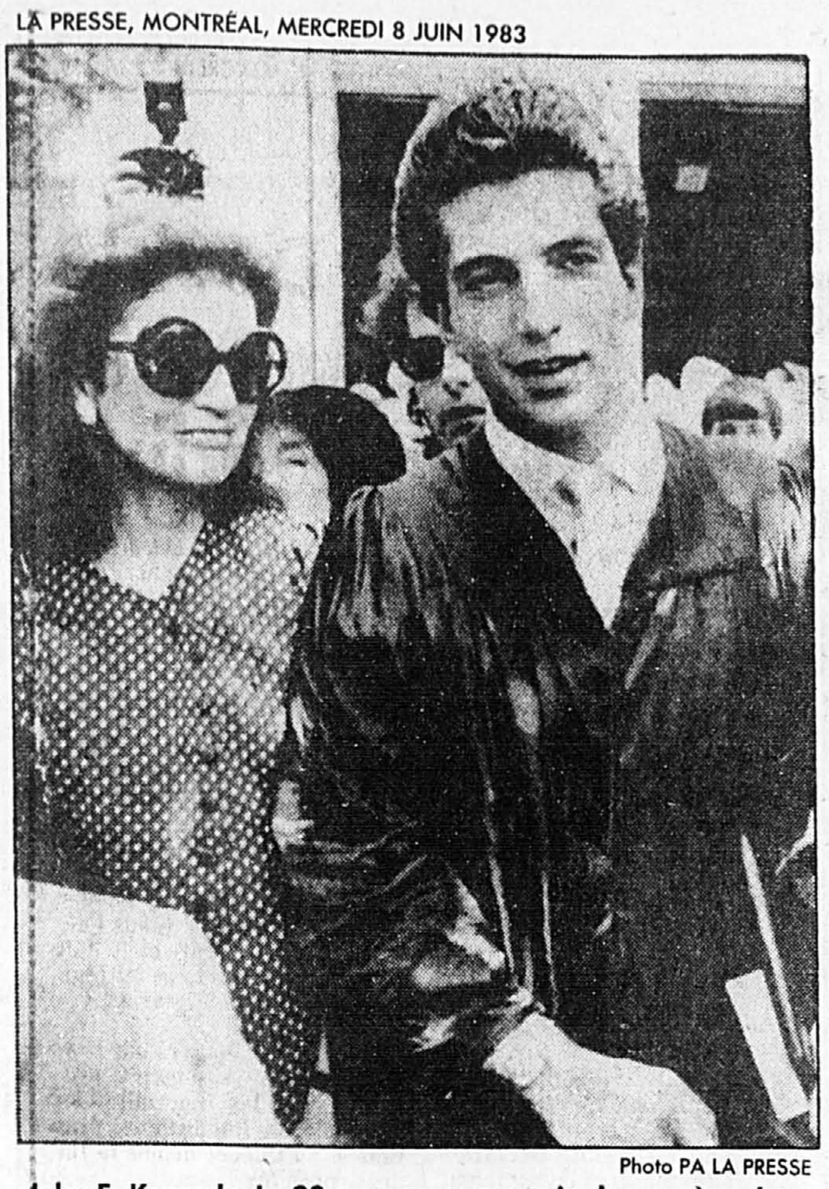


Photo PA LA PRESSE

John F. Kennedy Jr, 22 ans, en compagnie de sa mère, Jacqueline Kennedy-Onassis.

John F. Jr entre dans la vie adulte

■ PROVIDENCE, Rhode Island (UPI) — John F. Kennedy Jr, 22 ans, qui se terrait depuis 1979 à l'Université Brown dans l'espoir d'échapper aux curieux que sa notoriété attire comme des mouches, a reçu lundi son diplôme universitaire, un baccalauréat en histoire, en même temps que 1 400 autres étudiants.

Grand et beau, le fils du président Kennedy se comportait exactement comme ses camarades, sauf qu'une foule de photographes le suivaient pas à pas. Au moment du défilé traditionnel des étudiants dans les rues historiques de Providence, ses amis l'ont entouré de manière à former un bouclier pour le protéger des journalistes et photographes.

Sa mère assistait à la cérémonie de même que sa soeur et d'autres membres de sa famille. Faisant exception à la règle qu'elle avait imposée de peine et de misère, Jacqueline Kennedy-Onassis a permis à quelques photographes de prendre des clichés d'elle et de son fils. Après tout, l'événement ne marquait-il pas l'entrée de son fils dans la vie adulte?

APRÈS LA COCAINE...

Le groupe Provençal voulait exploiter une mine d'or au... Pérou

■ Un jeune homme qui a vu l'un de ses amis partir pour un rendez-vous d'affaires, le 28 juin 1978, et qui a attendu vainement son retour depuis, a fait une étonnante révélation, hier, au procès que Michel Telmosse, Claude Paquin et Jean-Pierre Gauthier subissent pour le meurtre de ce dernier.

LEOPOLD LIZOTTE

Soutenant que le disparu et défunt, Ronald Bourgoin, était un actionnaire à parts égales avec Paquin et Bernard Provençal, dans une «compagnie» spécialisée dans l'importation de cocaïne, Serge Lambert a souligné qu'il avait fait lui-même une demie-douzaine de voyages en Amérique du Sud pour y quérir de fortes quantités de ce stupéfiant.

Interrogé par le procureur de la Couronne, Me Raphael Schachter, il a cependant signalé que lors de l'une de ses visites au Pérou, le groupe l'avait fait accompagner par un géologue. Désirant apparemment diversifier leurs intérêts ou leurs activités, les associés auraient projeté d'acheter une mine d'or dans ce pays (sic), et ils voulaient apparemment faire vérifier la rentabilité de l'exploitation sur laquelle ils avaient les yeux.

Mais le projet fut abandonné, semble-t-il, et personne ne demande au témoin les raisons de cette volte-face.

Lambert , contre-interrogé par l'un des procureurs de la défense, Me Daniel Rock, rappelle par ailleurs que son rôle a été successivement celui de simple courrier, puis de négociateur de contrats à l'étranger, puis de distributeur. Mais tout en révélant qu'à un certain moment il avait suivi des cours de marketing, pour augmenter ses propres possibilités, il nie qu'il ait voulu acquérir ces connaissances pour les appliquer ensuite au négoce illicite auquel il était mêlé.

Monique Provençal a loué un appartement pour Claude Paquin

■ Devant le jury au procès du trio Telmosse-Paquin-Gauthier, que préside le juge Claire Barrette-Joncas, c'est une jeune femme, fort nerveuse, qui est venue raconter qu'à l'époque, elle était allée louer un logis du quartier Rivière des Prairies pour Paquin, à la requête de Bernard Provençal.

Elle reconnait incidemment la porte de la maison, sur photo, et donne une description sommaire du sous-sol et de la façon dont il était alors meublé.

Puis Me Schachter fait entendre un poseur de tapis qui oeuvre dans le nord-est de la ville depuis prés d'une trentaine d'années, et que le sergent-détective Gelderbloom a amené rue Jules Descartes, il y a une quinzaine, justement dans le quartier précédemment indiqué par le jeune femme.

En revoyant les lieux, et plus précisément le sous-sol, il s'est rappelé avoir justement posé un tapis à cet endroit, en 1978.

-A la demande de qui, lui demande alors le procureur de la couronne.

« Monique Provençal », répond-il, en ajoutant que celle-ci était une décoratrice qui lui avait souvent donné de tels contrats.

Le nom lancé fait presque bondir Me Rock, le procureur de Gauthier, qui obtient l'éclusion du jury pour des représentations spéciales sur cette incidence aparemment inattendue dans la déposition du témoin.

Si Gauthier ne répond que du meurtre de Bourgoin, par ailleurs, ses compagnons, eux, sont également accusés de l'assassinat d'une jeune fille, Sylvie Nevah, passée de vie à trépas le même jour.

Investissez dans l'avenir ... TRS 80 #1

Radio Shack annonce un **camp d'utilisation des ordinateurs** à l'échelle nationale!

Les jeunes de 8 à 15 ans apprennent à utiliser nos ordinateurs dans des camps tenus chaque semaine tout l'été

Obtenez les détails dans nos centres d'ordinateurs Radio Shack



Radio Shack

Communiquez avec votre centre d'ordinateur
Montréal (ouest): 1255, rue Guy, 931-4494
(centre): 2001, rue University, 849-2031
St. Laurent: 8092, Voie de Service sud, 337-2741
Greenfield Park: Centre d'achats Greenfield Park, 465-0441
Laval: 1970, boul. St. Martin, 687-4454

SOLITUDE?
AGENCE DE RENCONTRES
«LA VIE À DEUX»
pour une amitié de longue durée.
Montréal: 288-4727
287-9759
Longueuil: 445-0352

SOLITUDE?
Club de rencontre
Les amis des arts
842-3903

Que ce soit 9 18 36
VOYEZ D'ABORD NOTRE RUBRIQUE 627

MONT STE-MARIE
"GOLF ILLIMITÉ"
À PRIX FORFAITAIRE



GOLF À VOLONTÉ
3 jours - 2 nuits
- 2 soirs d'hébergement
- 2 dîners à la chandelle
- 2 petits déjeuners genre buffet
- 1 panier de balles de pratique journalier
- nettoyage des bâtons - journalier
- entreposage des bâtons - journalier
- accès au centre de conditionnement physique

$122*
par personne, occupation double, frais de service en sus Journée(s) additionnelle(s) $57.50
MONT STE-MARIE
Lac Ste-Marie, Quebec
RÉSERVATIONS (SANS FRAIS)
1-800-567-1255/57

SEMAINE SAAB

Il y a quelque chose pour chacun pendant la semaine Saab

Essayez la Saab 900 ou la Saab APC Turbo. Relevez le défi de Saab: même si vous n'achetez pas, vous pouvez gagner une magnifique oeuvre d'art en cristal de Suède. Il vous suffit de nous rendre visite. Nous avons un tirage chaque jour.
Si vous êtes déjà propriétaire d'une Saab, amenez votre voiture pour une vérification gratuite et une consultation avec le représentant de l'usine Saab. Appelez pour prendre rendez-vous. Pendant cet événement annuel, nous avons aussi des prix tout à fait spéciaux pour les pièces et la main-d'oeuvre.
Venez nous rencontrer pendant la Semaine Saab. Renseignez-vous chez votre concessionnaire.

Dépositaires participants:
13-17 juin
Automobiles Élégantes, 4747 est, rue Jean-Talon, Montréal 374-6550
Les Moteurs Décarie Inc., 55, rue Gince, Ville St-Laurent 334-9910
Garage Lavigne Inc., 37, rue Ste-Anne, Ste-Anne-de-Bellevue, 457-5537
Robert Barrell Automobiles, 11355, Côte de Liesse, Dorval, 631-4387

POUR L'EUROPE
Réservez vos billets d'avion au prix économique
PARIS
ACHAT-RACHAT
Automobiles européennes

AVION À PARTIR DE PARIS
Prix spécial $548
13 juillet - 7 août $699 can.
8 août - novembre $599 can.
Aller simple PARIS $315 u.s.
+ AUTRES DESTINATIONS
Meilleure aubaine «Achat-Rachat RENAULT»
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
2050, rue Mansfield — Mtl, tél.: 281-1040
Permis du Québec

En vigueur du 8 juin au 11 juin ou jusqu'à épuisement de la marchandise

Soldes 30e anniversaire Sears

Des rabais, des affaires

Profitez des bons rabais et des aubaines exceptionnelles pendant le 30e anniversaire Sears!

Seulement 28.88 ch.



Quelle bonne idée! Des jumelles Tasco 8x30 mm pour la fête des Pères

a- Qu'il soit amateur de sport, de la nature ou de la faune, papa appréciera nos jumelles 8 x 30 mm qui grossissent 8 fois le sujet ou l'objet. Avec optique traitée pour images nettes et une excellente luminosité. Vendues avec étui, capuchons et bandoulière. Champ de vision de 392' à 1 000 verges environ. Garantie à vie. 03R 025 030.

Économisez 20$, et choyez papa, avec ces jumelles Tasco 10x50 mm

49.98 ch. Ord. 69,98 $

b- Grossissement 10 fois grâce aux objectifs de 50 mm de diamètre qui assurent une image nette. Optique traitée, oeilletons repliables, et étui. Champ de vision de 272' à 1 000 verges environ. Garantie à vie. 03R 025 021.

Économisez 20$. Jumelles Tasco à grand angle

c- 7x35 mm, très grand angle, permet de faire une mise au point très rapidement. Jumelles idéales pour regarder tout événement sportif. Optique traitée pour excellente luminosité. Champ de vision de 600' à 1 000 verges environ. Avec étui. Garantie à vie. 03R 025 224.
Ord. 74,98 $.....**54,98 $** ch.

Commandes téléphoniques acceptées
Rayon 03, Équipement photographique

Les mentions 'Ord' ou 'était' de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Séars. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi, de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi, **Ville St-Laurent,** Place Vertu; **Brossard,** Mail Champlain; **Anjou,** Galeries d'Anjou; **St-Jérôme,** Carrefour du Nord; **St-Jean,** Carrefour Richelieu; **Granby,** Galeries de Granby. Copyright Canada, 1983. Simpsons-Sears Limitée. **Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures.** Montréal: **333-5811** St-Jérôme: **432-1130** St-Jean: 349-2611 Granby: **372-6651.**

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus

Prix Sears à tout casser

En vigueur du 8 juin au 11 juin, ou jusqu'à épuisement de la marchandise

Nappes en dentelle 100% coton, faites à la main. Ton écru

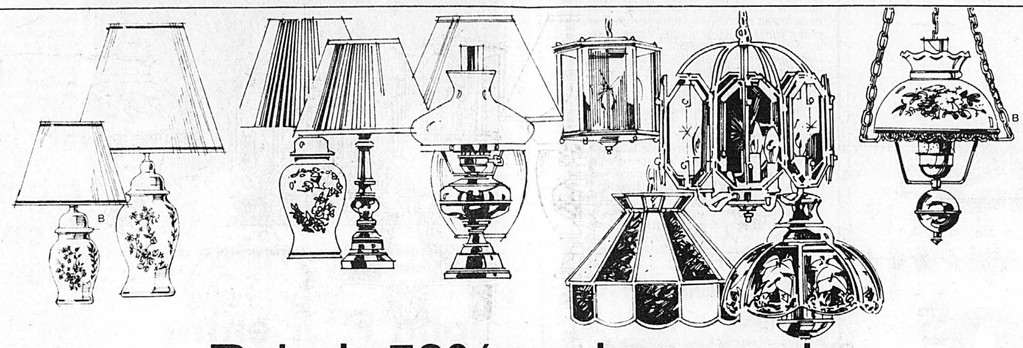
Dimension	No stock	Ord.	Chacune
72x72''	13509	69,98 $	**41,98 $**
72x108''	13505	109,98 $	**65,98 $**
72x90''	13503	89,98 $	**53,98 $**
72x94''	13501	59,98 $	**35,98 $**

Rayon 96, Literie

Assortiment de poteries motif "Toundra". Rabais 50%

2.99 à 17.49 ch. Ord. 5,99 $ à 34,98 $

Rayon 21, Porcelaine, verrerie, cadeaux



Rabais 50% sur lampes de table et suspensions fin de série

Lampes de table 16.49 à 87.49 ch.
Similaires à l'illustration
Ord. 32,98 $ à 174,98 $

Suspensions 21.99 à 64.99 ch.
Similaires à l'illustration
Ord. 43,98 $ à 129,98 $

Rayon 34, lampes

Très belle sélection de chaussures et sandales pour dames

Modèles variés en un choix de couleurs. Des modèles peuvent ne pas être disponibles dans certaines pointures.

11.99 paire
Valeur jusqu'à 120 $

Rayon 54, chaussures pour dames

Jeans de marque connue, style couturier, pour fillettes. En denim de coton avec broderie sur la poche

Denim 100% coton. Laver et sécher à la machine. Tailles 7 à 16.

7.99 ch.
Valeur 14,99 $

Rayon 77, vêtements pour fillettes

Armoire-pharmacie murale

No 87122.

22.98 ch.
Ord. 34,98 $

Rayon 42, Plomberie, chauffage

Rabais 50% sur arbres et arbustes

Rosiers, arbres et arbustes en magasin. Le choix peut varier d'un magasin à l'autre.

2.49 à 14.99 ch.
Valeur 4,99 $ à 29,99 $

Rayon 71, centre du jardinage

Herbicide-engrais 20-10-5 pour la pelouse

Détruit mauvaises herbes et rend le gazon plus vert.

9.99 ch.
Ord. 16,99 $

Rayon 71, centre du jardinage

Liquidation de couvre-lits, rideaux et couvre-oreillers

Rabais 25% à 40%

Assortiment de modèles en magasin. Sélection de certains ensembles incomplets.

Exemple: Ord. 102,99$ 61.79 ch.

Rayon 24. Tentures

Rabais 25%.

Pneus radiaux Silverguard toutes saisons

Dimensions	Ord.	Ch.
P175/70R13	86,99 $	**65,24 $**
P185/70R13	89,99 $	**67,49 $**
P205/70R13	99,49 $	**74,61 $**
P205/70R14	109,99 $	**82,49 $**
P215/70R14	113,99 $	**85,49 $**
P225/70R14	121,49 $	**91,11 $**
P225/70R15	125,99 $	**94,49 $**
P235/70R15	128,49$	**96,36 $**
P245/70R15	135,99 $	**101,99 $**

Rayon 95. Centre du pneu

Chaussures pour hommes

Semelles matière synthétique; empeignes en cuir. Choix de modèles lacés ou style fourreau. largeurs D ou EEE. Des modèles peuvent ne pas être disponibles dans toutes les pointures. Brun seulement. No 67800-1-2-3.

19.99 paire Valeur 55 $

Rayon 67, chaussures pour hommes

Assortiment de T-shirts pour fillettes

Tailles 7 à 16. Couleurs variées.

4.98 ch.

Rayon 77. Vêtements pour fillettes

Assortiment de jupons à la taille et de combinaisons

Couleurs: blanc ou beige.

4.99 à 14.99 ch.

Rayon 18. Boutique intime

Armoire-pharmacie murale

No 87124.

39.98 ch.
Ord. 69,98 $

Rayon 42, Plomberie, chauffage

Engrais pour pelouse 20-10-5

Sac de 10 kg, couvre 400 m². No 29522.

8.99 ch.
Ord. 11,99 $

Rayon 71, centre du jardinage

Rabais 50% sur ensembles 3 pièces de bagage

Valises à flancs souples. Tan seulement. No 55308.

29.99 L'ens.
Valeur 59,99 $

Rayon 14, valises

Achat spécial! Montres Phasar au quartz

Sélection de modèles pour hommes et femmes.

19.99 et 29.99 ch.

Rayon 04. Bijoux

Économisez 2$ T-shirts imprimés pour garçons

Tailles 8 à 12. Couleurs assorties. No 90316

4.99 ch. Ord. 6,99 $

Rayon 40. Vêtements pour garçons

Ensemble long en polyester et coton

Comprenant chemise de nuit et peignoir. Choix de 2 modèles avec imprimé floral. Bleu et rose. Lavable à la machine. Un seul bas prix!

19.99 ch.

Rayon 38. Lingerie.

Nécessaire de panneaux pour baignoire

Plastique ABS. No 85757.

79.98 ch.
Ord. 129,98 $

Rayon 64, Matériaux de construction

Engrais 5-10-15 pour légumes

Engrais spécialement conçu pour les légumes

4.99 ch.
Ord. 7,99 $

Rayon 71, centre du jardinage

Séchoir coiffant et accessoires

Puissant séchoir coiffant 1000 watts.

9.99 ch.
Valeur 17,98 $

Rayon 08, Produits de beauté

Liquidation de vêtements d'exercice pour toute la famille

Valeur 24,99 $ à 35 $ pour 19.99 ch.

Valeur 19,99 $ à 22,99 $ pour 14.99 ch.

Valeur 12,99 $ à 15,99 $ pour 9.99 ch.

Rayon 06, Sports.

Pantalons sport pour hommes

Choix de modèles et de coupes. Avec ou sans ceintures. Assortiment de couleurs et de tailles.

19.99 à 23.99 ch. Ord. 34 $ à 40 $

Rayon 33, vêtements pour hommes

Grande sélection de sacs à main pour dames

Choix de couleurs et de modèles.

9.99 et 14.99 ch.

Rayon 88. Acc. pour dames

Économisez 5$ Anorak en nylon pour garçons

Beige/bourgogne. Tailles assorties No 1289

7.98 ch. Ord. 12,98 $

Rayon 40. Vêtements pour garçons.

Robes d'intérieur pour dames

Modèles longs ou courts. En polyester et coton facile d'entretien. Choix de 3 modèles avec imprimé

14.99 ch.
Ord. 19,99 $

Rayon 38. Lingerie

Rabais 50% sur verrerie Duralex

2.84 à 4.84 ch.
Ord. 5,69 $ à 9,69 $

Rayon 11, Accessoires-maison

Certains articles du Centre du jardinage peuvent varier d'un magasin à l'autre. Certains arbres et arbustes peuvent ne pas être disponibles.

Liquidation d'imperméables pour dames

En polyester, acrylique et nylon. Couleurs et tailles variées.

29.99 et 39.99 ch.

Sélection de blousons et vestons courts

En polyester, nylon et acrylique.

19.99 ch.

Rayon 17, manteaux pour dames

Vaste choix de blouses, pantalons et chandails pour dames

Choix de tissus: acrylique, polyester et coton. Tailles et couleurs désassorties.

7.99 ch. et 12.99 ch.

Rayon 07. Vêtements sport dames

Assortiment de blouses et pantalons

En polyester, acrylique et coton. Tailles et couleurs variées.

6.99 ch. et 12.99 ch.

Rayon 19 Jeune Boutique

Assortiment de jolies robes pour dames

Choix de tissus, de couleurs et de modèles. Un seul bas prix!

19.99 ch.

Rayon 31. Robes pour dames.

Toutes les couleurs, tailles et modèles peuvent ne pas être disponibles dans tous les magasins

Les mentions 'Ord.' ou 'était' de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. **Ville St-Laurent**, Place Vertu; **Brossard**, Mail Champlain; **Anjou**, Galeries d'Anjou;

Copyright Canada, 1983, Simpsons-Sears Limitée.

Magasinage en personne seulement.

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus

Le «scandale» de la Maison du Québec à Milan: Cardinal acquitté après trois ans

L'arrestation,qui avait fait scandale, il y a trois ans, d'un conseiller économique du ministère de l'Industrie et du Commerce, en poste à la Maison du Québec à Milan, a débouché hier sur l'acquittement de ce dernier.

Se rendant aux représentations de son procureur, Me François Daviault, le juge Gérard Rouleau a en effet rejeté, et sur le banc, les accusations de complot et de fraudes alors portées contre M. Marc Cardinal, cependant qu'il ajournait au 15 juin l'enquête préliminaire d'un autre prévenu dans cette affaire, l'agent immobilier Claude Théberge.

Les deux hommes avaient été appréhendés, l'un en Italie, l'autre dans la métropole, à la suite de révélations faites par un riche immigrant italien qui était allé demander conseil aux fonctionnaires québécois de la Maison du Québec à Milan sur la meilleure façon de venir investir son pécule ici et de le transporter au Québec en contournant les restrictions établies par son pays sur l'exportation de devises.

Aprés avoir pris connaissance des témoignages, le juge Rouleau a dit considérer comme farfelue et à l'encontre de la logique la version de M. Giovanni Ravenna, sur la façon dont on lui aurait prétendument soutiré quelque $40,000 en l'incitant à se porter acquéreur d'un édifice à bureaux de $600,000, rue Saint-Jacques.

Le tribunal a par ailleurs souligné que celle donnée par le prévenu Cardinal, et telle qu'appuyée par certains documents, était par contre logique, et que l'accusé, dans les circonstances, ne pouvait qu'être acquitté des inculpations qui pesaient contre lui depuis près de 36 mois.

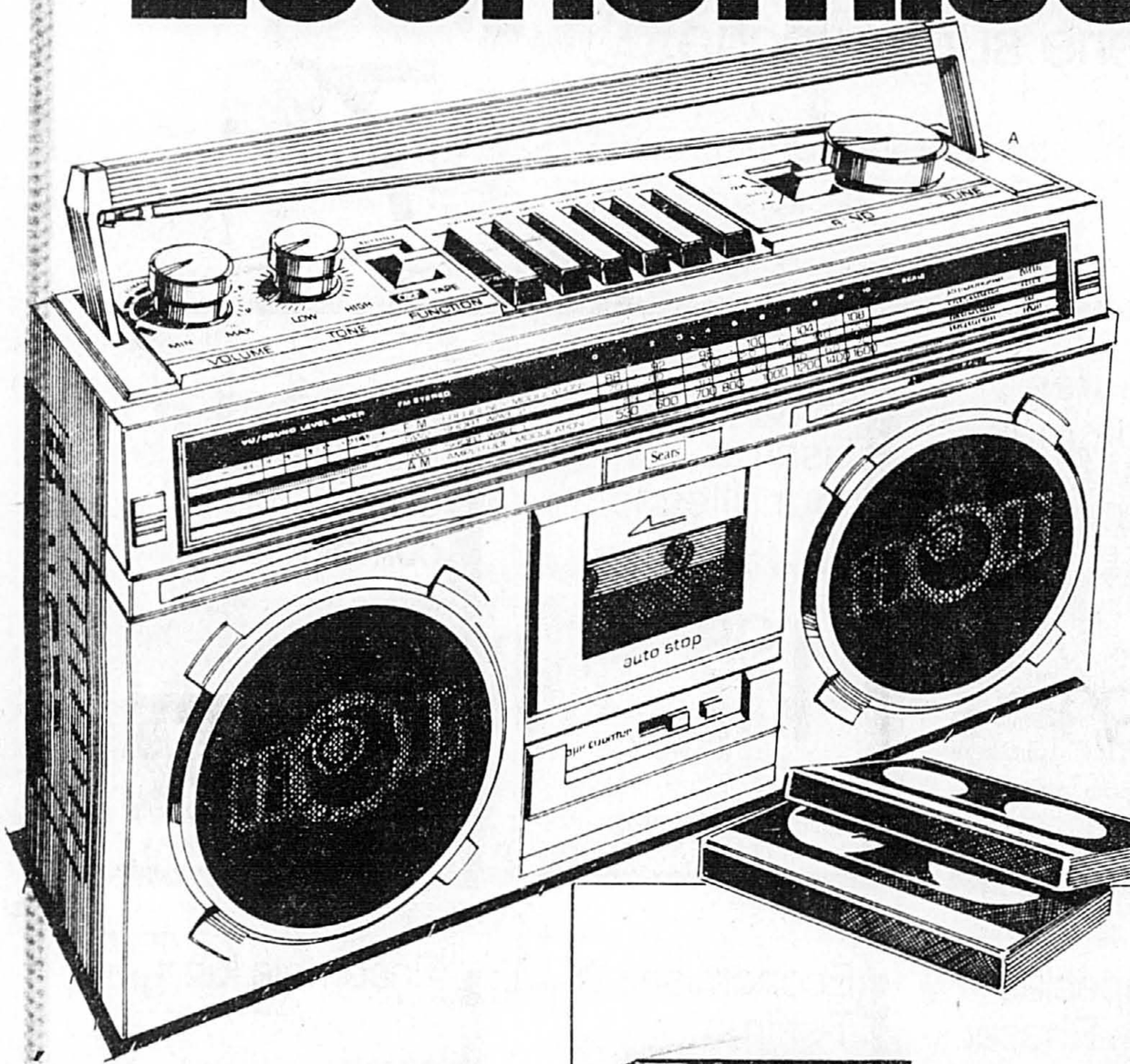


En vigueur du 8 juin au 11 juin ou jusqu'à épuisement de la marchandise

Profitez des rabais

Profitez des bons rabais et des aubaines exceptionnelles pendant le 30e anniversaire Sears!

Économisez 30$



Radio portatif 4 bandes et magnétocassette

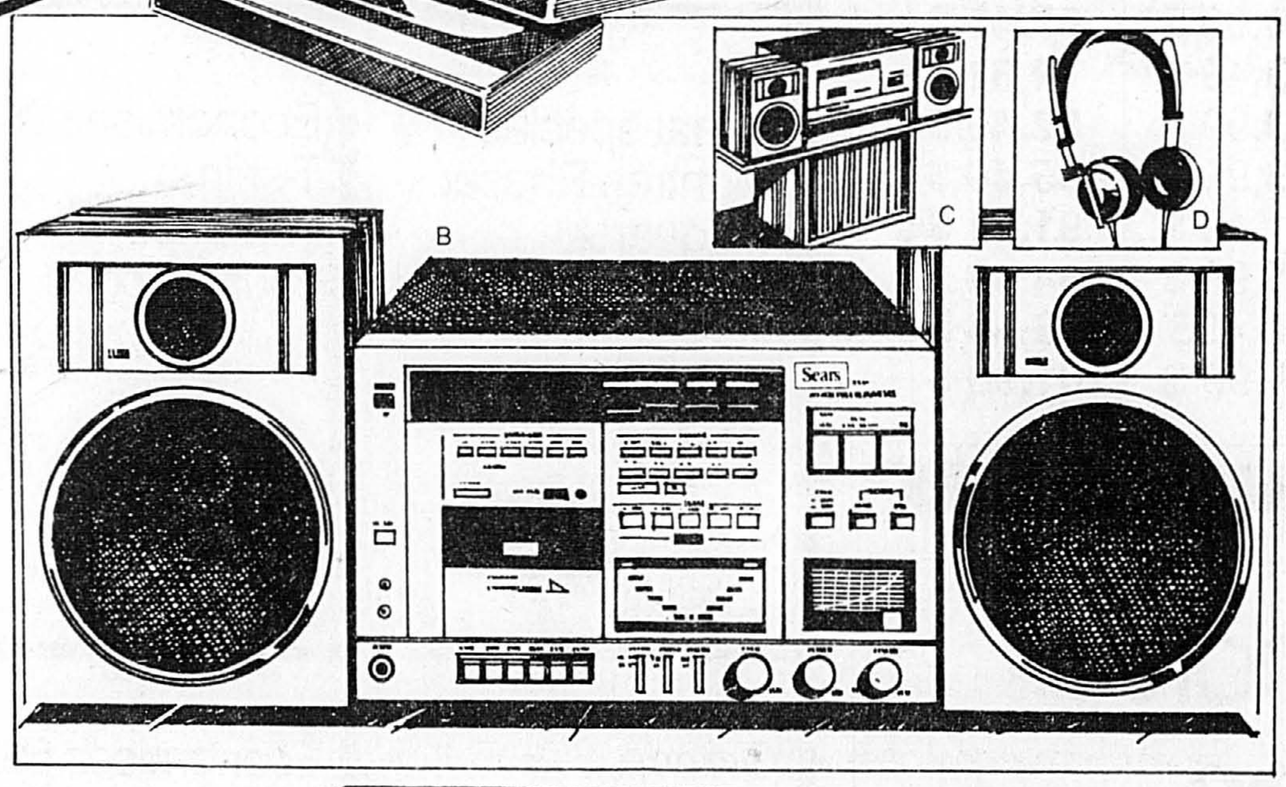
169.98 ch. Ord. 199.98 S

a- Radio à bandes AM, FM en plus de 2 bandes à ondes courtes. Commandes rotatives pour tonalité, volume et syntonisation. Prises de micros (non inclus) et pour haut-parleurs auxiliaires (non inclus). Aussi une prise pour écouteur (non inclus). Quatre haut-parleurs — deux de 12 cm pour graves et deux piezo-électriques pour aigus. 577 420 407 DL.

Économisez 130$

Récepteur AM/FM, FM stéréo avec magnétocassette, tourne-disques

399.98 ch. Ord. 529.98 S



b- Récepteur à balayage automatique ou manuel. Magnétocassette avec touches à faible course et éjection amortie. 2 enceintes à haut-parleurs. 1 de 6" pour graves et 1 de 2" pour aigus. 577 428 504 DL.

c- Économisez 10 S. Meuble pour chaîne stéréo/télé. 577 445 163 DL. Ord. 89.98 S.....79.98 S ch.

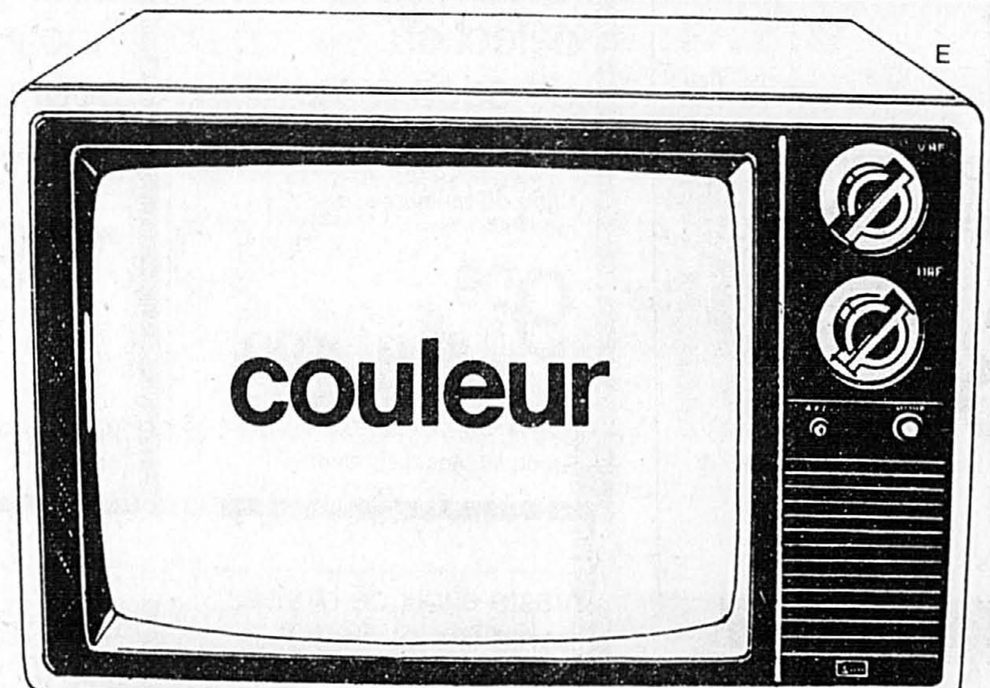
d- Économisez 15 S. Léger casque d'écoute. 577 429 285 DL. Ord. 39.98 S.....24.98 S ch.

Sears Possibilité de crédit

Économisez 60$

Télécouleur 14" portatif avec réglage auto de la couleur

359.98 ch. Ord. 419.98 S



e- Le réglage automatique de la couleur permet d'obtenir une image parfaite sans toucher aux différents réglages. Lampe-écran Black Matrix à canons alignées pour une image nette. Chassis transistorisé 24kV. Prise 75 ohms pour le câble. Poignée encastrée. 577 414 242 DL.

Commandes téléphoniques acceptées
Rayon 57, téléviseurs, stéréos

Les mentions 'Ord.' ou 'était' de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. **Ville St-Laurent,** Place Vertu; **Brossard,** Mail Champlain; **Anjou,** Galeries d'Anjou; **St-Jérôme,** Carrefour du Nord; **St-Jean,** Carrefour Richelieu. Copyright Canada, 1983, Simpsons-Sears Limitée.

Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures. Montréal: **333-5811** St-Jérôme: **432-1130** St-Jean: **349-2611**

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus

EN BREF

Soupçonné de meurtre

■ Un homme d'origine vietnamienne, Vinh Hing Tang, âgé de 27 ans, est présentement détenu sur mandat du coroner relativement à la mort de sa femme, Mme Ngoc Quynh Ngo, âgée de 25 ans, dont le corps a été découvert lundi recouvert de sa robe de noce, à l'intérieur de son domicile du 2496 de la rue Saint-Charles, dans le quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal. Une autopsie pratiquée hier sur le corps de la victime a révélé que la jeune femme avait été tuée par strangulation. Le mari Vinh Hing Tang a été arrêté par la police et, vu son état psychologique, transporté à l'hôpital Douglas à Verdun.

Noyé dans les rapides

■ Un individu, dont on ne connait pas l'identité, s'est noyé dans les eaux des Rapides de Lachines hier, vers 19h30. Un témoin aurait vu celui-ci « tomber » dans le cour d'eau. La victime aurait disparu sous les flots pour ne plus refaire surface. L'accident est survenu devant le 8425 du boulevard Lasalle, à Verdun.

Suicide à Québec

■ Une femme trouvée pendue, lundi, à l'hôpital du Saint-Sacrement, à Québec, avait été portée disparue le 25 mai dernier, a révélé hier un porte-parole de la police municipale de Québec. La macabre découverte a été faite par une employée du service d'entretien dans une salle de bain du département de gériatrie de l'hôpital. La femme, âgée de 29 ans et domiciliée à Québec, était pendue au support du rideau de douche. Un porte-parole de l'hôpital a en précisé que la victime n'était pas une patiente de l'institution.

$39 000 cachés à l'impôt

■ Un industriel de Longueuil, M. Henriot Sénécal, a été condamné à $3,000 d'amende, hier, par le juge Jean-Pierre Bonin, pour avoir caché au fisc fédéral, en deux années, quelque $39,576 de revenus provenant à la fois de son entrprise de transport, de la location d'un garage et de l'expropriation de certains de ses biens. Le prévenu devra toutefois débourser beaucoup plus, puisqu'il lui faudra également verser les $10,107 qu'il aurait dû normalement remettre en taxes, solder les intérêts et pénalités civiles, et faire plus que probalement face à des exigences identiques du fisc québecois.

«La» chef des Grand-Mamas en prison

■ Barbara Mouzin, chef de la « Mafia des Grand-Mamas », un gang de dames d'âge pourtant respectable qui se livraient a du trafic de drogue entre deux visites à leurs petits-enfants, a été condamnée à 25 ans de prison. Huit autres personne, dont trois grands-mères, ont reconnu leur participation au trafic. D'après l'accusation, le gang avait en moins d'un an « blanchi » (transféré sur des comptes bancaires « propres ») plus de $25 millions provenant de contrebande illicite de drogue et vendu pour des millions de dollars de cocaïne.

Accusations de piraterie

■ Treize pêcheurs de homard accusés d'avoir commis des actes de piraterie contre deux bateaux-patrouilleurs du ministère fédéral des Pêches, le 11 mai à Pubnico, au sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse, ont comparu hier devant un tribunal de Yarmouth, et informé des dates du début de leurs procès. Les actes commis visaient à protester contre la limite fédérale de 375 casiers à homard par bateau.

Grossière indécence

■ Un individu de Saint-Nicolas, sur la rive sud de Québec, Paul-Emile Sylvain, 52 ans, subira son procès à la fin d'octobre pour grossière indécence. L'homme avait été arrêté au cours d'une descente de police qui avait entrainé la fermeture temporaire du cabaret qu'il administrait à Saint-Nicolas.

Un avion plonge: cinq morts

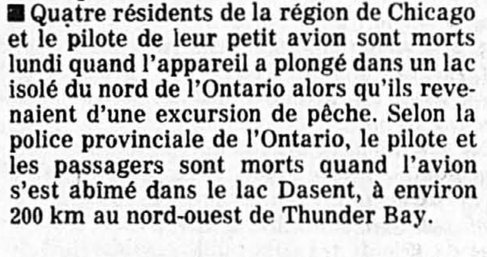
■ Quatre résidents de la région de Chicago et le pilote de leur petit avion sont morts lundi quand l'appareil a plongé dans un lac isolé du nord de l'Ontario alors qu'ils revenaient d'une excursion de pêche. Selon la police provinciale de l'Ontario, le pilote et les passagers sont morts quand l'avion s'est abîmé dans le lac Dasent, à environ 200 km au nord-ouest de Thunder Bay.

Arrêté pour meurtre

■ James Edward Rogers, âgé de 30 ans, de Bradford, Ont., a été formellement accusé de meurtre au premier degré à la suite de la mort violente, en fin de semaine dernière, d'une jeune fille de 22 ans qui était commis chez un dépanneur. Le corps de Karen Hunter a été découvert tôt samedi matin dans le sous-sol du magasin par le chauffeur d'un camion de livraison et son assistant. Selon le détective Joel McArthur, de la Sûreté provinciale de l'Ontario, Mlle Hunter, qui a succombé à une fracture du crâne, a été frappée à plusieurs reprises à coups de crosse de revolver Crossman.

Procès Russell

■ Le procès de l'ex-ministre unioniste des Travaux publics, Armand Russell, qui doit répondre de neuf chefs d'accusation d'abus de confiance, de fraude, et de fabrication et d'utilisation de faux, se poursuivra à la mi-juillet. Le procès en est présentement à l'étape des plaidoiries avant jugement.



Voir rubrique 615 en page E 20

Les révélations de délateurs éclairciraient les vols de la Brink's et d'Alliance Blindée

Les révélations d'un nombre sans précédent de huit délateurs pourraient permettre à la police de la Communauté urbaine de Montréal d'éclaircir les deux plus importants vols de blindés jamais commis au Québec. Le premier, aux dépens de la société

ANDRÉ CÉDILOT

de transport de valeurs Brink's, perpétré en 1976, avait rapporté $2,8 millions à ses auteurs, tandis qu'un autre commis en 1981 avait fait perdre $2,4 millions à la société Alliance Blindée.

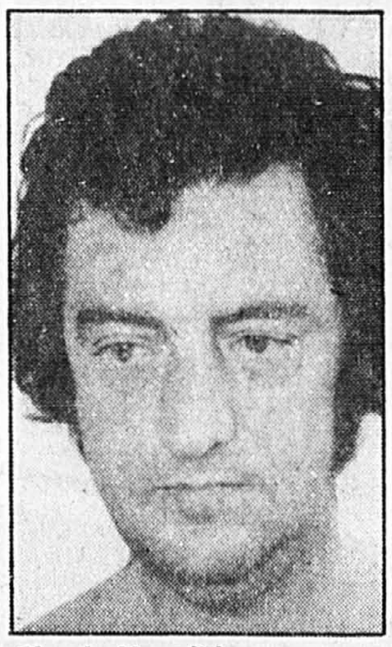
Dans les deux cas, des accusations ont déjà été portées contre douze personnes. Deux suspects sont aussi activement recherchés. Il s'agit des récidivistes Michel Pilon, 45 ans, et Claude Meredith, 49 ans, que l'on dit associés à des bandes de criminels bien connus de l'Est de Montréal.

Selon les informations obtenues, Pilon aurait été vu la dernière fois au Mexique, le 30 avril dernier, lors de l'arrestation par la police locale de Marcel Boucher, 46 ans. Ce dernier était recherché en rapport avec un vol commis à l'entrepôt d'Alliance Blindée, à Trois-Rivières, le 29 décembre 1981. Cinq individus s'étaient alors enfuis avec plus de $1,1 million.

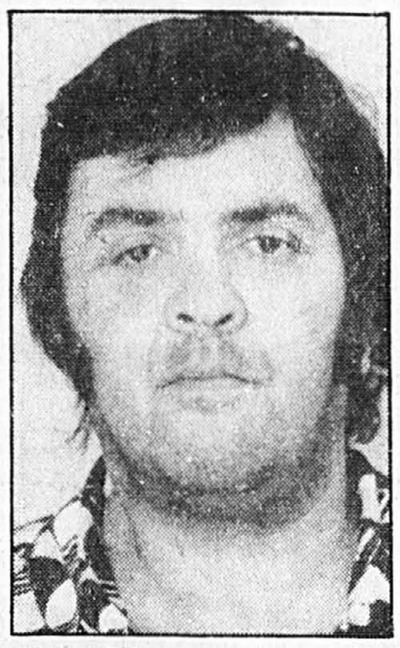
Policier assassiné

Curieusement, l'un des policiers mexicains qui avaient ramené Boucher à Montréal a été tué quelques jours plus tard dans la région d'Acapulco. L'enquête se poursuit. Le mandat d'arrêt contre Boucher avait été émis par la Sûreté du Québec.

Pilon était un ami de feu John Slawey, dont le nom a déjà été relié à l'assassinat d'un policier de la CUM au début des années 70. Tous deux sont d'ailleurs soupçonnés d'avoir participé au fabuleux vol de $2,8 millions perpétré à bord un fourgon de la Brink's, le 30 mars 1976.



Claude Meredith



Michel Pilon

Outre Pilon, Claude Meredith est aussi recherché en rapport avec cet important coup de force.

Mitrailleuse anti-aérienne

Si l'on en croit le célèbre délateur Bernard Provençal, la fameuse mitrailleuse anti-aérienne retrouvée dans une camionnette abandonnée à l'île des Soeurs n'aurait pas été utilisée à l'occasion du vol à bord du camion blindé stationné sur la rue Dollard, dans le quartier des affaires.

Le 16 mai dernier, des poursuites par voie de mise en accusation privilégiée (« prefered indictment ») ont été intentées contre six personnes dans le cadre de cette affaire, mais le juge Pierre Pinard, de la Cour supérieure, a interdit la publication des noms.

Par ailleurs, Pilon est au nombre des six personnes qui ont été formellement accusés du vol commis en pleine rue Saint-Jacques aux dépens d'un « cuirassé » de la défunte compagnie Alliance, le 26 mars 1981. Les autres inculpés sont Roger Provençal, 52 ans, Carol Daigle, 34 ans, Yves Lelièvre, 41 ans, Suzanne Haney, 39 ans, et Robert Brunette, 36 ans.

Projet Écho

Les enquêtes dans tous ces dossiers sont menées par les membres du projet Écho, qui ont notamment comme tâche de surveiller les allées et venues du témoin-délateur Bernard Provençal, en liberté depuis quelques mois déjà. Toute information susceptible d'aider à retracer Pilon et Meredith peuvent être communiquées aux sergents-détectives André Savard et Robert Bélec, à 934-2413.

59 incidents antisémites au Québec et en Ontario

TORONTO (PC) — Plus de 59 incidents antisémites tels des inscriptions de la croix nazie, des menaces à la bombe, des graffitis et des profanations de cimetière ont été rapportés en Ontario et au Québec en 1982, révèle une étude effectuée par la Ligue des droits humains de B'nai B'rith du Canada.

L'étude intitulée *Examen de l'antisémitisme au Canada* a été publiée à la demande de nombreux chefs de file juifs et organisations juives du Canada pour de l'information sur les pratiques antisémites, a indiqué la ligue dans un communiqué.

Le communiqué souligne que l'atmosphère antisémite au Canada est pire qu'auparavent et suggère que c'est peut-être dû à la couverture négative du rôle d'Israel dans la crise libanaise.

Plus de 81 p. cent des incidents ont eu lieu lors des mois suivant l'invasion du Liban par les Israéliens, rapporte la ligue.

Les incidents incluent 18 actes de vandalisme, tels la profanation d'institutions juives, des magasins juifs, des maisons et des établissements publics avec la croix nazie, des slogans anti-juifs et des graffitis.

On compte aussi trois profanations de cimetières, dont deux en Ontario et une au Québec.

Le rapport révèle également 41 incidents de harcèlement antisémite contre des Juifs et des institutions juives. Parmi ceux-ci, on compte quatre menaces de bombes reçues par le bureau de la ligue à Toronto.

Zappia ne doit plus rien aux notaires

Deux notaires montréalais, Mes Raphael Esposito et Aldo Cocciardi, qui avaient aidé le promoteur (aujourd'hui en fuite) Joseph Zappia et ses associéts des Terrasses Zarolega, à mener à bien l'une de leurs principales transactions, ne pourront récupérer les $20,000 d'honoraires professionnels qu'ils réclamaient à ces derniers.

LEOPOLD LIZOTTE

C'est ce qu'a décidé le juge Kenneth McKay, de la Cour supérieure, hier, en faisant droit à l'un des cinq arguments invoqués par les procureurs des Terrasses, et qui portait sur le fait que cette poursuite était prescrite.

Dans le cas d'honoraires professionnels, en effet, toute réclamation doit être présentée dans un délai maximum de cinq années.

Or, dans ce cas, c'est en juillet 1980 que les deux notaires s'étaient adressés à la cour, alors que les derniers services qu'ils auraient rendus aux intimés l'auraient été en novembre 1974, soit au moment où le contrat pour l'achat du terrain où devait être érigé le Village olympique avait été effectivement signé dans les bureaux du notaire de la ville.

Cet argument étant retenu, le juge Mc Kay juge donc inutile d'étudier les autres aspects de la défense présentée par les Terrasses. Dans son exil lointain, où il serait fort actif dans de grands travaux publics soldés par de beaux dollars arabes, M. Zappia, si tant est qu'il pouvait encore s'en tracasser, n'aura donc plus à se préoccuper de cette mini-dette laissée derrière. Entre un bon nombres d'autres, évidemment.

Quant aux accusations également pendantes contre lui, devant la cour crminelle locale, elles portent sur des fraudes totalisant plus de $900,000. Mais l'ingénieur qui avait été l'un des candidats au poste de leader du P.C., au dernier congrès de ce parti, semble les avoir aussi définitivement oubliées que ses ambitions politiques.

A. E. LePage: pas de contrat avec First Quebec

Les procureurs des Services immobiliers A.E. LePage Limitée ont fait tenir à LA PRESSE un avis relatif à un article publié le 3 juin sous le titre « Air Canada déménage: une valse des millions sur fond d'intrigues et de tergiversations. . . »

A aucun moment, affirment les procureurs de la compagnie, « notre client (ou ses filiales) n'a eu un contrat ou une entente avec First Quebec Corporation et, plus particulièrement, aucun contrat ou entente pour le paiement de $3,8 millions de dollars ».

Les avocats de A.E. LePage déclarent en outre que leur client n'a, « à aucun moment, eu un conflit d'intérêt qui a affecté le choix du site » dont il est question dans cet article.

Les représentants de LePage disent encore que « personne n'a essayé d'influencer l'étude effectuée par notre client concernant le choix du site ».



:cooprix:::

LA GUERRE DES PRIX N'EST PAS FINIE

COOPRIX, c'est plus de 35 000 consommateurs qui s'offrent des supermarchés à leur goût. Ils n'ont pas de cachettes à se faire et peuvent même profiter d'un tas de services introuvables ailleurs.

Cooprix offre les meilleurs prix aux consommateurs 12 mois par année, depuis toujours.

Si d'autres se contentent de 3 mois et s'excusent par après, c'est leur affaire.

Comparez nos prix aujourd'hui, comparez-les demain ou dans 6 mois, votre conclusion sera toujours la même.

:cooprix:::

C'EST IMBATTABLE

:cooprix:::	:cooprix:::	:cooprix:::	:cooprix:::	:cooprix:::
LASALLE	**LEGENDRE**	**ST-JOSEPH**	**LONGUEUIL**	**STE-THÉRÈSE**
1133 boul. Schevchenko Lasalle	1420 est, rue Legendre Montréal	3600 est, boul. St-Joseph Montréal	1601, boul. Roland-Therrien Longueuil	156, rue Turgeon Ste-Thérèse
364-1700	**382-1465**	**254-9427**	**468-3840**	**430-5572**

Chargés de cours en éducation demandés

Le département des sciences de l'éducation de **l'Université du Québec à Hull** est à la recherche de "chargés de cours", pour les sessions automne 83 et hiver 84, pour oeuvrer au sein du nouveau programme:

CERTIFICAT DE PREMIER CYCLE EN APPLICATION PÉDAGOGIQUE DE L'ORDINATEUR

Fonctions: Les chargés de cours seront appelés à dispenser des enseignements dans l'un ou l'autre des domaines suivants:

- Ordinateur et éducation
- Enseignement assisté par ordinateur
- Laboratoire d'initiation à l'élaboration de didacticiels
- Ordinateur et intervention pédagogique
- Ordinateur et gestion pédagogique d'une classe

Lieux de travail: Centre de Hull et sous-centres de Gatineau, Buckingham, Maniwaki, Mont-Laurier, L'Annonciation, Lachute

Traitement: Selon les normes en vigueur

Exigences: Connaissances appropriées et expérience pertinente

Date limite: Les candidat(e)s intéressé(e)s devront faire parvenir leur demande accompagnée de leur curriculum vitae avant **le 30 juin 1983** à l'adresse suivante:

Raoul Côté
Directeur
Département des sciences de l'éducation
Université du Québec à Hull
283, boulevard Alexandre-Taché
Case postale 1250, succursale "B"
Hull, Québec J8X 3X7

Université du Québec à Hull

83-84-004



photo Pierre McCann, LA PRESSE

Ti-Gus le manchot apprivoisé de l'aquarium de Montréal, qui sera au mini-studio du Festival photo 83, ne semblait pas tellement impressionné par notre photographe ni par Jacques Kirouack, ni par Lucie Bernard, de la Fédération québécoise du loisir photographique et coordonateurs du Festival. Lucie Bernard a en main un appareil Pentax plaqué or 18 carats et cuir de crocodile, d'une valeur de $15 000.

FESTIVAL PHOTO 83

Place à la création

Vous êtes un photographe amateur ou professionnel ? Vous voulez vous initier à l'Art de la photographie ou bénéficier de judicieux conseils sur un appareil-photo ou simplement meubler quelques heures de repos? Le Festival photo 83, qui se tiendra les 17,18 et 19 juin au Palais des congrès, devrait pouvoir répondre à la plupart de vos attentes sinon de vos questions.

GEORGES LAMON

Le Festival photo 83, qui aura pour thème «Pour l'amour de la photographie», est en son genre une première qui se différencie des traditionnelles foires commerciales par «son aspect culturel et sa structure d'animation». Puisque le public pourra se familiariser avec toute la technique photographgique et même faire de la photo en studio.

Impliquer tout le monde

«Nous avons voulu impliquer tout le monde, du marchand au gouvernement, a précisé, au cours d'une conférence de presse, hier midi, Lucie Bernard, coordonatrice du festival et l'une des responsables de la Fédération québécoise du loisir photographique, organisatrice du festival. C'est un événement qui fait surtout place à la création, au dynamisme et à l'enthousiasme et qui s'adresse aux photographes amateurs et à toute la population.»

Une quarantaine d'entreprises des secteurs publics, parapublics et privés dont LA PRESSE et neuf de ses photographes, une centaine de professionnels de la photo et une centaine d'amateurs, participeront à ce festival de la photo qui devrait en mettre «plein la vue» aux visiteurs. D'ailleurs, les amateurs de sujets inhabituels seront servis à souhait avec Ti-Gus, un manchot apprivoisé de l'aquarium de Montréal, vêtu pour la circonstance et qui se prêtera aux séances de photos.

Tout sur le métier?

Par ailleurs, en plus des ateliers et des kiosques traitant de sujets divers touchant la technique photographique, des pièces de collection comme cinq appareils-photo plaqués or, provenant de la collection de M. Lyod Brown, des photographes de renom exposeront leurs oeuvres. D'autres prononceront des conférences ou parleront de leur métier: photos de presse, de mode, reportages, documentaire, photo commerciale, etc.

Le droit d'entrée (un macaron), a été fixé à $3 sur place et à $2 pour ceux qui se le procureront à la fédération ou chez les marchands.

Bref, ceux qui veulent se familiariser avec toutes les facettes de la technique photographique ou rencontrer des photographes de renom, auront de quoi se satisfaire au cours de ces trois journées.

Début de l'enquête sur la police d'Acton Vale

SAINT-HYACINTHE (PC) — La Commission de police du Québec a entrepris hier matin, une enquête sur le service de police d'Acton Vale, au palais de Justice de Saint-Hyacinthe.

La commission veut faire toute la lumière sur différents incidents survenus entre 1973 et 1979 au sein de ce corps de police, notamment l'engagement illégal d'un policier et le congédiement illégal d'un autre.

Hier matin, un des principaux témoins, le directeur de la Sûreté municipale d'Acton Vale, M. Gérard Clément, brillait par son absence.

Selon son avocat, M. Clément était retenu chez lui par la maladie.

PROBLÈME avec **L'ALCOOL?**

Si vous voulez être aidé, appelez tout de suite à l'Auberge du nouveau POINT DE VUE.

652-3981

Conseillers, thérapie, confort, paix et bon air.

La nouvelle Spéciale Légère



La légère à saveur généreuse.

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler.
Mark Ten Spécial Légère Régulier et King Size "Goudron" 11 mg., Nicotine 1.0 mg.

Entourez-vous de beauté!

Les merveilleux magasins Murs & Mondes sont en train d'ouvrir leurs portes.

Murs & Mondes

Un paradis de la décoration

- Près de 400 modèles de papier peint en magasin
- Une vingtaine de catalogues à consulter
- Peinture, moulures, accessoires
- Revêtements de sol Congoleum^MD
- Moquettes Peerless^MD
- Céramique
- Couvre-lits et rideaux de tous genres
- Service de pose

Si vous ne pouvez pas attendre que le magasin le plus près de chez vous ouvre ses portes, venez vite à l'un de ceux qui sont déjà ouverts.

OUVERTS:		
LACHINE	980, rue Notre-Dame	*637-3346*
LAVAL	700, boul. Curé Labelle	*682-3536*
MONTRÉAL	6595, rue Papineau	*728-8845*
MONTRÉAL	5739, rue Sherbrooke est	*253-3660*
ST-LÉONARD	9310, boul. Lacordaire	*325-5380*
ST-LÉONARD	Place Élysée, boul. Langelier *(angle Jean-Talon)*	
OUVERTURE DANS LES PROCHAINES SEMAINES:		
LASALLE	8100, boul. Newman	
MONTRÉAL	5159, avenue du Parc	
VALLEYFIELD	71, rue Dufferin	

Pour de plus amples renseignements, composez le 875-4399

SELON LE MOUVEMENT LAÏQUE QUÉBÉCOIS

Le Mouvement scolaire confessionnel constitue un véritable danger pour le système scolaire

■ «Les candidats du Mouvement scolaire confessionnel sont beaucoup plus près des visées et des orientations passéistes de l'Archevêché de Montréal que de la réalité sociale et scolaire du Québec d'aujourd'hui», assure le

MARIANE FAVREAU

Mouvement laïque québécois qui estime que ce groupe est un «véritable danger pour le système scolaire».

Par ailleurs, des candidats se plaignent du traitement qui leur est fait soit par le curé de la paroisse qui dit en chaire pour qui voter, soit par le MSC qui ne considère même pas leur candidature.

Au cours d'une conférence de presse, hier, le Mouvement laïque québécois a rappelé que les commissaires sortants de la CÉCM qui se représentent à l'élection ont appuyé le «manifeste des parents chrétiens» de l'Association des parents catholiques. C'est d'ailleurs la seule commission scolaire à l'avoir fait.

Le retour en arrière est déjà amorcée à la CÉCM, constate le président du Mouvement laïque, M. Daniel Baril, avec le fameux projet de «tourisme religieux» où l'on a amené des employés visiter des églises; avec l'opération rechristianisation où l'on donne du contenu religieux à un cours de morale; avec l'introduction d'un congé pour la béatification de Marguerite-Bourgeois.

Mais plus grave, selon la MLQ, c'est la volonté des commissaires appuyés par le MSC de «confessionnaliser au maximum les écoles existantes» en envoyant ailleurs les élèves qui ne partagent pas cette voie.

«Ils font planer un grave danger sur le réseau scolaire francophone à Montréal, de dire M. Baril, ce qui risque d'entraîner le morcellement du système scolaire, la disparitiion de l'école de quartier au profit d'une école de secte et la getthoïsation de tous ceux qui ne partagent pas les convictions religieuses des commissaires.» Le Conseil supérieur de l'Éducation a déjà rejeté cette idée d'un troisième réseau, rappelle-t-on.

De plus, la CÉCM «surveillée» par le MSC est l'une des rares commissions scolaires à se dire dissidente de la position de la Fédération des commissions scolaires catholiques qui envisage la création de commissions scolaires anglaises et françaises pour remplacer la division des enfants selon les religions.

On s'en prend également au cours d'éducation sexuelle de la CÉCM qui est basé sur la doctrine catholique: là aussi, on prévoit des exemptions!

Aussi, le MLQ invite-t-il les électeurs à questionner les candidats «et à voter pour ceux et celles qui semblent les plus disposés à débloquer l'impasse confessionnelle». Le mouvement ne s'implique pas autrement dans la campagne, n'ayant pas les fonds requis. (Il a demandé à être reconnu comme «oeuvre de charité» au même titre que le MSC, ce qui lui a été refusé...parce qu'il se mêle de politique.) Un seul candidat a demandé l'appui du MLQ, M. André Querry, dans le quartier 14, qui fait campagne pour un réseau scolaire laïque et public.

Le MLQ déplore aussi que bien des candidats, voulant mettre toutes les chances de leur côté, abondent plus ou moins dans le sens des confessionnalistes pour s'attirer des votes. «La population n'est peut-être pas réfractaire à ce qu'ils proposent. Qu'ils le disent ouvertement», conseille le secrétaire du MLQ, M. Serge Savard.

C'est ce que fait M. Roger Bourbonnais, candidat dans le quartier 4 de la CÉCM, encore sous le choc d'un affront. Dimanche, du haut de la chaire, le curé de Saint-Pascal, M. l'abbé Louis Levasseur, aurait invité ses fidèles à voter pour l'un des trois candidats en lice et, à la fin de la messe, on aurait distribué les pamphlets du candidat bénit. Mais pas un mot sur les autres, dont M. Bourbonnais.

paroissien de Saint-Pascal-Baylon depuis 33 ans, je trouve inadmissible qu'un curé tente d'influencer le vote; cela est anti-démocratique. Faut-il appartenir au MCS pour être apte à remplir les fonctions de commissaires? demande M. Bourbonnais. Je crois que le MSC n'a aucun programme à mettre de l'avant, sa publicité est axée sur le passé et le refus du changement.»

Nous avons tenté d'obtenir de M. l'abbé Levasseur les raisons de sa recommandation. «Je n 'ai pas de commentaire, je n'ai fait que mon devoir», a-t-il répondu sans vouloir rien ajouter.

Par ailleurs, un candidat du quartier 19 de la CÉCM, M. Pierre S. Marchand, aurait bien voulu mettre l'Église de son côté. Il se plaint que jamais les confessionnalites ne l'ont approché pour connaitre son programme et voir s'il pourrait être un bon candidat. C'est que le MSC avait déjà son candidat en la personne de l'abbé André Corbeil.

Assemblées d'information

■ Le Comité régional de parents de la région nord de la CECM organise des assemblées où les candidats aux élections scolaires se feront entendre et connaître. Ces réunions se tiennent de main soir, jeudi, à 17:30 aux endroits suivants:

quartier 15 - École Lucien Pagé, 8200 rue Saint-Laurent

quartier 16 - École Christ-Roi, 525 est, rue Louvain

quartier 17 - École Marie-Anne, 100 est, rue Sauvé

quartier 18 - École Saint-Antoine-Marie-Claret, 10 600 rue Larose

quartier 19 - École Henri-Bourassa, 6051 rue Maurice-Duplessis

D'autres assemblées sont prévues ici ou là. On conseille fortement d'en profiter pour aller voir les candidats avant de faire son choix.

Seulement 15 sièges contestés en Mauricie

■ (PC) — Dans la région de la Mauricie, seulement 15 des 76 sièges de commissaire en jeu ont été contestés. Dans l'ensemble des 18 commissions scolaires de la région, 47 commissaires ont été réélus sans opposition tandis que 12 nouveaux ont partagé cet honneur.

Vingt-six candidats se disputeront les 15 postes à combler lundi prochain dans cette région.

Enlèvement d'enfant: convention ratifiée

■ OTTAWA (AFP) — Le Canada a ratifié la convention sur les aspects civils de l'enlèvement international des enfants, a-t-on appris à Ottawa de source officielle.

Cette convention établit notamment une procédure garantissant le retour immédiat, dans leur pays d'origine, des enfants victimes d'un enlèvement. Elle avait été adoptée lors de la 14e session de la Conférence de La Haye sur le Droit international privé, en octobre 1980.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

DES ÉTUDES À TEMPS PARTIEL AXÉES SUR LE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Aux personnes:
- qui détiennent un emploi et veulent **compléter ou enrichir leur formation;**
- qui projettent de **retourner** sur le **marché du travail** et ont besoin de **ressourcement;**
- qui songent à **se réorienter** dans le marché du travail;
- qui sont détenteur d'un diplôme de premier cycle et veulent ajouter un **complément** à leur **formation.**

La Faculté de l'éducation permanente, qui intervient dans divers champs d'études et de formation, entend offrir à l'automne 1983 les programmes suivants:

Programmes de certificats (30 crédits)

Information et journalisme; Publicité; Relations publiques; Sciences de la communication — Traduction I et II; Recherche documentaire et rédaction française; Enseignement du français, langue seconde — Animation de la vie étudiante; Intervention pédagogique au primaire; Éducation par l'activité physique — Relations industrielles; Santé et sécurité au travail — Sciences infirmières: milieu clinique; Sciences infirmières: organisation des soins; Sciences infirmières: santé communautaire — Gérontologie; Criminologie; Toxicomanie — Droit (profil général; profil droit des affaires; profil droit public; profil droit social); Coopération — Animation; Loisir — Créativité — Culture et civilisation.

Microprogrammes (9 à 15 crédits)

Français: Pratique de la grammaire normative; Pratique du français écrit et rédaction; Rédaction professionnelle.

Droit: Droit public; Droit des affaires; Droit social.

Les cours sont dispensés en semaine le soir; les étudiants peuvent s'inscrire à un ou plusieurs cours par trimestre.

Les microprogrammes et les certificats sont terminaux; ils peuvent cependant, selon le cas, être intégrés dans un certificat (30 crédits), ou dans un baccalauréat (90 crédits).

À l'exception du Certificat en droit dont la date limite d'admission serait le **15 juillet,** la date limite d'inscription et d'admission pour le trimestre automne 1983 est le **1er août.**

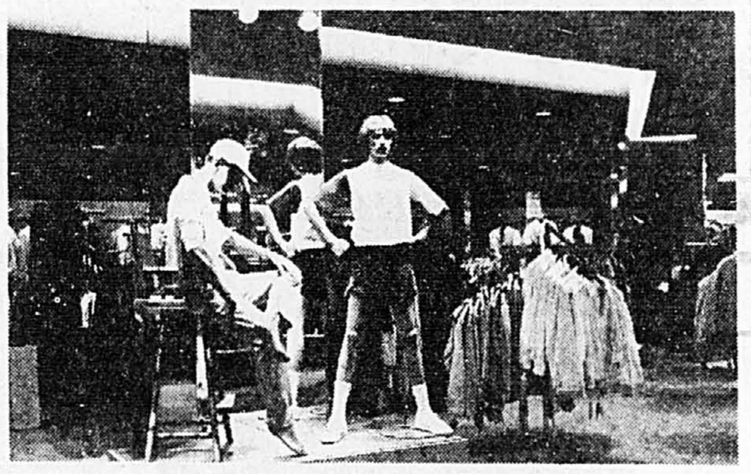
Demandez l'annuaire.

Renseignements:
3335, chemin Queen Mary
rez-de-chaussée
343-6090

RÉNOVATIONS
INNOVATIONS

Un étage à l'image de la mode d'aujourd'hui

Messieurs, voici un étage-mode conçu spécialement pour vous! Venez jeter un coup d'oeil au deuxième, centre-ville... vous serez enchanté par le tout nouveau décor ainsi que par notre sensationnelle sélection de vêtements dernier cri: complets d'une haute élégance, pimpantes tenues sport, seyantes chemises, cravates. De plus... une vaste gamme d'accessoires-mode comprenant sous-vêtements, chaussettes et une superbe collection de chaussures. Vous cherchez une mise impeccable en tout temps, rendez-vous au deuxième, centre-ville... Simpsons, c'est la solution!



Horaire des activités chez Simpsons, centre-ville, maintenant jusqu'au 11 juin

• *«Une journée dans la vie d'un homme».*
Mime créé et interprété par un membre de l'excellente troupe «Les Animeries». Représentations les 8, 9 et 10 juin, à toutes les 30 minutes de 11h à 13h30. Le 11 juin, à toutes les 30 minutes de midi à 14h30. Vitrine coin Ste-Catherine et Metcalfe.

• *Kiosque de la revue «Au Masculin», au deuxième.*
Un représentant pourra vous renseigner sur ce tout nouveau magazine. Le 8 juin, de 11h à 14h; les 9 et 10 juin, de 11h à 14h et de 18h à 20h; le 11 juin, de 11h à 15h. De plus, les 8 et 9 juin de 11h à 13h et le 11 juin de 11h à 15h vous pourrez rencontrer Winston MacQuade, rédacteur en chef de la revue.

• *Un défilé de mode masculine*
aura lieu au deuxième étage le 9 juin, à 12h30 et 18h ainsi que le 10 juin, à 12h30. Mettant en vedette une superbe sélection de vêtements d'été pour hommes.

• *Johnny Monti et ses musiciens*
joueront vos airs préférés! Ils se promèneront au rez-de-chaussée et au deuxième en jouant leurs plus belles mélodies. Le 8 juin, entre 11h et 14h. Le samedi 11 juin de 11h à 14h, l'orchestre vous régalera de musique «Dixieland».

Produits de toilette pour hommes

• *Avec tout achat de produits «Aramis», vous recevrez en cadeau un ensemble «Aramis»*
comprenant un peigne, un shampooing, un revitalisant et un épaississeur capillaire. Jusqu'au samedi 11 juin, sauf s'il y a épuisement du stock. Comptoir de produits de toilette pour hommes, au rez-de-chaussée.

• *Avec tout achat de produits «Tabac Original»,*
vous recevrez en cadeau un sac «Tabac» beige. Comptoir des produits de toilette pour hommes, au rez-de-chaussée.

• Les clients du deuxième étage recevront une carte-boni les invitant à se rendre au comptoir de produits de toilette pour hommes, au rez-de-chaussée, où on leur remettra un échantillon de luxe de produit «Azzaro». Le 8 juin de 11h30 à 17h30.

• Entre midi et 13h, au deuxième, les clients recevront un échantillon de lotion pour le corps et de gel pour la douche de «Paco Rabanne». Le 9 juin seulement.

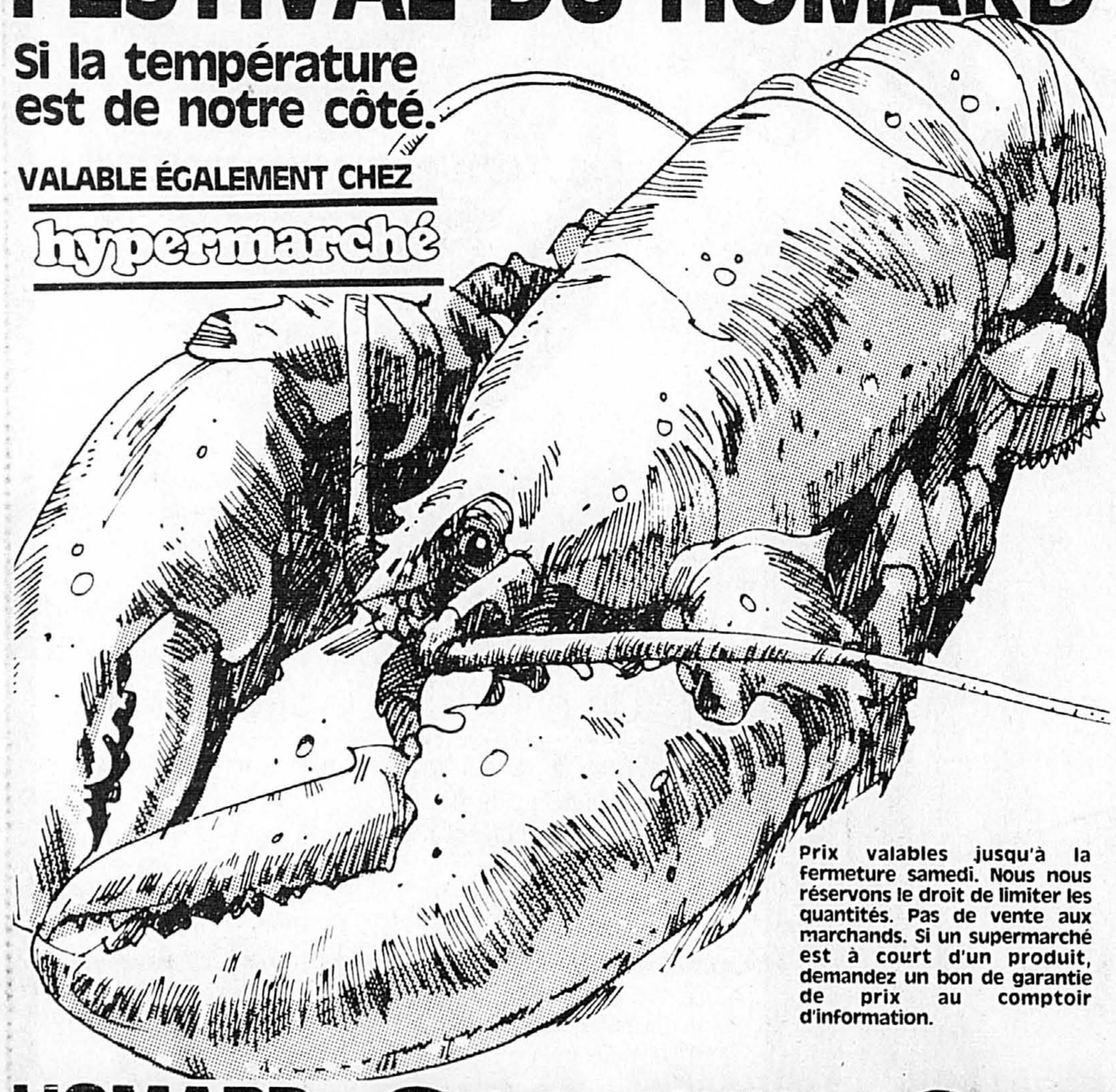
• Les clients du deuxième étage recevront une carte-boni les invitant à se rendre au comptoir de produits de toilette pour hommes, au rez-de-chaussée, où on leur remettra un cadeau de «Givenchy». Le 10 juin de 11h à 20h, le 11 juin de 10h à 16h30.

Simpsons MD

STEINBERG
FESTIVAL DU HOMARD

Si la température est de notre côté.

VALABLE ÉGALEMENT CHEZ
hypermarché



Prix valables jusqu'à la fermeture samedi. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Si un supermarché est à court d'un produit, demandez un bon de garantie de prix au comptoir d'information.

HOMARD CANADIEN FRAIS BOUILLI
1 À 1 1/2 LB
(.5 À .7 kg)
8.80 /kg
3.99 /lb
Offert dans tous nos supermarchés.

HOMARD CANADIEN VIVANT
1 À 1 1/2 LB
(.5 À .7 kg)
8.13 /kg
3.69 /lb
Offert aux supermarchés mentionnés ci-dessous :

- 4840 ouest, rue Sherbrooke
- 6485 ouest, rue Sherbrooke
- 6750 Transcanadienne, Pointe-Claire
- 4375 est, rue Jean-Talon
- 339, boul. Labelle, Rosemère

LES ÉLECTIONS SCOLAIRES

Peu d'opposition dans Sainte-Croix et Sault-Saint-Louis

Si l'on manifeste une combativité étonnante dans la plus petite commission scolaire de l'île, Verdun, où tous les sièges de commissaires sont chaudement disputés, il n'en va pas de même dans deux autres commissions à peine plus grosses. En effet, 16 des 28 candidats élus sans opposition dans l'île de Montréal proviennent de Sainte-Croix et de Sault-Saint-Louis.

Par ailleurs, voici le décompte final des candidats aux élections scolaires dans l'île: 223 candidats, dont 28 élus sans opposition.

A **Sault-Saint-Louis**, il faut vraiment parler de statu quo puisque tous les commissaires sortants se représentent et que neuf sont déjà déclarés élus faute d'opposants. Il ne reste donc que deux commissaires sur 11 à élire dans cette commission scolaire qui regroupe les 25 écoles de Lachine, LaSalle et Saint-Pierre. Elle administre un budget de $50,5 millions en faveur de 13,700 élèves dont une partie fréquentent les 7 écoles anglo-catholiques de la commission.

Le président sortant, M. Hubert Lavigne qui fut président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, est de nouveau commissaire ainsi que Gérard Latreille, Domenico Marvelli, Jules Poirier, Marcel Poirier, Réjules Trottier, René Vincent, André Galarneau et Maureen Tester. La lutte se fait dans le quartier 7 entre Sabin Hébert, électricien et Philip N. Leboeuf, consultant; dans le 10 entre Micheline Bédard-Michaud et Rémi Lavigne dans le 6; entre Lise Calvé et Alan de Sousa dans le 10. Si M. de Sousa est près des comités d'écoles anglaises, son opposante, Mme Lise Calvé est issue des comités d'écoles françaises du quartier. Ils se préoccupent tous deux du transfert d'élèves d'une école à l'autre. Quant à M. Lavigne, il dit ne rien connaître aux problèmes de Saint-Laurent mais s'intéresse à la confessionnalité. Les deux commissaires de Ville Mont-Royal sont déclarés élus.

Avec ses 8,700 élèves, la commission scolaire Sainte-Croix est la deuxième plus petite commission scolaire de l'île malgré son territoire étendu. Elle administre un budget de $34,3 millions pour 22 écoles, dont cinq anglaises. Les questions scolaires intéressent traditionnellement les parents et l'on se souviendra des mobilisations qui ont maintenu ouverte l'école Gérin-Lajoie d'Outremont, ou plus récemment, de l'intérêt soulevé par le transfert des élèves d'une école anglaise de Saint-Laurent.

Quant à la petite commission scolaire **Verdun**, avec ses 6,000 élèves et ses 12 écoles, elle suscite un intérêt certain pour son administration avec 24 candidats pour neuf postes, et aucun élu sans opposition.

Un budget de $23,4 millions, 34,500 électeurs inscrits sur les listes, des problèmes qui ont fait la manchette il y a quelques années (renvoi injustifié d'un directeur général, nomination du président comme directeur général, etc.). D'ailleurs aux élections scolaires de 1980, c'est dans cette commission que l'on avait eu le plus fort taux de vote dans l'île: 27,6 p. cent. Sainte-Croix et Sault-Saint-Louis avaient toutes deux déplacé un peu plus de 17 p. cent des électeurs.

Candidats dans Verdun

Les commissaires sortants sont marqués d'une astérisque:

1. Philippe Morse*, professeur; Hélène Renaud, ménagère;
2. Roger Lavergne, papetier; Alain Tremblay;
3. Pierre Bourdeau, opérateur; Jacques-Raymond Carrier, ingénieur; Raymond Cuerrier*, changeur; Yvon Poirier, vendeur; Jules Provost, suveillant;
4. Lorette Houle, professeur; Camille Lévesque*, commerçant; Maurice Rolland, peintre-débosseleur;
5. Emile Chainé, représentant; Robert Degray, surintendant; Noel Emond, gérant;
6. Robert Dubuc, plombier; Raymond Richer*, magasinier;
7. Paul;-E. Chartrand*, marchand; Gilles Dupuis*, contremaître;
8. J.-G. Blanchette*, chauffeur; Lucie Doyon, cytotechnicienne; Réal Frenette, technicien;
9. Barry Holdbrook, superviseur; Daniel O'Reilly, pompier.

Dans l'Ouest, c'est beaucoup plus corsé

La démocratie scolaire enregistre les signes d'un regain de vie, à la veille des élections du 14 juin, chez les protestants et dans l'Ouest (Baldwin-Cartier et Lakeshore). Par peur de la restructuration, à cause de la loi 101, ou en raison de l'évolution du tissus social de certains districts, les candidatures sont plus nombreuses que par le passé.

JEAN-PAUL SOULIÉ

La Commission des Écoles Protestantes du Grand Montréal ne compte que trois élus sans opposition sur quinze sièges. En 1980, il y en avait eu six. Dans six quartiers, la lutte se fait entre quatre candidats et entre trois dans quatre autres.

Même phénomène à la Commission scolaire Lakeshore. En 1977, six sièges étaient en jeu, pour seulement quatre en 1980. Mais cette année, 10 des 15 sièges sont à pourvoir, et dans trois quartiers, trois candidats sont en lice.

Baldwin-Cartier n'échappe pas à la règle: il y a sept sièges à pourvoir, alors qu'il n'y en avait que cinq en 1980.

Des surprises

Pas de difficultés pour le président de Baldwin-Cartier et président du Conseil scolaire de l'île de Montréal, Me Jacque Mongeau, réélu sans opposition. Mais le président du Conseil exécutif de la même commission scolaire, M. Yvon Cherrier, s'est retrouvé en fin de semaine dernière avec un opposant. Vétéran de l'administration scolaire à l'Ile Bizard, où il était président avant la fusion, M. Cherrier a 14 ans de « métier », et il fait face à une campagne de quatre jours, sans budget.

« Heureusement, dit-il, j'ai toujours gardé un contact étroit avec les Comités d'école et les parents. Je crois à leur participation ». Mais il a contre lui deux opposants, MM. David Allnutt et Nick Serino. « La seule chose qu'on puisse me reprocher, c'est d'avoir appliqué la loi 101, note M. Cherrier. D'ailleurs, si j'avais accordé des passe-droits pour l'inscription d'enfants dans certaines écoles, le ministère nous aurait coupé des subventions ». Baldwin-Cartier a une clientèle scolaire francophone à 57 pour cent et anglophone à 43 pour cent.

Le président de la Commission scolaire Lakeshore, Joel Hartt, n'a su, lui aussi, qu'il avait un opposant que la semaine dernière. En tout, il dispose de quatre jours, mais c'est un homme très occupé: père de neuf enfants, dont huit adoptés, il est directeur du département de technologie policière du Cégep John Abbott, et il a fondé un compagnie de sécurité. Il se félicite pourtant qu'il y ait autant de candidats, mais voudrait une campagne de deux semaines, des élections à l'automne, et peut-être même jumellées avec les élections municipales.

Minoritaires d'une minorité

Dans Côte des Neiges, à Montréal, une candidate francophone, Mme Renée Azoulay, est sans illusions, mais elle veut témoigner quand-même de la présence de 6,000 francophones dans la clientèle de 30,000 du CEPGM, ancien PSBGM. Dans 4 ans, le nombre des anglophones diminuant, il y aura égalité entre les deux groupes linguistiques de protestants, mais il n'y a toujours que 15 commissaires anglophones, plus préoccupés de politique autour de la loi 101, dit Mme Azoulay, que de donner les services qui leur conviendraient aux francophones.

À TOUS LES ÉTUDIANTS DE 16 ET 17 ANS
Le Centre Terry-Fox de la jeunesse canadienne
offre un
PROGRAMME D'ÉTUDES CANADIENNES
d'une semaine à Ottawa
entre le 18 septembre 1983 et le 12 mai 1984.
Ce programme unique en son genre, offrant un choix de six thèmes hebdomadaires, vous permettra de vivre une expérience inoubliable en compagnie de 135 jeunes représentant toutes les régions du Canada.
Pour renseignements:
Le directeur des services aux étudiants
Le Centre Terry-Fox de la jeunesse canadienne
C.P. 7279
Ottawa, Ontario
K1L 8E3

SAVIEZ-VOUS QUE ...
M. Montvert de Laval a un magasin de disques à vendre? Pour plus de détails, consultez la rubrique 170...
pour les ANNONCES CLASSEES mon choix c'est la presse
285-7111

TOUT POUR LA RÉUSSITE... MÊME DE BONS CONSEILS BOTANIX



TOURNIQUET MELNOR 8.88
sur longue tige. Couvre 15,4 m (50') de diamètre. Tige en aluminium de 1 m avec aspérité pour l'enfoncer sans effort dans le sol avec le pied. 200027

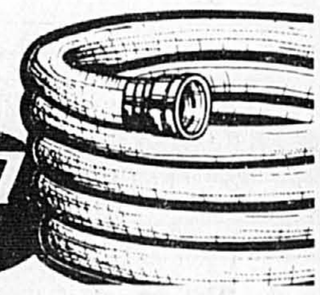
HERBICIDE LIQUIDE KILLEX 2.97
de Green Cross. Destructeur de mauvaises herbes du gazon. 250 mL. 1267001





SAC FERTIL PRO-MIX "PREMIER" 7.88
Vous pouvez planter vos légumes, vos fleurs et vos fines herbes dans le sac fertil. Un petit jardin à la portée de la main. 1295029 — 2 pi. cu.

BOYAU D'ARROSAGE STRATA 4.77
Tube épais de vinyle souple, doublure de vinyle et renfort de nylon. Enveloppe transparente extérieure de vinyle vierge à 100%. Raccords de laiton à l'épreuve de la rouille. 13 mm (½"). 15,4 m (50'). 412251





RÂTEAU AJUSTABLE TRUE TEMPER 8.97
avec levier de blocage. Manche tubulaire d'acier de 42". Il se faufile dans les espaces les plus restreints. 332101

ENGRAIS HERBICIDE BOGAZON PLUS 16-4-6 19.88
Donne une pelouse dense et vigoureuse, d'un beau vert foncé. Regénère en profondeur. Sac de 20 kg 745113



PRIX PAYEZ ET EMPORTEZ DU 8 AU 19 JUIN 1983



L'ARGENT CLÉ 3%
L'argent passe-partout que vous obtenez lorsque vous achetez au comptant chez nous.
Pssst... Nous acceptons aussi les coupons Canadian Tire*
*Nous nous reservons le droit de refuser les coupons Canadian Tire si la qualité ou la quantité utilisée semble suspecte ou anormale

IL Y A UN CENTRE BOTANIX PRÈS DE CHEZ VOUS



Simpsons centre-ville et Fairview
4 derniers jours
Aujourd'hui, jeudi, vendredi et samedi
Nous payons
argent comptant
pour vos bijoux de famille et antiques, or et argent, diamants, figurines «Royal Doulton», figurines «M.I. Hummel», timbres (centre-ville seulement), pièces de monnaie et papier-monnaie.
Au septième, centre-ville. Au troisième, Fairview.
Simpsons MD

BÛCHER TRADITIONNEL ET FEU D'ARTIFICE

La SSJB rallumera les feux de la St-Jean pour la Fête nationale

C'est toujours cela de pris pour les nostalgiques des manifestations spectaculaires d'autrefois. À la faveur de son retour dans l'organisaion de la Fête nationale, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal rallumera cette année le bûcher traditionnel et le feu d'artifice. Sans fanfare, mais au son d'un carillon et des cloches d'églises. La tradition déménage cependant dans l'est, au parc Maisonneuve, où la SSJB-M convie la population montréalaise à une fête populaire qui remplace son banquet national.

Ecartée des Fêtes depuis six ans, la SSJB-M n'a donc pas accepté l'offre du gouvernement du Québec de participer à l'édition 1983 pour ensuite s'éclipser. Le mandat de la société se limitait en effet à la mise sur pied de jurys pour sélectionner les projets de manifestations locales, les seules maintenues au programme en raison des restrictions budgétaires. « Dans la région de Montréal, 82 projets et 11 autres à Laval ont été retenus et recevront des subventions du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, pour un total d'environ$200 000 », annonçait hier M. Gilles Rhéaume, président de la SSJB-M.

La liste des organismes ainsi

NICOLE BEAUCHAMP

subventionnés donne déjà un aperçu des festivités qui se dérouleront les 23, 24 et 25 juin prochain. On y remarque notamment un certain nombre d'associations ethniques et d'établissements du réseau des affaires sociales. La SSJB-M assurera la coordination entre les organismes parrainés et les diverses instances municipales.

« La raison principale qui a motivé le retour de la Société dans l'organisation de la Fête nationale, dont elle a été à l'origine même, a été de pouvoir contribuer directement à redonner à sa célébration son sens véritable, que je résumerai en disant que le 24 juin, c'est l'affaire de tous les Québécois. Ils doivent en ce jour manifester dans la fierté leur appartenance à une nation jeune, mais dynamique et pleine d'espoir », a déclaré M. Rhéaume.

Prix Chomedey de Maisonneuve

La SSJB-M y va donc de ses manifestations propres aux couleurs bleu et blanc, et avec beaucoup de dates historiques.

Elle entend battre campagne pour inciter la population à pavoiser demeures et immeubles et à arborer le drapeau fleurdelisé, adopté au Québec il y a 35 ans. Elle a également créé un nouveau prix, le prix Chomedey de Maisonneuve, afin de « signaler les mérites exceptionnels d'une personnalité montréalaise ». Elle le décernera au cardinal Paul-Émile Léger lors de sa traditionnelle réception à la Maison Ludger-Duvernay, le 22 juin.

C'est au parc Maisonneuve, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, qui célèbre son centenaire, que la SSJB-M a choisi d'organiser, le 23 juin, une fête populaire pour tout le monde. « Il ne s'agit pas d'un spectacle de grandes vedettes, mais d'une soirée animé par la musique, la danse, etc. Une manifestation dans la sobriété à tous les points de vue, puisqu'un règlement municipal interdit depuis trois ans la vente de bière », précise M. Rhéaume. Les feux de la Saint-Jean, éteints depuis quelques années, y crépiteront et pétaraderont à nouveau.

Les coûts

Pour défrayer en partie les coûts (environ $35 000) de cette fête, la SSJB-M vendra 80 000 macarons marqués du thème « Faut fêter ça », des restes des festivités de 1976 sur le Mont-Royal. Vous en souvenez-vous ? Pour pasticher un certain maire, cette année verra des fêtes modestes qui s'autofinanceront... ou presque. Quant à elle, la SSJB-M se préoccupe d'une édition 1984 un peu plus éclatante.

La direction du *Devoir* ne veut plus du prêt de ses journalistes

Qualifiant « d'inacceptables » les garanties exigées par le Syndicat des journalistes du *Devoir*, le directeur du quotidien de la rue Saint-Sacrement a retiré, hier, sa demande de remise de paiement de 10 p. cent qu'il avait présentée il y a quelque temps au personnel de la rédaction.

Cette mesure, rappelons-le, avait été envisagée par la direction du journal afin de l'aider à réduire son déficit d'opérations. Les journalistes du *Devoir* avaient accepté de prêter 10 p. cent de leurs salaires pendant une période de neuf mois, mais exigeaient en retour certaines assurances. Le syndicat demandait d'être associé à la relance du journal et proposait à cette fin la création d'une fiducie. Cette fiducie assurait à ses membres prêteurs une hypothèque sur la bâtisse, les comptes recevables, la liste des abonnés, l'achalandage, les archives, le centre de documentation, ainsi que la propriété du nom *Le Devoir*.

Deux rencontres de négociations avaient eu lieu avant la séance d'hier, qui s'est terminée comme on le sait. Outre le fait que cette demande soit jugée inacceptable par la direction du journal, le directeur explique que le calendrier est déjà trop avancé. En d'autres mots, plus le temps passe, moins le prêt des journalistes est important. Il n'y a donc plus nécessité d'emprunter dans la maison et, puisque de l'aveu même du directeur la situation s'améliore, il est hors de question qu'il aille faire un tour chez les banquiers.

Oeuvres tirées du patrimoine pour la messe de la St-Jean

La messe de la Saint-Jean qui sera célébrée le 24 juin prochain à l'église Saint-Jean-Baptiste, à Montréal, sera axée, au chapitre de la musique et du chant choral, surtout sur le patrimoine québécois plutôt que sur le grand répertoire classique.

JULES BÉLIVEAU

En annonçant cette nouvelle, le coordonnateur de cette grande manifestation religieuse, M. Jacques Dubuc, de l'archevêché de Montréal, a précisé que le chant exécuté au cours de la célébration sera interprété par une chorale de 120 voix constituée des membres du Choeur Guillaume-Couture et d'étudiants en chant de l'Université du Québec à Montréal, sous la direction de M. Miklos Takacs. Le solo du Psaume de la messe sera chanté par un membre de la chorale des Petits chanteurs du Mont-Royal. Et la musique sera assurée notamment par M. Pierre Grandmaison, titulaire des grandes orgues de la basilique Notre-Dame, et par les musiciens du groupe Éritage.

Entre autres compositions du patrimoine religieux du Québec, les amateurs y reconnaitront des extraits de la *Messe québécoise*, de Pierrick Houdy, et de *Jean le Précurseur*, de Guillaume Couture, ainsi que *La Prose de Québec*, de Charles-Amador Martin, qui est la première composition musicale connue en terre québécoise.

Pour accentuer encore davantage le caractère québécois de la célébration, ses organisateurs ont fait appel, pour les processions de l'Évangile et des offrandes et pour l'exécution de rituels d'adoration et de louange, à des jeunes danseurs et danseuses du groupe de folklore Les Sortilèges et à des étudiants et étudiantes en danse de l'École supérieure des Grands ballets canadiens.

C'est l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, entouré de plusieurs évêques et d'environ une centaine de prêtres, qui présidera la cérémonie eucharistique.

A la fin de la messe, Mgr Grégoire procédera à la bénédiction et à la distribution des petits pains de la Saint-Jean.

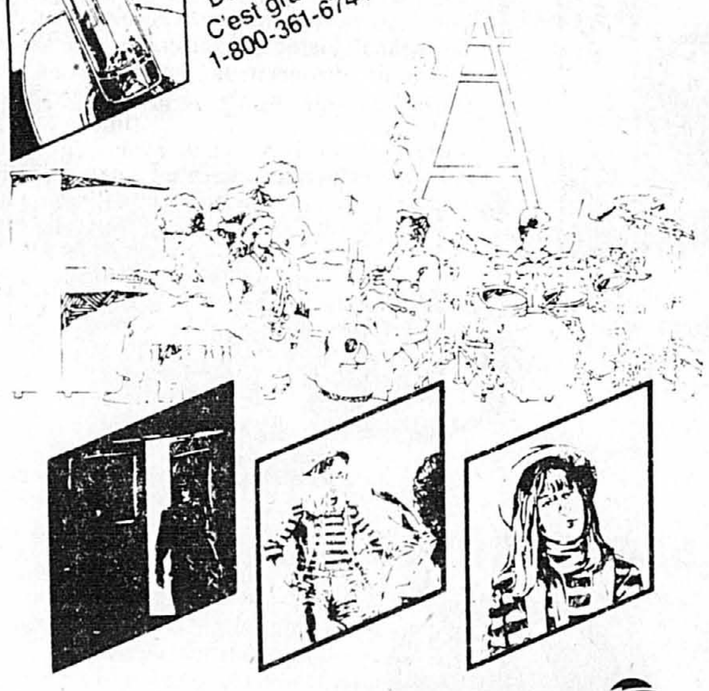
M. Dubuc a expliqué que la distribution des petits pains bénis de la Saint-Jean, qui symbolise le partage, tire son origine d'un usage institué au IXième siècle par le pape Léon IV. Cette tradition, qui a été remise à l'honneur au Québec il y a quelques années, a été perpétuée par nos ancêtres établis en Nouvelle-France. Alors que le pain béni se mangeait pendant la messe, bon nombre de colons en emportaient chez eux pour le distribuer à leur malades et à ceux qui n'avaient pu assister à la célébration eucharistique

Si tu as un(e) ami(e) qui a des problèmes avec l'alcool...

La brochure Domremy explique le problème de la surconsommation d'alcool et tente d'apporter des solutions par des points de vue des moyens qu'peuvent aider à aider ton amie!

N'hésite pas!

Demande la brochure Domremy!
C'est gratuit! Appelle, sans frais, à
1-800-361-6744



FONDATION DOMREMY

Les favoris de l'été en frais seersucker
Simpsons, c'est la solution!



Prix Simpsons
59.99

ENSEMBLES 2 PIÈCES EN FRAIS ET PIMPANT SEERSUCKER. Choix de 2 seyants modèles. Polyester/coton. Tailles 10 à 18.

1. VESTE MANCHES COURTES. Revers crantés, fronces à l'empiècement, ceinture nouée. Jupe fourreau. Bleu ou rose pâle.

2. BLAZER MANCHES LONGUES. Plis aux épaules, fermeture 2 boutons. Jupe à fente devant, 2 poches, glissière au dos. Bleu ou rose pâle.

Rayon 301, costumes pour dames, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.



RÉNOVATIONS
INNOVATIONS

Au troisième, chez Simpsons centre-ville... "Variations" pour juniors. Une séduisante collection de vêtements dernier-cri à la portée de toutes!

Simpsons MD

Simpsons 1 123 456 789 0 | la Baie | VISA | AMERICAN EXPRESS | MasterCard

ADMISSIONS
SESSION D'AUTOMNE 1983

Située dans la région de la Capitale nationale, **l'Université du Québec à Hull** vous invite à entreprendre ou à poursuivre vos études universitaires de premier cycle dans l'Outaouais.

Il est encore possible de présenter votre demande d'admission pour la session d'automne 1983, dans l'une des disciplines suivantes:

Administration	Psychomotricité
Animation	Relations industrielles
Arts plastiques	Sciences comptables
Education	Sciences de la santé
Informatique	Sciences sociales
Orthopédagogie	Travail social
Psychoéducation	

Certains programmes sont contingentés.

Prière de présenter votre demande d'admission dans les meilleurs délais.

Renseignez-vous dès maintenant en communiquant au:

Bureau du registraire
Université du Québec à Hull
Case postale 1250, succursale "B"
Hull, Québec J8X 3X7
Téléphone: (819) 776-8244

Université du Québec à Hull

83-84-002

Solde de souliers pour dames... pour être au pas de la mode!

Solde de souliers de ville pour dames



Rabais $10 à $35

Notre superbe collection de souliers de ville printemps 83 comprend les marques les plus réputées comme «De Carlo», «Wallace», «Bandolino», «9 West» ainsi que des modèles importés. Empeignes cuir véritable. Pointures (avec ½): 6 à 10 et coloris variés dans le groupe. En vente jusqu'à épuisement du stock. Tous les modèles non offerts dans tous les magasins.

Prix ord. Simpsons ($60 à $95) vente 49,99 à 59,99

Rayon 276, chaussures pour dames, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

Solde de souliers Naturalizer



Rabais $6 à $20

Une démarche aisée alliée à un confort remarquable... voilà ce que vous offrent les souliers «Naturalizer» faits au Canada! Collection printemps 83 comprenant les modèles que vous recherchez. Pointures (avec ½): 6 à 10 et coloris variés dans le groupe; largeurs AA, B, C, D.

Prix ord. Simpsons ($38 à $52) vente 31,99

Tous les modèles et pointures non offerts dans tous les magasins.

Rayon 276, chaussures pour dames, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.



RÉNOVATIONS INNOVATIONS

Le Salon Vendôme regorge de vêtements recherchés: tenues de vacances, de dernière mode et de soirée. Venez admirer le tout nouveau décor au troisième, centre-ville... vous l'aimerez à coup sûr!

Simpsons MD

Simpsons 1 123 456 789 0 | la Baie | VISA | American Express | MasterCard

Un mardi sans problème pour les usagers de la CTRSM

Tout était rentré dans l'ordre, hier matin, à la Commission de transport de la Rive sud de Montréal et le service d'autobus a fonctionné normalement et sans anicroche toute la journée, selon un porte-parole de la Commission.

GERMAIN TARDIF

Une audience publique qu'avait convoquée pour hier matin le Conseil des services essentiels, afin d'écouter les explications du syndicat des chauffeurs d'autobus qui avaient totalement paralysé le service de transport en commun lundi par un débrayage sauvage et considéré illégal, a été remise à une date ultérieure et non déterminée.

La raison de ce délai était une rencontre de la partie syndicale avec le conciliateur qui devait se dérouler au même moment. Le conciliateur devait également rencontrer la partie patronale hier après-midi et, aujourd'hui, les deux parties ensemble.

Cette conciliation porte sur les négociations en vue du renouvellement de la convention collective et non sur le seul différend au sujet de la mise en vigueur de l'horaire d'été qui avait causé la grève de lundi, grève qui a cessé à la suite d'une injonction obtenue de la Cour supérieure par l'employeur et ordonnant le retour immédiat au travail.

UNE PREMIÈRE AU QUÉBEC

Saint-Louis et Terrebonne se partagent le même service de police

Les policiers de Terrebonne patrouillent maintenant dans les rues de la municipalité voisine de Saint-Louis-de-Terrebonne.

Un accord intervenu entre les maires de ces deux municipalités a donné naissance à la première « régie intermunicipale de police » au Québec. Depuis le 1er juin, on parle du service de police Saint-Louis/Terrebonne.

ANDRÉ CÉDILOT

D'ici à ce que toutes les structures du nouveau service de police aient été mises en place pour assurer efficacement la protection de ces deux municipalités, la Sûreté du Québec continuera de desservir la population de Saint-Louis-de-Terrebonne. « Nous devrions être autonomes au début de 1984 », estime le maire de Saint-Louis-de-Terrebonne, Irénée Forget.

La nouvelle régie intermunicipale de police a été créé en raison de l'obligation qu'avait Saint-Louis-de-Terrebonne de se conformer à la loi qui force les municipalités de plus de 5 000 habitants à se constituer un corps de police. L'entente prévoit notamment que les deux municipalités se partageront à part égale les coûts d'exploitation du nouveau service de police.

Le budget de la police de Terrebonne s'élève cette année à environ $ 900 000. Le service compte 19 policiers. Son directeur, Aimé Charron, fait actuellement des plans pour adapter ses opérations quotidiennes au surcroît de travail occasionné par tous ces changements. A lui seul, le territoire à surveiller est passé de 1,5 mille carré à près de 30 milles carrés. Quant à la population, elle fait plus que doubler, avec quelque 27 000 personnes. Des spécialistes de la Commission de police du Québec suivent la réorganisation avec intérêt.

« Il est sûr que nous allons devoir ajouter de l'équipement et embaucher du personnel supplémentaire, mais ces dépenses n'ont rien de comparable à ce qu'il en aurait coûté pour mettre sur pied notre propre corps policier. La seule construction d'un poste de police aurait entraîné des frais énormes... », a déclaré le maire Forget, qui assume la présidence du conseil d'administration de la nouvelle régie de police.

La régie est également formé du maire de Terrebonne, Claude Desjardins, et de deux conseillers de chacune des municipalités. Le greffier de la Ville de Terrebonne, Charles Dubuc, agit comme secrétaire-trésorier. L'organisme est indépendant de l'exécutif des deux municipalités. L'accord est valide jusqu'en 1988.

Depuis 1976, il importe sans doute de le souligner, les policiers-pompiers de Terrebonne répondent aux appels de feu des citoyens de Saint-Louis-de-Terrebonne. Les frais encourus par le service des incendies sont fixés au pro rata de la population des deux municipalités. La nouvelle « association » concernant les services policiers ne change rien à ce sujet.

Laval : l'eau se retire pour... la troisième fois

Pour la troisième fois depuis mars, la rivière des Mille-Iles, qui avait envahi une vingtaine de rues des quartiers Laval-Ouest et Fabreville, a commencé hier matin à regagner son lit.

Selon Yvon Royal, responsable de la Division des mesures d'urgence de Laval, le niveau de l'eau a baissé de deux pouces environ.

La première s'est produite le 19 mars, la seconde le 9 mai et la troisième, à la surprise générale, le 3 juin.

87 logements de plus pour personnes âgées

Les autorités municipales de Montréal ont inauguré, hier, une nouvelle résidence pour personnes âgées, dans le nord-est de la ville.

Le nouvel immeuble, situé au 3,001 rue Everett, portera le nom de Gabriel Sagard; il comprend 87 logements destinés aux personnes du 3e âge.

«Technics» et «Electrohome» à bons prix! Simpsons, c'est la solution!

1



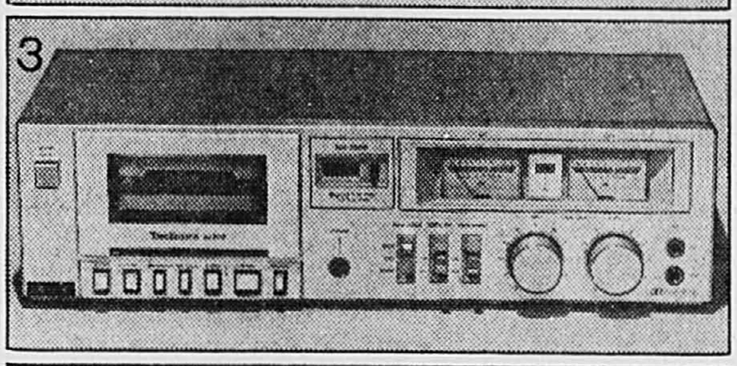
Pour divertissement accru!

Regardez votre sport préféré tout en enregistrant simultanément ce film spécial que vous voulez visionner sur un autre poste. Un appareil vous offrant divertissement hors pair.

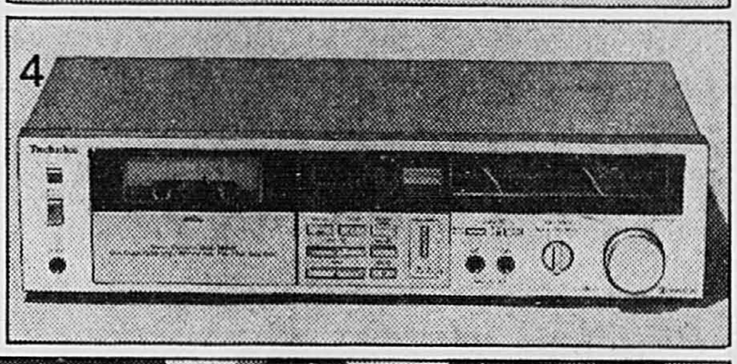
2



3



4



5

6



Magnétoscope portatif de «Electrohome»

$899 Bon achat Simpsons

1. MAGNÉTOSCOPE À VIDÉO CASSETTES, ENTIÈREMENT PORTATIF... vous l'emporterez partout avec vous! Système d'alimentation 3 façons: pile rechargeable avec dispositif de rechargement intégré, adaptateur 12 V CD pour batterie auto/bateau (non inclus) ou courant domestique. 4 têtes pour enregistrement/lecture hors pair. Enregistre 1 émission sur période de 24 heures, mise en marche/arrêt aux heures choisies. Télécommande à cordon pour: repérage rapide, marche avant/pause /pause. Pré-réglable pour capter jusqu'à 12 stations VHF/UHF. Modèle MVRA33.

Bons achats de «Technics»

$329 Bon achat Simpsons

2. MAGNÉTOCASSETTE.
- Contrôles «Soft Touch»; enregistrement 1 touche, enregistrement et lecture assistés d'une minuterie.
- Système «DBX» atténuant bruits de fond comprenant: «Dbx-disc» et «Dolby NR».
- Sélection automatique pour bandes: métal, Cr02 ou normale. Modèle RS-M228X.

$189 Bon achat Simpsons

3. MAGNÉTOCASSETTE POUVANT UTILISER BANDES MÉTAL
- Sélecteur de bandes: métal, Cr02 ou normale
- Contrôles «Soft Touch»
- Enregistrement 1 touche; enregistrement/lecture assistés d'une minuterie.
- Système «Dolby NR» atténuant bruits de fond. Modèle RSM205.

$229 Bon achat Simpsons

4. MAGNÉTOCASSETTE
- Contrôles «Soft touch», enregistrement 1 touche; enregistrement/lecture assistés d'une minuterie.
- Système «Dolby C» intégré, atténuant bruits de fond
- Sélecteur pour bandes: métal, Cr02 ou normal

Modèle RS-M224

$799

Bon achat Simpsons

5. EXCELLENTE CHAÎNE STÉRÉO
- Récepteur «Computer-Drive» à débit de 45 watts par canal, DHT de .007%
- 2 micro-ordinateurs intégrés: 1 pour amplificateur à «contrôle numérique», l'autre pour syntonisateur à synthétiseur numérique
- Pré-réglage de 16 stations, mémoire automatique
- Indicateur de verrouillage à quartz, commutateur amortissement FM.
- Table tournante entraînement direct
- Enceintes 3 façons à phase linéaire, comprenant ch: 1 haut-parleur 22 cm (8⅝'') pour graves et 1 de 7 cm (2½'') pour aiguës.

Modèle SA410/SLD20A/SBL-51.

$569

Bon achat Simpsons

6. CHAÎNE STÉRÉO
- Récepteur AM/FM stéréo à débit de 20 watts par canal, DHT de .5%. Dispositif de surveillance de bande, commutateur syntonisateur/phono.
- Table tournante semi- automatique avec retour du bras de lecture/arrêt automatiques.
- Enceintes 2 façons à phase linéaire, comprenant ch.: 1 haut-parleur 22 cm (8⅝'') pour graves et 1 de 7 cm (2½'') pour aiguës.

Modèle SA110/SLB20A/SBL-31

Rayon 395, appareils de divertissement, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou

COMPOSEZ 842-7221

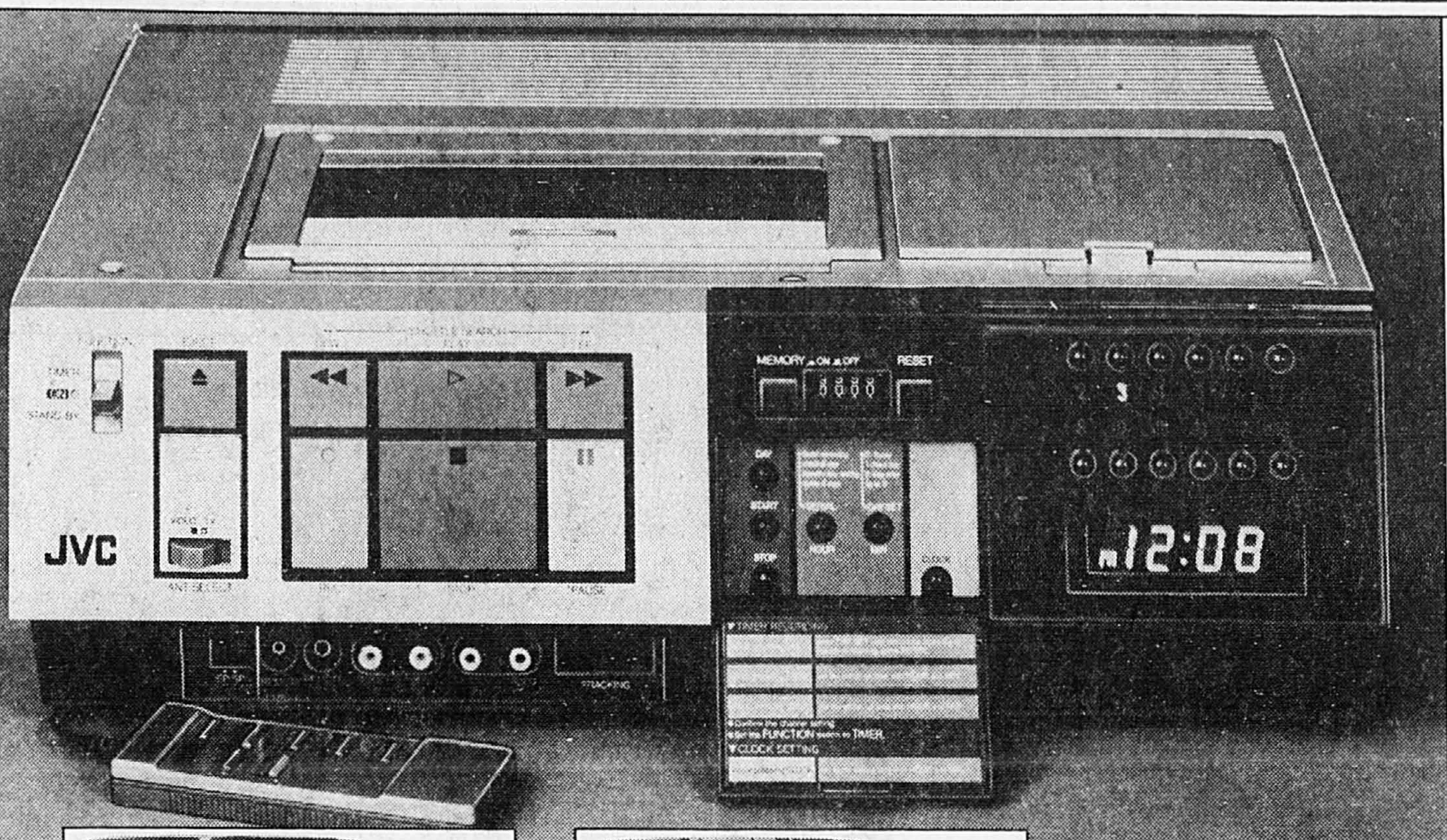
STATIONNEMENT SIMPSONS

Pour un temps limité, les clients de Simpsons pourront utiliser le terrain de stationnement situé à l'arrière du magasin Simpsons, centre-ville, les jeudi et vendredi soirs à partir de 18h et toute la journée samedi pour seulement 1.50. Il faut présenter les bons de stationnement au comptoir des renseignements, au rez-de-chaussée, pour validation. Aucune preuve d'achat requise.

Simpsons MD

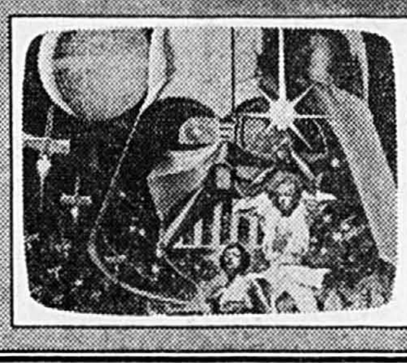


Réalisez et visionnez vos propres films avec ces accessoires vidéo «JVC»! Simpsons, c'est la solution!





20 heures... vous regardez la partie de baseball tout en enregistrant votre film préféré jouant sur un autre canal.



23 heures... la partie est terminée. Mettez le magnétoscope en marche et visionnez votre film!

1

Divertissement accru! Magnétoscope de «JVC»

$749

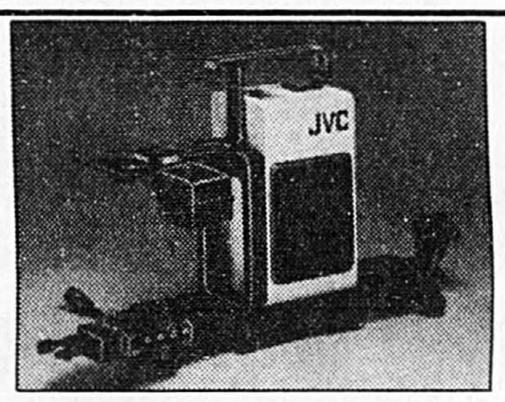
Bon achat Simpsons

1. Vous cherchez un appareil de divertissement d'une grande versatiilité? Venez chez Simpsons jeter un coup d'oeil sur cet excellent magnétoscope à vidéo-cassette «JVC»! Vous pourrez, par exemple, regarder une partie de baseball tout en enregistrant un film jouant simultanément sur un autre canal! Ajoutez une caméra vidéo comme celle ci-dessous et vous voilà prêt à réaliser vos propres films! Notez les caractéristiques:

- Jusqu'à 8 heures d'enregistrement sur une seule cassette
- Minuterie 10 jours, 1 émission, facile à régler
- Instructions codées couleur pour maniement aisé de l'appareil
- Prise pour brancher caméra en toute facilité
- Système repérage haute vitesse avant/arrière
- Système 4 têtes pour images haute qualité et lecture à haut rendement. Modèle VCR 7100

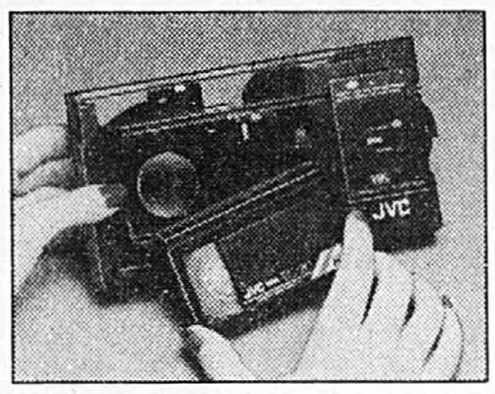


2



Premier boni:

- Léger **support SFP34** pour épaule. Vous permet d'emporter avec vous la caméra vidéo et le magnétoscope en tous lieux et en toute facilité!



Deuxième boni:

- **Adaptateur CP1U pour cassettes.** Contient la vidéo-cassette compacte TC-20 vous permettant ainsi de jouer ou d'enregistrer sur **tout** magnétoscope régulier. Vous obtenez la versatilité accrue de deux systèmes!

$1,998

Nouveau système vidéo compact signé «JVC»

2. Un système d'une maniabilité èxtraordinaire... vous permet de filmer en tout temps et en tous lieux! La vidéo caméra portative GZ-23 utilise des vidéo-cassettes du même format qu'un jeu de cartes! Bande enregistreuse ½'' «Saticon», objectif zoom 2 vitesses et autres caractéristiques remarquables. Maintenant, ajoutez le magnétoscope compact HR-C3U «JVC»... ensemble, la caméra et le magnétoscope ne pèsent que 7.7 lb! De plus... 1 vidéo-cassette compacte, dispositif d'alimentation, rechargeur de piles, télécommande à cordon et étui... et 2 bonis (voir ci-contre)! Bonis en vigueur jusqu'au 30 juin (sauf s'il y a épuisement du stock).

Rayon 395, appareils de divertissement, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou

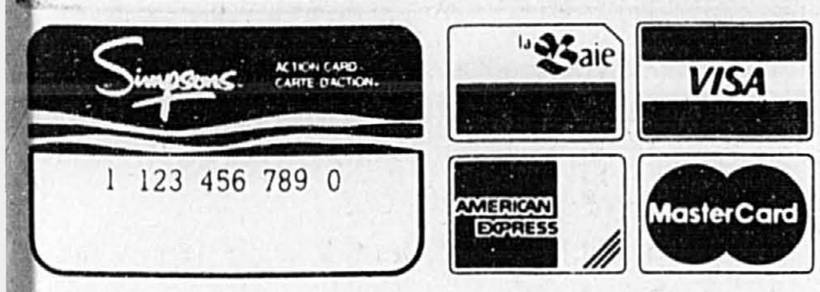
COMPOSEZ 842-7221



Bons achats: au masculin Maintenant en plein essor jusqu'au samedi 18 juin

Consultez ce cahier de 20 pages Simpsons «Bons achats: au masculin». Il regorge d'une foule de vêtements et accessoires-mode dernier cri pour l'homme d'aujourd'hui!

Simpsons MD



Simpsons, c'est la solution! Remarquables appareils «Canon» à rabais et bas prix!



2





1 3 4 5

2. NOUVEL APPAREIL-PHOTO REFLEX 35 MM «CANON T50». Un appareil des plus faciles à utiliser: Insérer la cartouche de film et déclenchez l'obturateur... tous les réglages se font automatiquement (sauf la mise au point!) Dispositif intégré chargeant automatiquement le film... vous êtes prêt à prendre votre première photo. De plus, le «T50» règle la luminosité, programme l'ouverture et la vitesse d'obturation de façon précise. Mêmes fonctions avec flash. Objectif f1.8 inclus.

$299 Prix Simpsons

1. FLASH «CANON 244T SPEEDLITE». Se glisse dans la griffe et se branche au micro ordinateur programmé de l'appareil-photo. Commutateurs mise en marche/arrêt et sélection de vitesse. Utilise 2 piles «AA» (non incluses)

$69 Prix Simpsons

Boni: À l'achat d'un appareil-photo «Canon Sureshot» chez Simpsons, vous recevrez en cadeau l'amusant personnage «Sureshot»! Offre en vigueur jusqu'à épuisement du stock.

3. NOUVEL APPAREIL-PHOTO 35 MM «CANON SURESHOT». Cadrez votre sujet, déclenchez l'obturateur... et le tour est joué! Chargement, mise au point, rebobinage, exposition et flash automatiques. Minuterie, objectif 12.8 et étui.

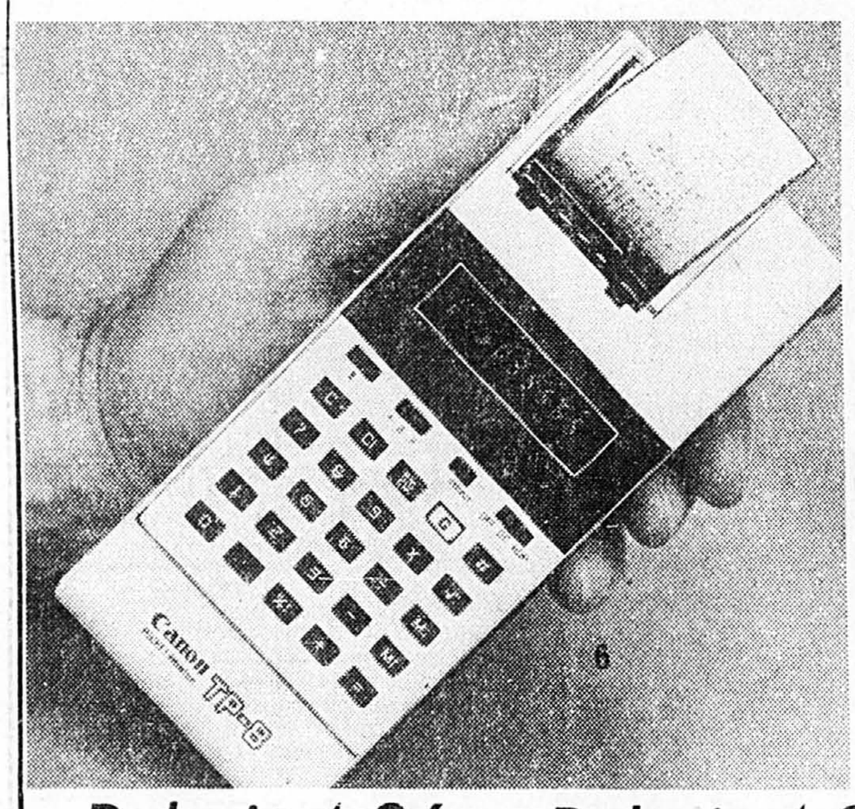
Prix Simpsons **$189**

4. OBJECTIF 28 MM f2.8 «CANON». Prix Simpsons **$159**

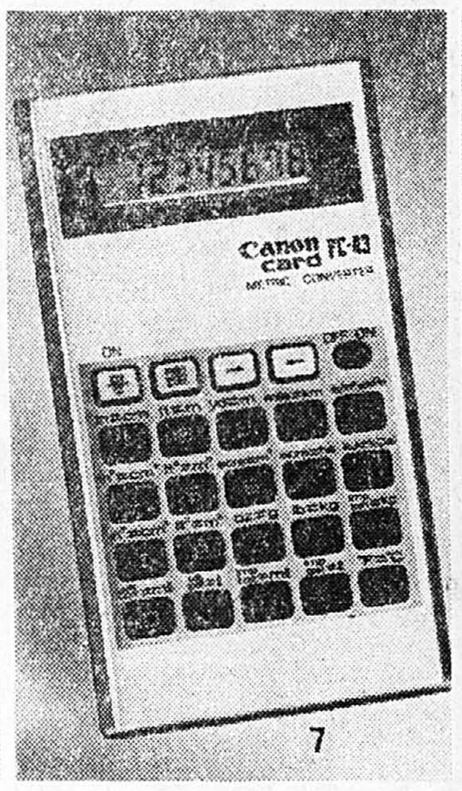
5. OBJECTIF 70-150 MM f4.5 «CANON» Prix Simpsons **$239**

Rayon 210, appareils-photo, au sous-sol, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

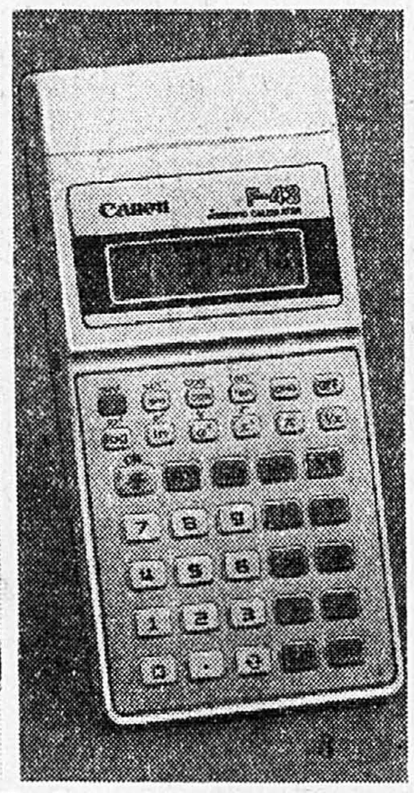
Pour achat en personne seulement.



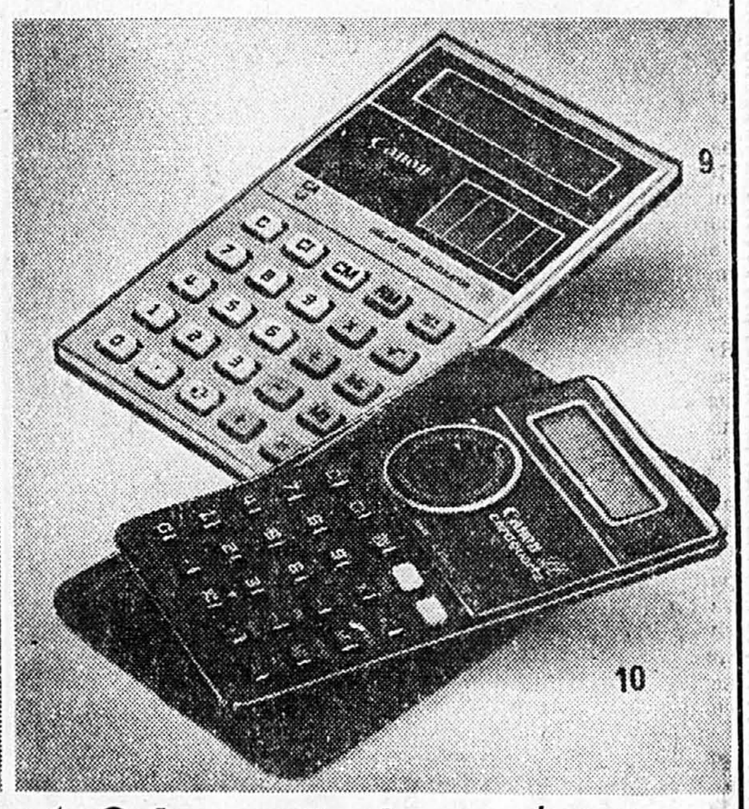
6



7



8



9 10

Rabais 4.96

6. CALCULATRICE IMPRIMANTE «CANON TP8». Affichage 8 chiffres à cristaux liquides (LCD), mémoire 3 touches. Touches pour: graphiques, pourcentages, racines carrées. Imprime jusqu'à 7000 lignes. 3 rouleaux de papier inclus. Fonctionne sur 4 piles «AA» (incluses) ou adaptateur CA facultatif. Étui inclus.

(44.95) *vente* **39.99**

Rabais 4.96

7. CALCULATRICE «CANON FC43» POUR CONVERSIONS MÉTRIQUES. Tient dans la main. Affichage 8 chiffres à cristaux liquides (LCD), mémoire unique. 40 fonctions de conversions métriques: distances, superficies, volumes, poids, température, etc. Touche pourcentage. Env. 6000 heures d'usage continu avec piles. Fonctionne avec 2 piles oxyde d'argent (non incluses). Étui inclus.

(24.95) *vente* **19.99**

Rabais 4.96

8. CALCULATRICE SCIENTIFIQUE «CANON F43». 23 fonctions scientifiques et statistiques. Affichage 8 chiffres à cristaux liquides (LCD), mémoire unique. Arrêt automatique. Fonctionne sur 2 piles «AA» (non incluses). Étui.

(24.95) *vente* **19.99**

Rabais 4.96

9. CALCULATRICE SOLAIRE «CANON LS5». Modèle ultra-mince à affichage 8 chiffres, mémoire 3 touches. Effectue pourcentages, racines carrées. Constante automatique. Étui inclus.

(24.95) *vente* **19.99**

Rabais $10

10. CALCULATRICE «CANON LC61T». Affichage 8 chiffres à cristaux liquides (LCD), mémoire unique. Touches pour: additions, escomptes et pourcentages. Touche racine carrée. Fonctionnement continu de 5000 heures avec piles. Utilise 2 piles «AA» (non incluses). Étui genre porte-billets.

(49.95) *vente* **39.95**

Les prix ordinaires Simpsons sont entre parenthèses.

Rayon 203, calculatrices, au sous-sol, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou **COMPOSEZ 842-7221**



Agrandissement couleur 8 x 10

à partir du négatif couleur de votre photo préférée 110 — 126 — 135 (C-41).

3.99 Prix Simpsons*

*valable pour traitement des photos Simpsons seulement

En vigueur maintenant jusqu'au 30 juin, 1983

Simpsons MD



Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h
Samedi 9h à 17h

COMPOSEZ: 842-7221

CENTRE-VILLE – Ste-Catherine et Metcalfe
FAIRVIEW – Pointe-Claire
GALERIES D'ANJOU – Ville d'Anjou
LE CARREFOUR LAVAL – Chomedey, Laval
LES PROMENADES ST-BRUNO – St-Bruno